

c'est arrivé  
ce MATIN

## Charron est condamné à \$150 d'amende

par Louise LEMIEUX

Comme n'importe quel citoyen qui avoue sa culpabilité de conduite d'un véhicule avec des facultés affaiblies, Claude Charron, ex-ministre et ex-député à l'Assemblée nationale, devra payer \$150 d'amende.

C'est à la cour municipale de Québec que l'avocat de M. Charron, Me Carol Saint-Cyr, a déclaré ce matin que son client reconnaissait sa culpabilité à l'accusation qui pesait contre lui.

Le 30 août, M. Charron a été arrêté par des policiers de la sûreté municipale de Québec, après avoir heurté une borne-fontaine au coin des rues d'Auteuil et McMahon.

Alors que la limite permise est de .08, les deux alcootests avaient indiqué un taux de .11 et .13. M. Charron revenait de la partie de golf annuelle de l'Assemblée nationale.

Le juge Jean-Charles Brochu, qui a prononcé la sentence, a fait remarquer qu'il traitait M. Charron comme un citoyen ordinaire.

Voir A-2, CHARRON

## Skalbania au bord de la faillite

VANCOUVER (PC) — Une station de radio de Vancouver (CKNW) a déclaré, ce mercredi matin, que Nelson Skalbania a entrepris des procédures en vue de déclarer faillite. Skalbania en aurait fait l'annonce, hier soir, au cours d'un dîner en l'honneur du millionnaire Peter Pocklington. Nelson Skalbania est un ancien propriétaire du club de football "Les Alouettes", de Montréal.

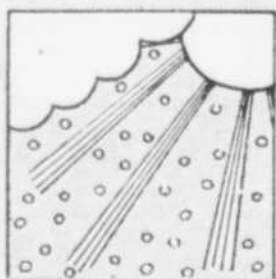
## Reagan refuse un pur-sang en cadeau

WASHINGTON (AP) — Malgré son amour pour les chevaux, le président américain Ronald Reagan s'est vu obligé de refuser le pur-sang que le président pakistanais Mohammed Zia Ul-Haq, en visite officielle aux États-Unis, comptait lui offrir, a-t-on appris aujourd'hui. M. Reagan a en effet expliqué à son hôte que la loi sur les cadeaux étrangers l'empêche de garder les présents des chefs d'État, et que le cheval, que le général Zia avait choisi dans sa propre écurie, deviendrait s'il l'acceptait la propriété des États-Unis, et serait probablement vendu aux enchères ou donné à un zoo.

Le général Zia a donc décidé de lui donner deux tapis pakistanais et un portrait du président américain fait de lapis-lazuli à la place.

## sommaire

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| Annonces classées        | H-10 à H-14            |
| Arts et spectacles       | H-2 à H-4              |
| Bandes dessinées         | G-2                    |
| Bingo-Soleil             | H-4                    |
| Bridge                   | H-12                   |
| Carrières et professions | F-7                    |
| Consommation             | B-1 à B-6              |
| Décès                    | H-15                   |
| Economie-finance         | E-1 à E-5              |
| Editorial                | A-18                   |
| Feuilleton               | H-5                    |
| Hier et aujourd'hui      | A-16                   |
| Horoscope                | H-14                   |
| Information régionale    | A-6 à A-8              |
| Loterie                  | A-2                    |
| Monde                    | E-7 à E-20, H-1 à H-15 |
| Mot mystère              | H-11                   |
| Mots croisés             | H-13                   |
| Où aller à Québec        | H-5                    |
| Page des lecteurs        | A-19                   |
| Page documentaire        | A-17                   |
| Sport                    | D-1 à D-14             |
| Télévision               | H-4                    |



Des nuages, un peu de neige et du soleil, demain. Le froid augmente avec un minimum de moins 15 et un maximum de moins 10.

détails, page H-10

gem Voir pages  
D-12 D-13

86e année, no 289  
120 pages 9 cahiers

QUÉBEC, MERCREDI 8 DÉCEMBRE 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10 •  
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢

## Pour les personnes âgées

# Québec songe à abolir la gratuité des médicaments

par Roger BELLEFEUILLE

Les personnes âgées qui en ont le moyen pourraient être d'ici à quelques mois dans l'obligation de déboursier de leur poche pour se procurer des médicaments.

C'est du moins l'une des hypothèses envisagées par le gouvernement Lévesque, selon des sources fiables du SOLEIL, pour réduire les coûts des services de santé au Québec.

Cette éventualité prend d'autant plus de poids que la présidente du Conseil des affaires sociales et de la famille, le Dr Madeleine Blanchet, croit que ce fut "une erreur" d'offrir la gratuité des médicaments aux personnes

âgées, alors que "des frais modérateurs s'imposaient". Elle expose cette opinion dans un "avis personnel" au ministre des Affaires sociales sur la question du ticket modérateur.

L'élimination du caractère universel de la gratuité des médicaments chez les personnes âgées frapperait plus spécifiquement les citoyens âgés de 65 ans et plus et qui ne sont pas admissibles, compte tenu de leur état de fortune, au supplément de revenu garanti. La population ainsi soustraite à la gratuité est de plus de 212,300 personnes.

Cette coupure s'inscrirait

dans la foulée des intentions du gouvernement, déjà annoncées par le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, d'effectuer d'autres ponctions dans divers secteurs de l'activité gouvernementale pour ralentir davantage la croissance des dépenses publiques.

Le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a déjà répété que ce réseau avait déjà fait sa large part en terme de contraintes budgétaires. Que s'il y avait d'autres récupérations financières à effectuer dans ce secteur, ce serait alors du côté des services.

# Prison à vie pour Marc-André Paré

par Louise LEMIEUX

Marc-André Paré est coupable du meurtre du jeune Steve Duranleau.

Après trois heures de délibérations, et après s'être fait réexpliquer par le juge la notion légale d'aliénation mentale, le jury de neuf hommes et trois femmes a rendu son verdict, hier soir, à 18h45. Marc-André Paré, 18 ans, n'a pas bronché en apprenant qu'il ne pourrait sortir de prison avant l'âge de 43 ans.

Sitôt le verdict prononcé, le juge Jean Bienvenue a immédiatement condamné Paré à la prison à perpétuité. Et ce n'est que dans 25 ans que l'accusé aura droit à la libération conditionnelle.

"Vous venez d'être reconnu coupable par vos pairs", a dit le juge

Bienvenue, s'adressant à Marc-André Paré. Mais votre pire châtiment sera le remords qui ne vous lâchera jamais", a poursuivi le juge.

C'est le 13 juillet que Marc-André a étranglé le jeune Steve Duranleau, 7 ans, après avoir abusé sexuellement de lui. Le drame s'est déroulé dans une grotte sous le pont Drouin. Ce n'est que le lendemain que la jeune victime avait été retrouvée, par Camille Davis, le père d'un ami du jeune Steve. M. Davis avait été emmené sur les lieux du crime par Marc-André Paré lui-même.

Un procès de sept jours

"Dans ce procès, personne n'a essayé de tromper personne" a dit l'avocat de la défense dans sa plaidoirie.

En effet, personne, ni même l'accu-

sé, n'a nié que Paré était l'auteur du meurtre.

Paré a avoué son crime aux policiers sur les lieux même du drame, après la découverte du cadavre, le 14 juillet. Il a ensuite reconnu sa culpabilité dans une déclaration volontaire, écrite quelques heures plus tard, à la centrale du parc Victoria.

Des psychiatres sont venus témoigner de la santé mentale de Paré. Les deux psychiatres de la défense, les docteurs Hardy et Garneau, ont vu dans Paré un adolescent malade, atteint du syndrome dit du "borderline", c'est-à-dire un adolescent se situant mentalement dans une zone grise, entre la névrose et la psychose. Au

Voir page A-2, PARÉ



16 morts et 66 blessés en Ulster

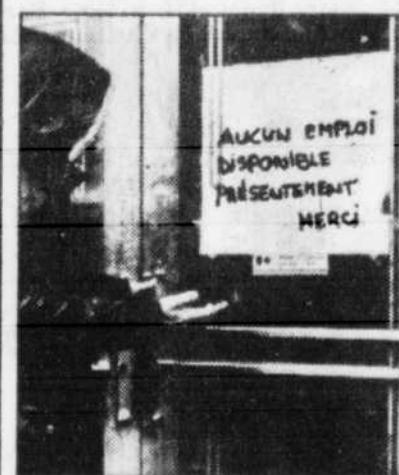
Voici ce qui reste de la discothèque de Ballykelly (Irlande du Nord) qui a été détruite dans la nuit de lundi, par l'explosion d'une puissante bombe placée par l'Armée de libération nationale irlandaise. 16 personnes ont été tuées et 66 autres blessées dans cet attentat. Détails, page H-1



Depuis 15 mois, André Breton ouvre cette porte du Centre d'emploi du Canada deux fois par jour. A 10h30 le matin et 13h30 l'après-midi.

## André Breton, un chômeur qui cherche...

LA CRISE  
CHEZ LES  
18-30 ANS



par Monique GIGUÈRE

André Breton est un chômeur qui ne chôme pas. Deux fois par jour depuis 15 mois, aussi fidèle et régulier qu'une horloge, il se présente au Centre d'emploi du Canada, rue Dorchester. Matin et après-midi. A 10h30 et 13h30 tapant. Au moment précis où les dernières offres d'emploi font leur apparition sur les tableaux d'affichage.

Il est sorti de l'école à 19 ans il y a de cela trois ans, diplômé en techniques d'administration. Pendant 27 mois, l'ouvrage n'a pas manqué. D'abord un emploi d'été, puis à l'automne 1979 il décrochait un poste permanent dans l'industrie du taxi.

Sage et économe, il réussit pendant ces deux années à épargner \$5,000. Mais voilà que soudain, en septembre 1981, vlan! une tuile lui tombe dessus. Il est remercié. Pendant 48 semaines, il va toucher des prestations d'assurance-chômage: \$189 par semaine. Mais depuis septembre, plus rien. Ni aide sociale. Parce que ce jeune de 23 ans, célibataire, a eu la prévoyance de mettre quelques milliers de dollars de côté. Il devra se retrouver aussi pauvre que Job avant d'avoir droit à l'aide de l'État.

Voir page A-14

**Réal Cloutier  
a retrouvé  
son oeil!**  
page D-1

**Les métiers  
d'art dans  
les écoles**  
page H-2

**METRO** **CHABICOU** Passe Partout  
**Un p'tit quelque chose de plus  
à déballer!** *On connaît not' monde!*

# **PARÉ**

(Suite de la première page)

contraire, le psychiatre de la Couronne, le Dr Louis Roy a considéré l'accusé comme étant tout à fait ca-



Marc-André PARÉ

## **Sentence accrue**

HALIFAX, N.-E. (PC) — La division des appels de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a accru lundi la sentence rendue à un ex-policier de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, qui avait été reconnu coupable d'homicide involontaire.

Le tribunal a porté de dix mois à trois ans la sentence d'emprisonnement imposée à Harry O'Donnell. Celui-ci et son compagnon, le policier David Cluett, avaient été accusés du meurtre au deuxième degré, en 1980, de Earl Hollett, de Dartmouth. O'Donnell avait été trouvé coupable d'homicide involontaire le 18 décembre 1981, et Cluett acquitté.

pable de juger du bien et du mal au moment de son crime.

### **Une adresse de quatre heures**

Le juge Bienvenue s'est adressé durant quatre heures aux 12 jurés avant qu'ils ne commencent leurs délibérations.

Rappelant les divers témoignages entendus au cours du procès il a entre autres expliqué les quatre verdicts possibles dans cette cause: verdict de culpabilité de meurtre au premier degré, verdict de culpabilité de meurtre au second degré, acquittement pour cause d'aliénation mentale ou acquittement si la preuve n'avait pas été faite "hors de tout doute raisonnable" que Paré était l'auteur du meurtre.

Après avoir prononcé la sentence de prison à perpétuité, le juge s'est adressé à l'accusé: "... et vous qu'avez-vous fait de votre victime? Lui avez-vous fait un procès? Vous qui trouviez son corps si beau, pourquoi l'avez-vous détruit à jamais? Pourquoi vos mains puissantes sur sa gorge? Pourquoi le lacet autour de son cou?" a demandé le juge dans un discours qui a ému jurés et spectateurs.

"Une véritable pièce de théâtre", a murmuré une spectatrice en sortant de la salle 113 du palais de justice. "La plus belle et la plus triste que j'ai jamais vue", a précisé la dame, les larmes aux yeux.

## **Dollar canadien à l'ouverture**

MONTREAL (PC) — Le dollar américain était en baisse de 1-20 à \$1.2434, aujourd'hui, à l'ouverture. La livre sterling était en hausse de 2-25 à \$2.0261. A New York, le dollar canadien était en hausse de 3-100 à \$0.8042 et la livre sterling était en hausse de 13-100 à \$1.6295.

### **LA QUOTIDIENNE** (tirage de mardi)

3-0-7-1

Numéro Boni:

477113

Informations: 643-8990

# **CHARRON**

(Suite de la première page)

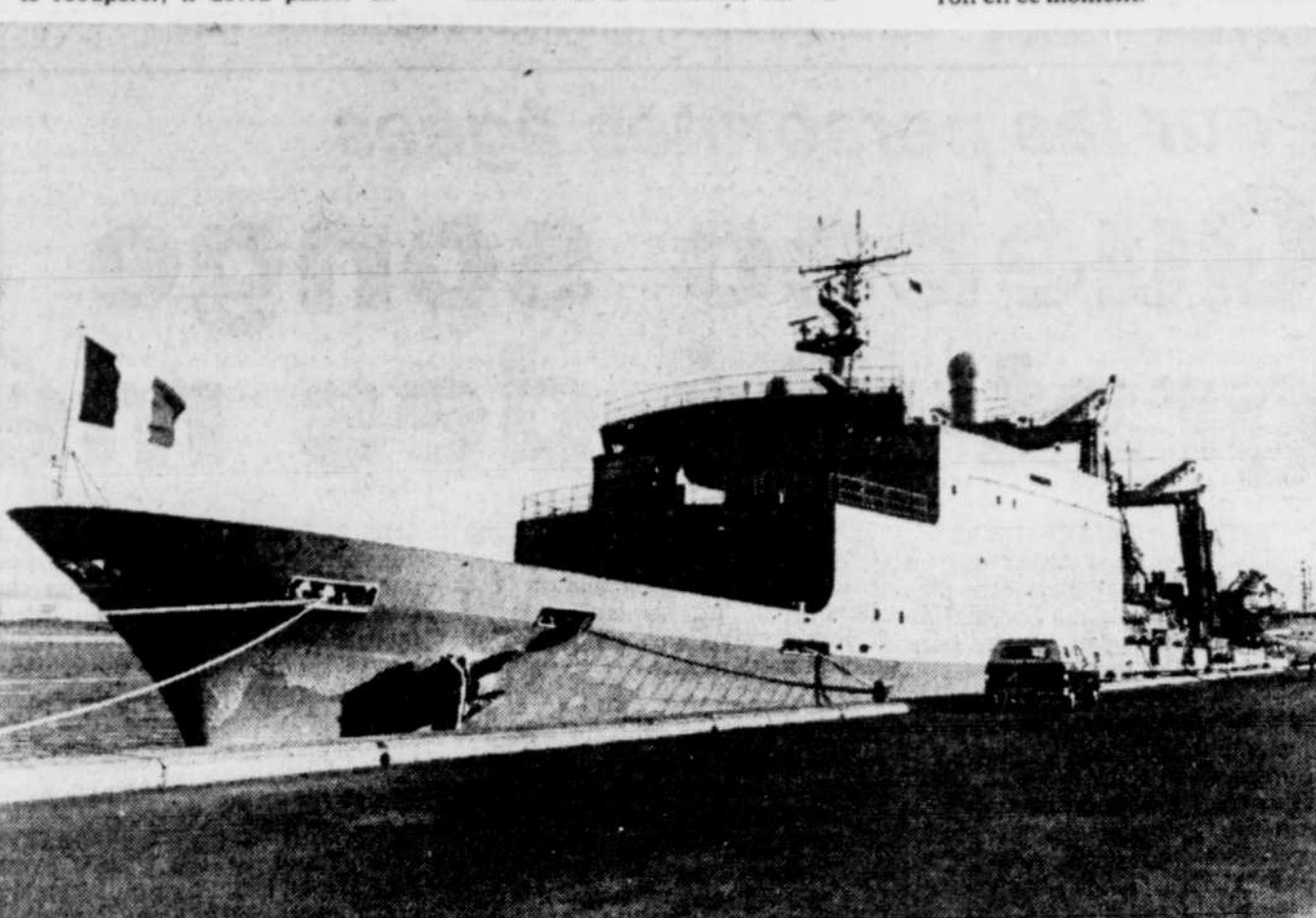
L'ancien député de Saint-Jacques aura donc un mois pour payer son amende, et comme le prévoit la loi, son permis de conduire sera suspendu durant trois mois. Pour le récupérer, il devra passer un

nouveau test de conduite automobile.

Assailli par les journalistes et les photographes, à la sortie de la cour, Me Carol Saint-Cyr s'est dit satisfait de la sentence, car l'a-

vocat de la Couronne réclamait une amende de \$200.

"Aucune idée", a lancé l'avocat au journaliste qui lui demandait où se trouvait M. Char-



Le Soleil, Jacques Deschênes

## **Ravitailleur français à Québec**

Le pétrolier-ravitailleur de la marine nationale française "Le Var" s'est amarré ce matin au bassin Louise pour une escale de courtoisie de trois jours. Troisième de la série des pétroliers-ravitailleurs français, le "Le Var" a été lancé en mai 1981 et a pris armement pour essais le 22 avril dernier. Le public pourra le visiter demain et vendredi.

## **Accusé de meurtre**

FREDERICTON (PC) — Jean-Marc Michaud, 35 ans, a été accusé à Fredericton, du meurtre au second degré de sa femme, Jeannine, survenu au printemps dernier.

## **LE SOLEIL**

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30  
Samedi: 8h00 à 13h00

### **REDACTION**

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

## **le mot du jour**

### **Les meilleurs**

"Record" est un nom commun. Même si cela peut en surprendre plusieurs, il peut aussi être adjectif. Dans ce cas, il faut mettre un "s" au pluriel, comme on le fait avec tous les autres adjectifs: des taux records.

Pierre BELLEAU



A New York

Bonhomme Carnaval fait de la publicité. Hier, il est allé à New York. Participant à une campagne de promotion du Carnaval de Québec, Bonhomme s'est laissé photographier à Rockefeller Plaza.

## **Erola souhaite des contrats de mariage obligatoires**

OTTAWA (d'après PC) — S'il n'en tenait qu'au ministre responsable de la Condition féminine, Mme Judy Erola, les contrats de mariage seraient obligatoires au Canada.

"A défaut d'une telle loi, mon conseil aux femmes et même aux hommes est le suivant: ne vous mariez pas sans contrat" a déclaré hier Mme Erola, au quotidien La Presse.

Certains me diront que ça n'est pas très romantique, mais je leur réponds qu'ils sont fous".

### **Requête rejetée**

C'est le jugement rendu lundi par la Cour suprême du Canada dans une cause de divorce, qui a amené Mme Erola à faire ces commentaires. Les plus hauts magistrats du pays ont rejeté la requête d'une femme de Scarborough, Mme Barbara Leatherdale, divorcée depuis quelques années, et qui réclamait la moitié des épargnes accumulées par son mari pendant leurs 19 années de mariage.

Mme Leatherdale a travaillé à l'extérieur du foyer pendant neuf des 19 années de son mariage. Elle n'a donc pas réussi à accumuler un régime de retraite à son travail. Son mari, un contremaître chez Bell Canada, a réussi pendant ce temps à accumuler \$50,000 de valeurs en prévision de sa retraite, dont \$39,519 en actions de la société qui l'emploie, et \$10,000 en épargne retraite.

### **Situation injuste**

Lors de l'audition de leur cause en divorce, le juge avait accordé la moitié des liquidités du couple à la femme, mais la Cour d'Appel de l'Ontario a renversé cette décision en 1980 et statué que la demanderesse n'avait pas droit à l'épargne de son ex-conjoint. La Cour suprême a tranché la poire en cinq, accordant \$10,000 à Mme Leatherdale et le reste à son ex-mari. Les magistrats n'ont tenu compte que du travail à l'extérieur du foyer, pour déterminer la part de la contribution de la femme dans l'épargne familiale.

Pour Mme Judy Erola, cette situation est injuste parce qu'elle ne tient pas compte de la valeur du travail de la femme au foyer. "Je ne blâme pas la décision des juges, mais je déplore surtout le fait que notre société n'ait pas encore pris les moyens nécessaires pour déterminer la valeur de ce travail", a-t-elle expliqué.

Selon la députée conservatrice Flora MacDonald, le jugement est discriminatoire, parce qu'il ne reconnaît pas le travail des femmes à la maison.

Mme MacDonald a demandé aux législatures et aux tribunaux d'élaborer, de mettre en vigueur et d'interpréter une loi familiale "de telle sorte que la femme travaillant à la maison ne soit pas victime de discrimination, comme c'est le cas dans cette décision de la Cour suprême".

# **NOËL CHEZ SIMONS**

les meilleures idées-cadeaux viennent toujours dans une boîte simons!

## **le pyjama pur coton**

importé d'Angleterre, vous apprécierez le confort de ce tissu batiste de coton, liseré au col, taille sur cordon, bleu ou beige, grandes tailles A-B-C-D, 40.00  
au trente et un pour homme

## **le col roulé Pierre Cardin**

fin tricot 60% coton, 40% polyester, facile d'entretien, offrez-lui en blanc, marine, sable, bleu, bordeaux ou gris, p.m.g. 18.00  
au trente et un pour homme

## **robe de chambre, col châle**

robe de chambre enveloppe en ratine fini velours, col châle, poignets retournés, poches plaquées, vin, marine, gris et caramel, p.m.g. 90.00  
au trente et un pour homme

## **le gilet jacquard**

en pure laine vierge, c'est le vêtement-clef de la saison... il se porte aussi bien sous un complet que sur un jean, choisissez-le en grège ou cuivre, p.m.g.tg. rég. 40.00 spécial 29.95  
au trente et un pour homme

## **le pyjama Pierre Cardin**

offrez-lui ce pyjama d'intérieur 100% polyester à texture soyeuse en bordeaux, marine ou bleu acier avec bordure contrastante, col en V et ceinture, p.m.g.tg. 36.00  
au trente et un pour homme

## **les pantoufles doublées mouton**

en suède souple, offrez-lui ces confortables et chaudes pantoufles entièrement doublées de mouton, beige, pointures 7 à 11, rég. 45.00 spécial 35.95  
au trente et un pour homme

nos magasins de ste-foy et galeries de la capitale seront ouverts tous les soirs jusqu'à 21 hres., samedi inclus à partir du 9 déc.

la maison

**simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

québec ouvert tous les soirs jusqu'à 21 hres., samedi fermeture à 18 hres.

la boîte-cadeau simons  
toujours gratuite  
toujours appréciée!

# Moins d'entreprises sont créées et plus font faillite

## A CAUSE DE LA CRISE

par Pierre MARTEL



L'entrepreneuriat québécois, un des sujets favoris de certains politiciens au cours des dernières années, est moins dynamique depuis quelques mois. La création d'entreprises a baissé d'environ 20 pour 100 cette année alors que le nombre de faillites poursuivait son ascension.

En effet, selon les données les plus récentes du ministère des Institutions financières du Québec, la création d'entreprises, par le biais des raisons sociales, a chuté de 23,1 pour 100 depuis le début de 1982. En même temps, la création d'entreprises par le

biais de chartes provinciales et de chartes fédérales baissait respectivement de 15,2 et 25,2 pour 100. Quant aux faillites, elles s'accroissaient respectivement de 30 et de 55 pour 100 pour les compagnies à chartes provinciales et fédérales. Ces statistiques ne sont pas surprenantes. Depuis des mois, elles se promènent dans le décor.

Toutefois, les données relatives à la création d'entreprises sont inédites. Cependant, compte tenu du contexte économique, elles étaient prévisibles. A ce sujet, le directeur du service

des compagnies au ministère des Institutions financières du Québec, M. Hubert Gaudry, précise qu'il est inévitable que la crise économique actuelle ait eu un effet négatif sur la création de nouvelles entreprises.

"Il est assuré que la crise économique a dû jouer un rôle dans le phénomène que l'on a enregistré au cours des derniers mois. Mais, la crise économique, à mon avis, n'explique pas tout. Il y a certainement d'autres facteurs qui sont intervenus. En fait, je pense que la baisse notée dans la création d'entreprise est le fruit d'une conjonction d'un certain nombre de facteurs", d'expliquer Hubert Gaudry.

Toutefois, le haut fonctionnaire ajoute qu'il n'y a pas d'études précises sur cette question. Ce qui rend impossible une explication rationnelle du phénomène.

### Raisons sociales

Quand un individu décide de se lancer en affaires, la façon la plus simple de procéder est de s'adresser au palais de justice le plus rapproché pour obtenir une raison sociale (en langage populaire, on parle d'enregistrement) moyennant une somme minime.

Cette formule, si elle est simple, comporte cependant un inconvénient: l'individu est responsable sous ses

propres biens des dettes de la nouvelle entreprise. Néanmoins, en dépit de cet inconvénient, c'est la formule la plus utilisée.

D'avril à septembre 1981, 20.963 raisons sociales ont été émises dans les divers palais de justice de la Belle Province. Toutefois, pour la période correspondante de 1982, seulement 16.113 raisons sociales ont été émises. Entre les deux périodes observées, on note une baisse importante de 23,1 pour 100.

### Chartes provinciales

Depuis un peu plus de deux ans, la loi québécoise des compagnies a été modifiée de façon à simplifier le processus pour obtenir une charte de compagnie. En fait, selon M. Gaudry, un citoyen ayant bien rempli son formulaire et n'ayant pas de problème de réservation de nom, peut obtenir une charte provinciale en l'espace de 15 à 20 minutes pour une somme de \$200.

A l'inverse d'une raison sociale, l'obtention d'une charte de compagnie implique que l'individu n'est pas personnellement responsable des dettes de la corporation. Toutefois, les institutions financières ont tendance souvent à protéger leurs arrières en exigeant des individus qu'ils donnent des garanties personnelles même si la loi n'oblige pas cela.

La nouvelle loi des compagnies a entraîné en 1980 et 1981 une hausse importante des requêtes pour obtenir une charte provinciale. Cependant, la crise économique a eu pour effet de diminuer le tempo cette année.

De janvier à octobre 1981, 6.906 chartes provinciales pour la création d'entreprises ont été accordées. Or, pour la même période de 1982, on enregistre une baisse de 15,2 pour 100 avec l'émission de seulement 5.854 chartes.

Par ailleurs, les données du ministère indiquent une hausse de 30 pour 100 du nombre de faillites, de janvier à juillet 1982 (437 faillites), de compagnies à chartes provinciales. Au cours de la même période de 1981, le nombre de faillites s'était élevé à 336.

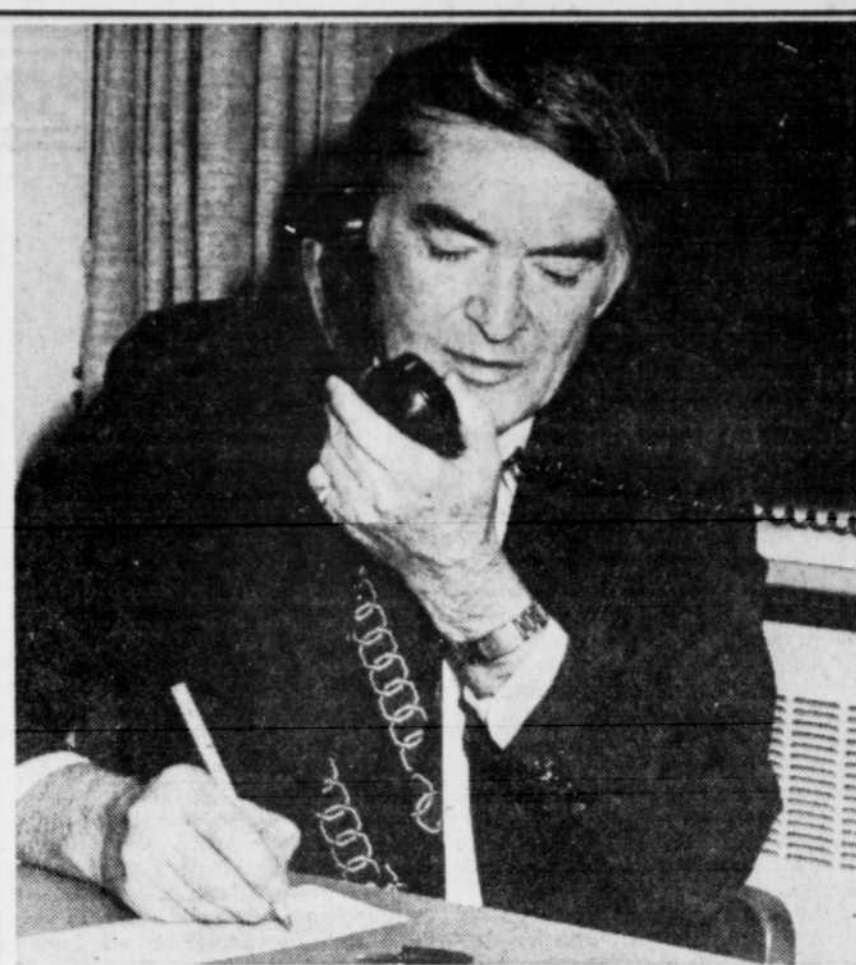
### Chartes fédérales

Quelques années avant le Québec, soit en 1975, le gouvernement fédéral a procédé à une modernisation de sa loi des compagnies. Là aussi, le processus d'obtention d'une charte de compagnie a été considérablement simplifié. Avec le résultat, que les demandes de chartes fédérales ont monté rapidement.

Or, comme dans le cas des chartes provinciales, les demandes de Québecois pour obtenir une charte fédérale ont nettement fléchi en 1982. Au passage, notons qu'au niveau de la responsabilité personnelle, les exigences d'une charte fédérale sont les mêmes que celles d'une charte provinciale.

En fait, les demandes de chartes fédérales ont fléchi de 25,2 pour 100 en 1982. De janvier à septembre 1981, 10.357 demandes ont été soumises au fédéral alors que pour la même période de 1982, il n'y a eu que 7.739 requêtes.

Enfin, en ce qui concerne les faillites d'entreprises québécoises à charte fédérale, de janvier à juillet 1982, elles se sont accrues de 55,1 pour 100 comparativement à la même période de 1981.



Le professeur Hugh Hambleton

# Hambleton demeure en congé de l'u. Laval

par J.-Claude RIVARD

L'université Laval n'a pas rompu avec l'attitude de réserve et de prudence qu'elle a toujours manifestée depuis le début de l'affaire Hambleton, même si un aveu d'espionnage pour le compte de l'URSS, a entraîné, hier, la condamnation de ce professeur, à dix ans d'emprisonnement à Londres.

Au cours d'une entrevue accordée à notre quotidien, le doyen de la faculté des sciences sociales, M. André Beaudoin, a effectivement révélé que le professeur Hugh G. Hambleton est toujours en "congé technique".

Il est exact, a admis le doyen Beaudoin, que la faculté aurait, en principe eu droit de congédier le professeur Hugh G. Hambleton si son absence doit se prolonger. Mais en même temps, elle doit lui reconnaître le droit à un congé sans traitement du moins pour une période relativement courte, parce que l'empêchement de donner ses cours résulte de raisons majeures: son emprisonnement dans un pays étranger.

M. Beaudoin a aussi admis que l'université Laval est particulièrement mal placée pour condamner ce professeur: comme économiste spécialisé dans les questions d'Europe de l'Est, il était compétent et particulièrement apprécié de ses étudiants. Autre souci d'embarras pour l'université Laval, les faits reprochés à M. Hambleton sont survenus à l'étranger, il y a plus de vingt ans, c'est-à-dire à une époque où il n'était pas encore à l'emploi de Laval.

Du côté du Syndicat des professeurs de l'université Laval, il est clair que l'on entend défendre les intérêts de M. Hambleton, en sa qualité de professeur permanent de l'université.

Un porte-parole syndical a révélé l'existence d'un grief logé par les avocats de ce dernier auprès de l'administration universitaire. Depuis son départ pour Londres, à l'occasion de ses vacances d'été, le statut de M. Hambleton n'a pas été clarifié. Il n'a pas été congédié, vu sa permanence; il ne bénéficie pas, à proprement parler d'un congé sans solde. Logiquement, il faudrait donc lui verser un salaire.

Le doyen Beaudoin a reconnu l'existence de ce grief. La situation devrait se clarifier, par voie de négociations, normalement, d'ici le début de janvier, a-t-il dit.

Du côté du SPUL, un porte-parole a indiqué que l'on proposerait vraisemblablement comme "solution avantageuse", la mise à la retraite anticipée, en faveur du professeur Hambleton. Compte tenu de son âge et de ses années de service, il serait admissible à une "intéressante pension".

Mais sur le plan strictement technique, il semble qu'en sollicitant annuellement l'octroi d'un congé sans solde, le professeur Hambleton puisse sauvegarder la permanence de son poste et qu'il puisse même le réintégrer, advenant qu'il bénéficie, avant l'expiration de sa peine, soit d'une amnistie totale ou partielle, soit d'une libération conditionnelle.

Autre texte, page G-1

# Le prix de la "carte-soleil" servirait de ticket modérateur

par Roger BELLEFEUILLE

Si la proposition est retenue, le Québécois pourrait être appelé à payer pour se procurer la carte d'assurance-maladie.

C'est l'une des formules de ticket modérateur proposées par la présidente du Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF), le Dr Madeleine Blanchet, dans un avis "personnel" sur la question au ministre des Affaires sociales. Cet avis, non publié jusqu'ici, est reproduit dans le rapport annuel de l'organisme déposé à l'Assemblée nationale ces jours-ci.

Le Dr Blanchet aborde cette question controversée sous trois angles: la recherche de sources additionnelles de fonds pour le secteur de la santé, l'opportunité de freiner la consommation "inutile" des soins et la sensibilisation du public aux coûts des soins et des services de santé.

Pour ce qui est de la recherche d'argent neuf, la présidente du CASF prend d'abord pour acquis que le gouvernement semble exclure l'imposition d'une taxe spéciale sur les services de santé par le biais de l'impôt. Le fardeau fiscal des contribuables serait déjà suffisamment lourd.

Par ailleurs, compte tenu de l'expérience tentée ailleurs, l'imposition de frais supplémentaires chargés directement aux consommateurs, ne serait pas d'un grand secours pour réduire la consommation, à moins d'établir un ticket modérateur généralisé et en particulier au niveau de l'hospitalisation.

A ce dernier égard, Mme Blanchet penche plutôt pour des motifs d'économies d'ordre administratif, vers une quote-part appliquée au tarif de la chambre d'hôpital, plutôt qu'aux services reçus à l'urgence ou à la clinique externe.

Le Dr Blanchet croit, d'autre part, qu'il serait raisonnable de faire payer les médecins qui ont un cabinet dans



L'une des formules de ticket modérateur proposées est d'exiger le paiement de la carte d'assurance-maladie.

un centre hospitalier. Ceux-ci occupent un bureau et utilisent les services d'infirmières et d'autres professionnels qui, eux, sont rémunérés par l'établissement.

### Les examens

La présidente du Conseil des affaires sociales et de la famille ne juge guère pertinent par contre l'imposition de frais modérateurs appliqués à des soins primaires, tels que la visite chez le médecin. Loin de réduire de façon permanente la consommation, ce recours peut devenir un obstacle aux soins préventifs et curatifs pour les enfants et les familles à faible revenu.

Elle opte plutôt, comme solution, pour le paiement, par le bénéficiaire, de certains actes posés à des fins administratives, tels qu'examen radiologiques ou de laboratoires.

Plus fondamentalement, soutient-elle, il s'agit de freiner l'incitation

actuelle du corps médical à une utilisation massive de la technologie à des fins diagnostiques tandis que "souvent le traitement et le pronostic demeurent inchangés".

### Un contingentement

Si le gouvernement a réellement l'intention de prendre le taureau par les cornes pour diminuer la consommation "inutile" dans le secteur de la santé, il n'y a qu'un moyen vraiment efficace pour le Dr Blanchet. Il s'agit, croit-elle, de restreindre les effectifs médicaux, là où ils sont proportionnellement supérieurs à la population. Et que dans l'avenir, la population médicale soit ajustée à la croissance démographique.

Ce qui exigera, de toute nécessité, la collaboration du corps médical, de ses associations et des universités, sans pour autant avoir d'effet "dissuasif" à court terme.

# Funérailles de Michel Giasson samedi à 15h

Les funérailles de Michel Giasson, âgé de 40 ans, de Sillery, décédé dimanche soir, deux mois et demi après s'être fait greffer un nouveau cœur, auront lieu samedi, à 15h, en l'église Saint-Charles-Garnier de Sillery.

Michel Giasson, actuel de profession, était le fondateur de la Chaire en assurances de l'université Laval et le premier diplômé en assurances au Canada.

Les dons peuvent être souscrits au Fonds Michel-Giasson, dont la moitié iront à l'Institut

de cardiologie de Québec et l'autre moitié à la Chaire en assurances de l'université Laval.

**LE DR MARC PLAMONDON M.D. OPHTALMOLOGISTE**  
Hôtel-Dieu de Québec  
35, côte du Palais  
**EST DEMENAGE AU 1325, DES GOUVERNEURS Sillery**  
Sur rendez-vous, après-midi et soir  
**681-3911**

**Bientôt!**  
l'occasion du million

**Placage Nickel Chrome Zinc Chrome dur Polissage GALVANOBEC INC. 653-6605**

Venez chercher ou couper votre sapin de NOËL avec vos petits.  
**1\$ pi. linéaire.**  
**FERME ST-ADOLPHE ENR. 1025, St-Edmond St-Adolphe Stoneham 848-2879 Georges Legendre**

# VENTE AVANT NOËL

**20% DE RABAIS sur tous nos HABITS DE NEIGE**



Marques telles que: Robin, Futurama, Gaytogs, Smash. Tous fabriqués au Québec pour les hivers québécois.

**CLEMENT**  
Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence".  
**PLACE STE-FOY 653-9363**  
**Les galeries de la capitale 627-3472**

# solderie automne hiver 82

Dès maintenant,  
**épargnez 20%**  
sur toute la marchandise en magasin

**PERREAULT**  
Le féminin au singulier de France  
Place Sainte-Foy et Galeries de la Capitale, Québec

## LE SECTEUR PUBLIC EN NÉGOCIATION



# Une centaine de décrets seraient prêts

par Michel DAVID

Le gouvernement pourrait présenter dès demain une loi-cadre décrétant les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic jusqu'en 1985.

Hier, le leader parlementaire, M. Jean-François Bertrand, a refusé de dire quand la loi serait présentée à l'Assemblée nationale, expliquant que le gouvernement n'avait pas encore décidé "dans les prochaines heures", en d'autres termes, au cours de la séance du Conseil des ministres qui se tiendra ce matin.

Un caucus spécial des députés du Parti québécois a par ailleurs été convoqué pour aujourd'hui. Un seul point figure à l'ordre du jour: la loi-décret.

Selon les indications qui sont parvenues au SOLEIL, le gouvernement procéderait au moyen d'une loi-cadre qui prévoirait la mise en vigueur, à compter du 1er janvier, d'une centaine de décrets qui seraient présentés en annexe à titre de documents sessionnels.

Cette procédure permettrait de procéder par la suite à la correction

des erreurs qui pourraient facilement se glisser dans un aussi grand nombre de textes, sans que l'Assemblée ne doive se réunir à nouveau pour modifier la loi.

Les décrets eux-mêmes fixeraient les modalités de la récupération salariale prévue par la loi 70, de même que les conditions de travail qui régiront le secteur public du 1er avril 1983 au 31 décembre 1985.

Comme un projet de loi que le gouvernement désire voir adopter avant Noël doit être déposé à l'Assemblée nationale avant le 1er décembre, on devra soumettre au préalable une motion pour en justifier l'urgence.

On peut présumer que l'opposition libérale étirera le débat au maximum, niant l'urgence des décrets et insistant plutôt sur la nécessité de poursuivre les négociations. De sorte que le projet de loi lui-même ne pourra vraisemblablement pas être débattu avant la semaine prochaine.

D'où la nécessité pour le gouvernement d'agir dès cette semaine, de façon à ce que tout soit terminé avant l'ajournement des Fêtes.

Le Soleil, André Pichette  
M. Jean-François BERTRAND

# Conseil du trésor: tarifs modulés au party de Noël

LE MONDE DES FONCTIONNAIRES  
ghislaine rheault

Il n'y aura pas de boîtes à lunch au party de Noël des fonctionnaires — non syndiqués — du Conseil du trésor.

Mais la crise financière du gouvernement et ses implications se fera néanmoins sentir: les tarifs pour assister au party de Noël seront modulés tout comme le gel des salaires qui les attend en avril... après la chute du 1er janvier.

Pour un fonctionnaire, ce sera \$12; \$15 pour les professionnels et les cadres supérieurs V, \$17 pour les cadres plus supérieurs et enfin \$20 pour le secrétaire et les sous-ministres adjoints. Au menu, il n'y a pas

encore de tartine à la margarine ou au beurre de peanut, non plus que le hachis Bérubé. C'est plutôt la mayonnaise de poissons Neptune, le potage Crécy, la ballotine de poulet créole, les légumes variés (pommes fondantes, haricots verts, salade marai-chère) surprise Alaska (vous savez la fameuse bombe...), café, petits pains et beurre.

Et on dansera "disco" au Concorde ce vendredi 17 décembre, à compter de 20h30. Cette invitation est apparue hier — sur papier or — dans les ascenseurs du "Trésor". On n'y a pas affiché en même temps les décrets tout chauds qui pleuvront aujourd'hui sur la tête des syndiqués.

Las Vegas

Plus nostalgiques encore, à moins que ce ne soit de l'amertume, les fonctionnaires du mi-

nistère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont choisi de fêter à la façon de Las Vegas...

Pour \$10, ils vivront une soirée au manoir Montmorency comme si le Québec avait décidé de tremper dans les casinos. Et il s'en trouvera sûrement... désespérés

comme ils le sont, pour jouer à la roulette... russe.

Écrivant cela, il me prend l'envie d'abandonner, d'ici le 25 décembre, machine à écrire, petits papiers, petite papeterie, petits ennuis pour faire un long reportage sur ces parties,

dernier sursaut de "prospérité" avant le grand gel de janvier.

Mais la crise ne regarde pas où elle frappe... Et j'imagine que mon "sous-ministre" à moi refusera que je me livre à cette tournée des grands ducs... en temps supplémentaire.

# "PQ" voudrait dire pauvres et quêteux

(PC) — Les 40.000 fonctionnaires québécois, membres du SFPQ, ont été invités à se déguiser en quêteux aujourd'hui dans le cadre des moyens de pression qu'ils exercent contre la loi 70.

Le syndicat a demandé à ses membres de sortir leurs vieux vêtements "afin de démontrer à la population et à leur employeur qu'ils sont P.Q., c'est-à-dire pauvres et quêteux".

Ces quêteux seront par ailleurs invités à un dîner communautaire aux "beans" que prépareront les employés

du bureau régional de Québec de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Les fonctionnaires poursuivent également "l'opération sandwich" pour sensibiliser les restaurateurs des conséquences économiques de la loi 70.

Cette stratégie a eu le mérite de faire réfléchir certains restaurateurs qui ont modifié leurs menus et leurs prix.

Deux restaurants d'un hôtel de la Grande-Allée affichent à la vitrine la note suivante:

"Nous comprenons bien que les temps sont

durs et que se nourrir est une nécessité de la vie. C'est pourquoi nous ne trouvons pas si bête l'idée qu'ont eu certains d'apporter leur lunch le midi.

"Mais nous ne sommes pas bêtes non plus. Considérez ceci: pour moins cher que ce qu'il n'en coûte pour préparer vous-même votre repas du midi, nous vous offrons un repas que vous ne seriez même pas capable de faire tenir dans votre boîte à lunch. Un repas différent chaque midi... et vous mangerez tant que vous voulez."

Annoncez votre nomination dans

647-3270

LE SOLEIL

vous serez connu du jour au lendemain

## Miracle Mart

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Dans notre cahier publicitaire

"NOËL, C'EST TOUT UN CADEAU"

du 8 décembre

Page 10 — Le miroir de coiffeuse à 3,99\$ n'est pas vendu en plusieurs modèles.

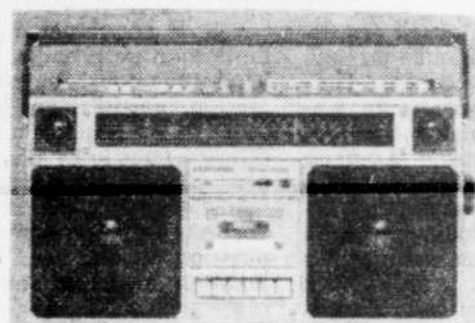
Les sacs chinois pour cosmétiques ne seront pas vendus.

Page 11 — Les prix de solde des tableaux encadrés, auraient dû se lire: 9,99\$ à 29,99\$. Les prix ordinaires auraient dû se lire: 13,99\$ à 49,99\$.

Nous nous excusons de ces erreurs auprès de notre clientèle.

## MOURIR SI JEUNE!

La rumeur a voulu nous tuer, mais nous de **TELEFUNKEN** voulons tuer la rumeur



Nous sommes toujours là, avec notre qualité, notre réputation, notre service, nos garanties et nos prix.

CETTE SEMAINE, LE CR-8200

Portatif AM/FM stéréo 2 x 6W/RMS (12W) max. Magnéto-cassette, LH-CR02, entrées de ligne, sorties H.P. auxiliaires. Fonctionne sur piles secteur AC et DC (prise allume-cigarettes non incluse)

Prix sugg. 399.95\$

GARANTIE 1 AN

NOTRE PRIX

299.95\$



PLACE LAURIER 651-7384

Mise de côté acceptée Visa Mastercard



MAIL CENTRE-VILLE 522-1233

## laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC

VENTE AVANT NOËL

RÉDUCTION D'INVENTAIRE

10% JUSQU'À

50%\*

D'ESCOMPTE SUR TOUTE LA MARCHANDISE DANS NOS 2 RAYONS DE CHAUSSURES POUR DAMES HOMMES ET ENFANTS!

Tout est réduit: souliers, bottes, bottillons, couvre-chaussures, pantoufles, pour toute la famille. Vaste choix de modèles et pointures. Venez voir ça!

Choix des meilleures marques:

- NATURALIZER
- MONTE-CARLO
- KAUFMAN
- JARMAN
- LA PARISETTE
- CLAYMORE
- COUGAR
- INOUK



Eau! Eau! Eau!

cas d'eau! 250ml GRATIS!

Cadeau! 20¢ de rabais par bouteille!

Les Fêtes, ça s'arrose et il faut beaucoup de Montclair dans la maison!

\* Montclair vous offre, pour le prix de 750 ml, une grande bouteille d'un litre (chez les marchands participants).

\*\* Plus un beau coupon-rabais de 20¢ par bouteille (n'importe quel format).

Faites-en bonne provision!

La Montclair a un petit pétillant rafraîchissant, unique, qui en fait l'eau minérale No 1 au Canada.

Bonne au goût, bonne pour la santé... buvez-en à vous en couper la soif!

Montclair. La vraie boisson des Fêtes!

Tout un cadeau!

20¢ de rabais par bouteille

MONTCLAIR de n'importe quel format.



10163404 LS-12-8

**histoire  
et  
patrimoine**  
par Monique Duval

## Hommage posthume à Mgr Gosselin

Le Conseil de la vie française en Amérique a rendu un hommage posthume à Mgr Paul-Emile Gosselin en lui conférant l'Ordre de la fidélité française, la plus haute distinction que cet organisme décerne à des personnes qui se sont signalées dans leur travail de collaboration à la cause du français au Canada et aux États-Unis.

Mgr Paul-Emile Gosselin, décédé en juin dernier, a été pendant 40 ans secrétaire général du Conseil de la vie française en Amérique (autrefois Conseil de la survivance), organisme fondé en 1937, au lendemain du congrès de la langue française. Parmi ses nombreuses activités et initiatives, il y a la publication "Vie française", qu'il fonda et dirigea pendant de nombreuses années, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), les voyages de la Liaison française, etc.

Mgr Paul-Emile Gosselin avait été journaliste de 1953 à 1962, agissant comme directeur général de l'Action sociale catholique, de l'Action sociale Limitée et de l'Action catholique de Québec. Le monde journalistique et la population n'ont pas oublié ses éditoriaux.

C'est également Mgr Gosselin qui avait créé cet Ordre de la fidélité française. De plus, il participa activement à diverses sociétés, dont la Société historique de Québec, la Société du parler français au Canada, le Conseil supérieur de la Société Saint-Jean-Baptiste, etc.

C'est sa soeur, Mme Ginette Hivon, qui a reçu la médaille lors d'une réunion du conseil à Ottawa.

### Fermeture du Musée des Ursulines

Soeur Gabrielle Daigneault, directrice du Musée des Ursulines, nous avise que le musée de la rue Donnacona est fermé jusqu'au 11 janvier. Le personnel profite de cette période tranquille pour prendre quelque repos, ce qu'elles ne peuvent faire de mai à octobre, période de tourisme, ni à l'automne ni à l'hiver, particulièrement propices aux visites d'étudiants et d'écoblés. Donc, le Musée des Ursulines est fermé jusqu'au 11 janvier; cependant, à l'occasion des Fêtes, quelques parements seront tirés de leur salle d'exposition (3e étage) pour orner les autels de la chapelle, qui, elle, demeure ouverte pour les messes du dimanche, de Noël, du 1er de l'An et de l'Épiphanie.

### Voyage en Louisiane

L'Institut canadien organise un voyage en Louisiane, en avril prochain. Il ne s'agit pas d'un voyage exclusivement touristique, mais d'une visite-rencontre avec des groupes francophones et des arrêts à des lieux particulièrement percutants au point de vue historique et ethnographique.

Ce voyage aura lieu du samedi 13 avril au samedi 23 avril. Pour y adhérer, il faut être membre en règle de l'Institut canadien, mais on peut le devenir en versant \$50.

La date limite de l'inscription est le 15 septembre. On peut obtenir des renseignements supplémentaires et des détails sur l'itinéraire en s'adressant à Mme Gosselin, à l'Institut même, au numéro de téléphone 694-6356, ou à l'agence Voyage La Cité Inc., M. Jean-Marie Bateau pour l'envoi de l'acompte. Adresse: 1432 avenue Maguire, C.P. 457, Silery, Québec, G1T 2R8, tél: 688-9922.

Le coût du voyage est de \$1,190 par personne, mais ne comprend pas les repas.

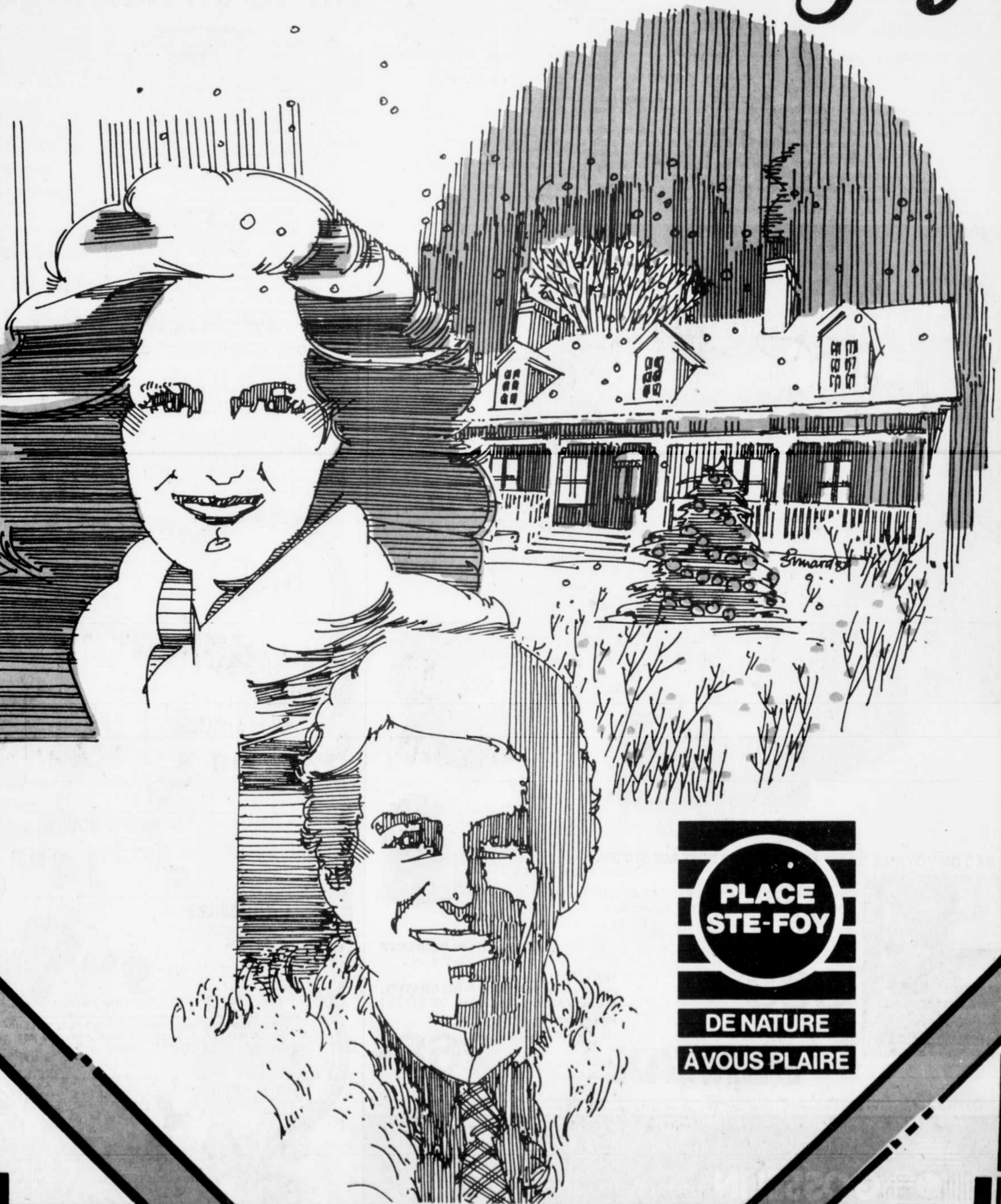
# Noël

## comme au bon vieux temps

Place Ste-Foy se souvient des traditions.

Chez nous, Noël se dit sourire et chaude poignée de main. Venez fêter avec nous comme au bon vieux temps

## à place ste-foy



**PLACE  
STE-FOY**

**DE NATURE  
À VOUS PLAIRE**

## QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

De Charlesbourg et de la Banque Nationale

# Un citoyen réclame \$457,000 en dommages

par Marcel COLLARD

Évincé de la maison qu'il habitait dans le secteur du Trait-Carré, à Charlesbourg, sur un ordre de la cour, il y a quelques semaines, M. Jean Baillargeon a adressé une mise en de-

meure à la municipalité de Charlesbourg, cette semaine, lui réclamant des dommages de \$300,000, et une autre exigeant de la Banque Nationale des dommages de \$157,000.

Les deux mises en de-

meure, sont relatives à certains démêlés entre M. Baillargeon et la municipalité de Charlesbourg, ainsi qu'à la prise de possession, par la banque, de la maison et d'un terrain.

Dans ces lettres, dont

il a fait porter copie au SOLEIL, M. Baillargeon reproche au conseil de lui avoir refusé, depuis 1974, un permis pour la réparation, l'entretien et des travaux de construction que "d'autres citoyens peuvent obtenir dans les mêmes

conditions", sans motiver les décisions.

"Leurs moyens d'agir, de démolir et de détruire montrent les intentions des administrateurs de procéder avec discrimination et d'avoir causé, par ces moyens barbares, la perte de ses biens et des torts irréparables."

Il accuse le conseil d'avoir eu recours à des "moyens racistes" pour le détruire "avec des intentions préméditées et voulues" et somme la municipalité à payer \$300,000 dans un délai de 30 jours.

Par ailleurs, dans l'autre lettre adressée à la banque, M. Baillargeon fait état d'un bail de location entre son fils Jean Baillargeon et la compagnie "La Seigneurie Baillargeon", propriétaire de la maison, pour une période de cinq ans, soit du 2 janvier 1982 au 2 janvier 1987. Pour n'avoir pas respecté ce bail, il réclame \$15,000 à la banque, plus \$35,000 pour "l'expulsion illégale et impromptue" des biens de son fils et \$2,000 pour les frais occasionnés par le déménagement.

Il ajoute que son expulsion, au moment où il n'était ni locataire, ni propriétaire de la maison, demeurant lui-même à l'extérieur de Charlesbourg, avait sali sa réputation et M. Baillargeon réclame à ce chapitre une somme de \$100,000.



Cette caserne désaffectée de la rue Marie-Rollet pourrait bien servir de coopérative d'habitation et abriter huit familles.

## \$118,000 du fédéral pour des projets communautaires

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — Le gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme de développement communautaire, investit \$118,000 pour la réalisation de divers projets élaborés par des organismes de la circonscription de Lévis, a annoncé, cette semaine, le député Gaston Gourde.

Une subvention au montant de \$41,545 permettra notamment à la corporation "Destination Rive-Sud" d'embaucher trois personnes qui auront pour tâche de susciter une implication des citoyens et d'aider à préparer des activités spéciales pour la venue des grands voiliers devant Québec en 1984.

La corporation a été mise sur pied au printemps dernier, dans le but de coordonner les diverses activités souhaitées en effet sur la rive sud de Québec, afin que ce territoire profite le plus possible des retombées économiques attendues des fêtes 1534-1984.

L'organisme a eu récemment la collaboration de la Caisse populaire de Lévis, qui lui fournit gratuitement un local sur la rue Saint-Georges, en face de l'église de Christ-Roi. L'assurance-Vie Desjardins lui fournit le mobilier.

Le député Gourde a assuré que la contribution du gouvernement fédéral permet enfin l'embauche de permanents et pourra éventuellement être augmentée, car il est très important, à son avis, que la Rive-Sud soit prête pour le "grand événement" de 1984.

Dans ces préparatifs, la participation du gouvernement fédéral est déjà considérable, puisqu'une subvention au montant de \$1,1 million a déjà été octroyée, en septembre dernier, pour la mise en

place d'un port de plaisance, le parc nautique de Lévis.

De l'équipement

Une autre subvention, au montant de \$31,428, vient d'être octroyée par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration du Canada au Conseil économique Lévis-Lauzon. Cet organisme doit embaucher cinq personnes pour remettre à jour son dossier économique et faire construire des pièces d'équipement communautaire, notamment des estrades mobiles, des bancs, des tables et des clôtures, qui seront prêtés aux groupes qui en auront besoin.

Le Groupe d'animation en sciences naturelles recevra par ailleurs \$28,267 pour compléter l'aménagement d'un parc nature près de la mairie et du stade couvert de Lévis. Cinq personnes pourront ainsi travailler à l'aménagement de sentiers et d'aires de repos ainsi qu'à la revitalisation du boisé.

Le Club d'initiation aux médias aura \$7,990 pour son projet visant à éveiller l'esprit critique des jeunes. Trois emplois seront créés pour une durée de 30 semaines. Le secrétariat du club est situé au 109 de la rue Commerciale à Lévis. L'organisme veut s'assurer la collaboration des parents et des enseignants afin d'organiser des ateliers d'information et de discussion. La direction du patro a déjà promis de coopérer.

Le Café chrétien de la Rive-Sud sera inauguré demain à la suite de l'octroi d'une subvention au montant de \$9,588 du gouvernement fédéral. Cette aide servira à payer les salaires de trois personnes qui assureront la gérance, l'animation, l'organisation et la promotion. Des travailleurs bénévoles y ont déjà aménagé une salle pouvant recevoir 135 personnes.

## Projet pour transformer la caserne de pompiers no 13 en huit logements

par Louise PICARD

Un projet de recyclage pour des fins d'habitation a été soumis, il y a quelques mois, par la Coopérative d'habitation Les Primevères. Il s'agit de la caserne de pompiers no 13, située au 1387 rue Marie-Rollet, dans le secteur Saint-Sacrement.

La fermeture de cette caserne avait été recommandée en mars dernier dans le rapport Main-guy sur l'étude de relocalisation des casernes de la ville de Québec. Depuis sa fermeture en juin, personne parmi les pompiers n'y voit d'intérêt et l'hypothèse d'une démolition n'a fait que provoquer une indifférence totale. A quoi pourrait-elle servir d'autres, de conclure le rapport, sinon à la récupération de logements coopératifs?

C'est dans cet esprit que la Coopérative d'habitation Les Primevères a entrepris des démarches auprès des autorités concernées pour la réalisation d'un projet d'habitation de huit logements.

Appuyée par le groupe de recherches techniques SOSACO, la coopérative Les Primevères établissait les premiers contacts avec les divers intervenants intéressés par ce projet, la ville de Québec, la Caisse populaire Saint-Sacrement et M. Cyrille Mainguy, auteur du rapport.

Par la suite, une demande de financement du projet était déposée en octobre, auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ce projet correspond aux priorités de cet organisme fédéral, soit la création de logements par le recyclage de bâtiments.

Une étude de viabilité a démontré qu'il en coûterait au total \$306,248 pour ce projet d'habitation, le total des frais d'exploitation annuel serait de \$17,541 et le coût moyen par logement de \$38,012.

Pour sa part, la ville de Québec se dit disposée à céder la caserne à la coopérative Les Primevères. Cette cession serait toutefois conditionnelle à la présentation d'une lettre d'acceptation de la SCHL lui assurant les crédits nécessaires à la transformation du bâtiment.

A la suite d'un appel fait récemment auprès du directeur des programmes sociaux de la SCHL, M. Claude Morin, ce dernier informait LE SOLEIL de l'impossibilité d'intégrer ce projet à l'année financière en cours, le choix des projets ayant été fait il y a plus d'un an.

Les demandes sont nombreuses, dit-il. Sur un total de 1,300 projets d'unités de logements coopératifs, quelque 300 à 400 ont été retenus par la SCHL et les trois quarts sont déjà en marche pour être approuvés avant le printemps.

La Coopérative d'habitation Les Primevères n'a pas renoncé pour autant à son projet et une rencontre qui s'est avérée positive avait lieu il y a quelques jours avec un représentant du service d'urbanisme de la ville de Québec.

## L'usine puante de la CUQ n'ira pas à Cap-Rouge

Tous les maires de la Communauté urbaine de Québec sont d'accord, il n'est pas question d'installer la future usine de traitement des eaux usées à l'ouest de la pointe de Sainte-Foy parce que la situation deviendrait intolérable pour les citoyens du secteur.

C'est l'explication fournie, hier soir, par le

maire Louis-Marie Lavioie, de Sainte-Foy, pour expliquer le "déplacement du projet" vers un autre secteur en bordure du fleuve. Le maire a rappelé que le type d'usine projeté dégage une odeur d'œufs pourris et qu'il fallait veiller à ne pas créer d'embêtements aux citoyens de Sainte-Foy dans le choix de l'emplacement.

L'usine coûtera plus de \$125 millions à construire et il faudra un collecteur de \$35 millions pour y amener les eaux usées. Donc, ce "n'est pas demain la veille de la réalisation de ce projet-là", a expliqué sommairement le maire, puisque la CUQ doit attendre d'avoir les moyens de financer un pareil projet avant de s'y jeter...

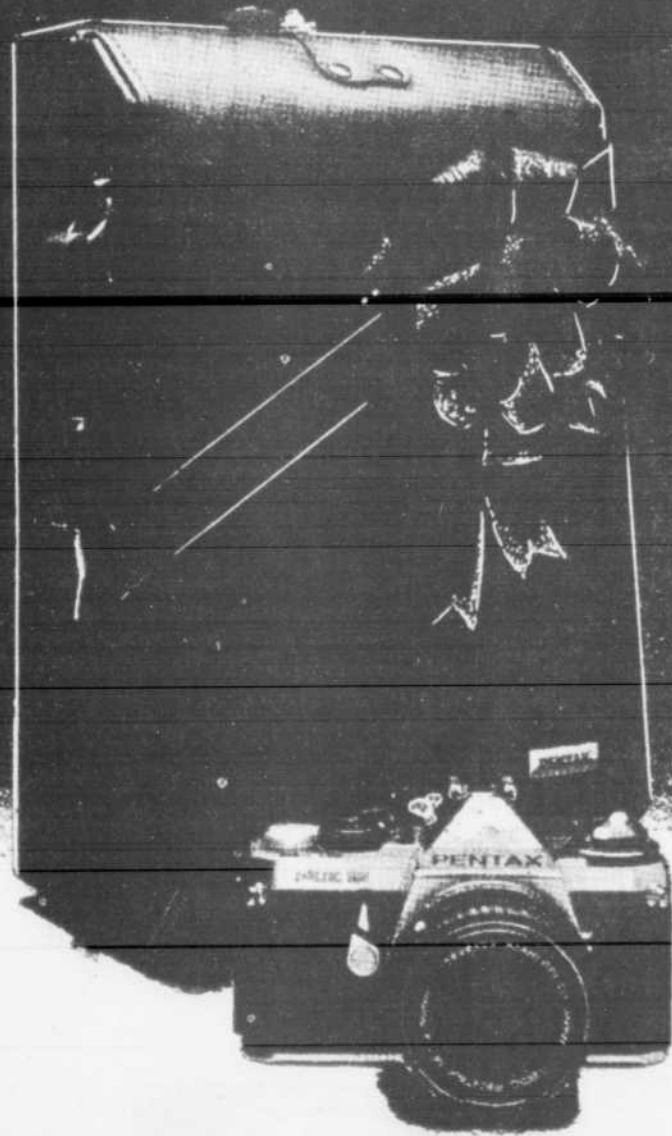
Entre-temps, on étudie deux ou même trois autres emplacements qui ne présentent pas les mêmes risques, a expliqué le maire. Le premier emplacement, à la limite de Cap-Rouge et de Sainte-Foy, pose un problème, du fait qu'il est situé dans une dépression d'où les émanations provenant de l'usine auront peine à s'échapper par temps froid ou durant les périodes de haute pression, disent les spécialistes. Ailleurs, on compte sur la brise pour porter le problème au loin et le dissiper rapidement.

## Campagne pour les handicapés

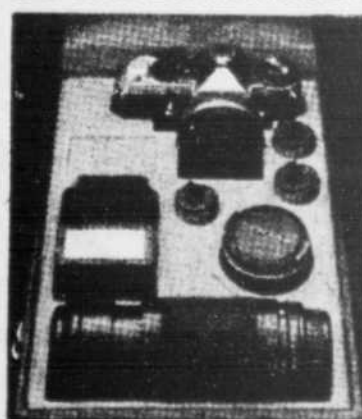
LEVIS — Le Club des handicapés en marche de la Rive-Sud, un organisme bénévole qui favorise l'intégration des personnes handicapées dans la société, profite de ce mois-ci pour faire sa campagne de financement.

La vente du macaron au prix de \$1 est faite particulièrement aux portes des centres commerciaux, des églises, des caisses populaires et de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

ACHETEZ UNE CAMÉRA PENTAX ET DEVEZ-UN PHOTOGRAPHE COMBLÉ.



UN SAC DE VOYAGE GRATUIT À L'ACHAT D'UN ME SUPER.



ME SUPER, objectif 50mm F2 avec SAC DE VOYAGE II PENTAX GRATUIT, D'UNE VALEUR AU DÉTAIL DE \$95.00 ! Des caractéristiques des plus complètes : Automatique au 2000ème, manuelle, affichage à diodes, viseur clair, etc...

338\$

PENTAX



UN CADEAU ÉBLOUISSANT À L'ACHAT D'UN MG.

MG, objectif 50mm F2 avec FLASH PENTAX AF-160 GRATUIT, D'UNE VALEUR AU DÉTAIL DE \$46.50 ! Une automatique sans problème : visez et déclenchez !

268\$

Ces prix sont en vigueur dans tous les Studios Gosselin Ltee et sont sujets à changement sans préavis. Le texte prévaut sur les illustrations en toutes occasions.

CARTES DE CREDIT VISA, MASTER CHARGE, AMERICAN EXPRESS ACCEPTÉES - PLAN DE FINANCEMENT ET MISE DE COTE

LES STUDIOS  
GOSSSELIN  
DIVISION PHOTOGRAPHIE

|         |                        |          |
|---------|------------------------|----------|
| LEVIS   | 102 Rte KENNEDY        | 833-5860 |
|         | 10 Ave BÉGIN           | 837-8868 |
| QUÉBEC  | 12 Côte de la FABRIQUE | 692-4515 |
| STE-FOY | 3207 Ch. SAINTE-FOY    | 653-3220 |
|         | 2600 Boul. LAURIER     | 656-6309 |
|         | Complexe Centre-Ville  |          |

15 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR !

Sherbrooke — Montmagny — Rimouski — Saint-Georges — Sainte-Marie — Pressville — Thetford Mines — Alma — Jonquière

Noël 82  
au



Prix en vigueur jusqu'au 11 décembre

# 171  
AVION à HÉLICES  
Fisher Price

6.98



Limite d'un par client

# 5280



BAIN de MOUSSE  
de Barbie  
Limite d'un par client

14.98

AUTOMOBILES  
AFX

assorties  
Disponibles dans les magasins Hobby Zouki, seulement aux Galeries de la Capitale et à Place Laurier



9.98

Limite d'un par client

PLACE LAURIER, MAIL NORD 653-2013 • PLACE FLEUR-DE-LYS 524-4526 • GALERIES CHAGNON 833-1453 • GALERIES DE LA CAPITALE 627-0686



# QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

## Le budget 83 de Ste-Foy "ménage" l'unifamiliale

par Marc LESTAGE

Le conseil municipal de Sainte-Foy a adopté, hier soir, son budget de \$64,977,206 qui prévoit une réduction de la taxe foncière compensée par une augmentation des taxes de service pour la majorité des contribuables en 1983.

À la suite de la révision à la hausse du rôle d'évaluation, le conseil a décidé de réduire le taux de la taxe foncière de \$2,07 à \$1,77. Cette réduction est intéressante pour les propriétaires de maisons unifamiliales puisqu'elle annule l'effet de l'augmentation de l'évaluation.

La réduction du taux de la taxe foncière est toutefois insuffisante pour les propriétaires d'édifices à logements multiples dont l'évaluation a augmenté de plus de 25 pour 100 dans certains cas. Pour la plupart de ces immeubles, où le prix des taxes est réparti entre les locataires selon une

formule que la Régie du logement juge légitime, le nouveau budget de Sainte-Foy prévoit une augmentation importante du compte de taxes.

La révision du rôle pouvait théoriquement entraîner une diminution de taxes seulement pour les commerces dont l'évaluation a été révisée à la hausse de seulement 4 pour 100. Il n'en sera rien toutefois puisque la ville a décidé d'augmenter la taxe pour les services sur ces immeubles de \$0,55 à \$0,90 du \$100 d'évaluation pour rattraper ses revenus. Donc, pour les commerces la taxe foncière augmentera.

Le coût de l'ensemble des services municipaux a également été majoré dans le cas des propriétaires de maisons unifamiliales. L'abonnement à l'aqueduc passe de \$33 à \$40, la taxe d'égout de \$33 à \$40, le ramassage des ordures de \$55 à \$65 et la location des compteurs d'eau de \$17 à \$20, sans

compter une augmentation du tarif de l'eau, de l'abonnement à la bibliothèque, des services de loisirs, du ramassage des cheminées et autres.

C'est ce qui a fait dire, hier soir, au porte-parole de l'opposition, M. Gilles Lavoie, que ce budget est "le plus hypocrite jamais présenté à Sainte-Foy; que l'on trompe le public en parlant de croissance zéro; que l'administration Lavoie a fait grimper le budget de 18 pour 100 en un an; que le parti au pouvoir fonctionne comme une petite compagnie privée en administrant à la petite semaine et en ayant recours au patronage, et que finalement le maire et son équipe feraient aussi bien de reconnaître leur échec et de démissionner".

Le maire et quelques témoins du parti au pouvoir ont refusé de se rendre au désir du conseiller Lavoie qu'ils ont plutôt accusé de vouloir "faire de la politique alors qu'il devrait être bon joueur, accepter de faire des recommandations positives et même participer aux séances de travail des commissions où on voit rarement les conseillers de l'opposition", semble-t-il.

Ce commentaire a bien failli relancer le débat que le président Allard avait grand-peine à contenir. Quelques questions de privilège ont permis aux "belligérants" de s'assurer que leur honneur sera sauf au terme de ce nouveau débat annuel sur le budget et tout le monde est reparti satisfait, votre serviteur en premier.



Le pont sera prêt pour Noël

Les automobilistes pourront bientôt emprunter le nouveau pont Leclerc, enjambant la rivière Saint-Charles, à la hauteur du boulevard Bastien, entre le Village-des-Hurons et Loretteville. L'entrepreneur exécute les travaux, depuis quelques semaines, de quelque \$250,000 pour remplacer complètement l'ancien pont construit, il y a une cinquantaine d'années.

## LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

### Art vénitien

Paulette Dubrûle expose ses oeuvres d'art vénitien jusqu'au 13 décembre à la bibliothèque du cégep de Limoilou du lundi au jeudi, de 8h30 à 20h30, et le vendredi, de 8h30 à 17h.

### Concert de Noël

Un concert de Noël avec Claude Robin et le chœur Charles-Emile-Gadbois aura lieu samedi, 20h, dans l'église Saints-Martyrs-Canadiens, 955 avenue de Bienville, angle de la rue Père-Marquette.

### Décorations de Noël

Les membres de la Coopérative régionale des consommateurs de Tilly pourront participer à un atelier "décorations de Noël", ce soir à 19h30. Pour renseignements et inscription, composez 656-0441.

### Fonctionnaires

Une rencontre sociale du temps des Fêtes des fonctionnaires à la retraite de l'agglomération de Québec aura lieu demain, à 20h30, au Club des employés civils, 650 avenue Laurier. Pour autres détails, composez 529-0355.

### Gala culturel

Le traditionnel gala culturel du service des activités socio-culturelles de l'université Laval aura lieu demain, à 20h30, au grand salon du pavillon Pollack. Pour renseignements, joindre Henriette Lambert à 656-2765.

### Intégrité culturelle

Une causerie sur l'intégrité culturelle sera prononcée demain, à 20h, par Maharishi Mahesh Yogi, fondateur du programme de méditation transcendantale, au salon Bellevue du Château Frontenac. Pour renseignements, composez 529-6351.

### OXFAM-Québec

OXFAM-Québec poursuit jusqu'au 15 décembre sa campagne de souscription pour redonner "espoir et dignité" aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants du Tiers-monde qui parviennent difficilement à survivre. Les dons sont acheminés à OXFAM-Québec, 169 est, rue Saint-Paul, Montréal, PQ, H2Y 1G8.

### Party de Noël

Le Club horticole de Québec organise un "party" de Noël pour ce soir, à 19h30, à l'Aquarium de Québec. Une causerie sur la présentation de centres de table de Noël sera prononcée par Mme Jeanne Lafrance. Les membres et visiteurs doivent apporter un plat pour le goûter de fin de soirée. Pour renseignements, composez 527-8834.

### Patro de Lévis

Les foyers de Lévis, Lauzon et Saint-David seront visités ce soir, de 17h à 20h, pour la vente de macarons du patro de Lévis. Les profits serviront à défrayer le Festival d'hiver.

### Pétrolier à Québec

Le pétrolier-ravitailleur de la marine nationale française "Le Var" fera une escale de courtoisie à Québec à partir d'aujourd'hui jusqu'à samedi. Le public sera admis à bord demain et vendredi, de 14h à 17h.

### Travaux d'élèves

Les élèves de 2e année de Georgetown Pihay exposeront leurs travaux de dessins et de peintures du 9 au 12 décembre à la maison Pierre-Lefebvre, 7985 Trait-Carré est, à Charlesbourg.

### Valorisation humaine

Mme Thérèse Perron donnera une soirée d'information sur la "session de base" demain, à 20h, à la salle Sicheu de la maison Marc-ussier, 2555, chemin Sainte-Foy. L'entrée sera gratuite. Pour renseignements, composez 642-7992.

## Entente entre la ville et Taxi Coop

## Meilleur service de taxi à Beauport

par GÉRALD OUELLET

À la suite d'un protocole d'entente intervenu entre la ville et la firme de Taxi Coop de Beauport, les citoyens du centre-ville de Beauport auront un meilleur service. C'est ce qui ressort d'une résolution adoptée, lundi, par les membres du conseil municipal réunis en assemblée générale.

En effet, la ville permet de garer sept taxis pendant le jour, sur son terrain de stationnement situé en bordure de l'avenue Royale, entre les rues du Temple et Place Orléans.

De plus, les autorités municipales acceptent que trois taxis stationnent dans la rue du Temple pour aider au

travail aux heures de pointe.

Enfin, cette entente a été rendue possible grâce au travail soutenu d'un sous-comité du conseil formé des conseillers Jean-Marie Parent, Raymond Vézina et Jean-Luc Ducloux. À ce comité, la firme de Taxi Coop de Beauport était représentée par MM. Jacques Lagacé et Paul Blais.

### Règlement d'emprunt

Pour augmenter le fonds de subventions pour promouvoir la construction résidentielle dans le cadre du programme Corvée-

habitation, le conseil municipal a décidé d'ajouter \$190,000 aux \$150,000 déjà versés pour le porter à \$340,000.

Selon le maire Michel Rivard, les citoyens répondent bien à ce programme et la ville, dit-il, ne peut que se réjouir de ce phénomène qui permet d'augmenter les investissements à Beauport dans le secteur résidentiel.

### Rue Labelle

À la suite d'une requête des citoyens de la

rue Labelle, le conseil municipal a décidé d'interdire la circulation lourde à l'exception des autobus dans la rue Labelle, entre 20h et 7h. Cette interdiction s'applique également pour la fin de semaine.

### Secteur Giffard

La ville ne peut accepter la requête de citoyens d'une partie de Giffard relative à la circulation lourde, puisqu'elle ne peut donner suite à leur demande de construire ou de faire

construire, par l'entreprise Verreault-Frontenac, une nouvelle sortie vers le nord de la carrière pour atteindre la rue Cambronne.

### Construction

La ville a décidé de prolonger l'avenue Gaspard vers le sud sur une longueur de 40 mètres et d'asphalter l'avenue Abbé-Giguère pour permettre à la corporation Les Résidences P'tit Village Giffard Inc. de construire une édifice de 30 logements pour per-

sonnes retraitées en bordure de l'avenue Abbé-Giguère.

Subvention

Le conseil municipal vient d'accorder à la Corporation du centre communautaire des Chutes Inc., une subvention de \$10,000 représentant une participation financière de la ville à la gestion, par cette corporation, du centre communautaire des Chutes du secteur Montmorency à Beauport.



Aujourd'hui  
Voyez le cahier  
publicitaire de

**LA BAIE**

INSÉRÉ DANS  
CETTE ÉDITION



Offrez ce que vous aimeriez... recevoir!

**Canadian Club**  
Le meilleur qu'on puisse offrir.

Représenté au Québec par Herdt & Charton Inc. Montréal (514) 353-8950

**LE MARCHÉ AUX PUCES**  
AU CARREFOUR JEAN-TALON  
Charlesbourg

Du jeudi au dimanche inclus.  
Jeudi, vendredi: 9h à 21h.  
Samedi, dimanche: 9h à 17h.

Carrefour Jean-Talon  
Jean-Talon  
60<sup>e</sup> Rue  
RUE H. BOURASSA

**RENDEZ-VOUS SUR PLACE**  
TEL.: 627-3729

**Les accessoires pour la salle d'eau**

Du petit gobelet au couvre-mouchoirs, de la savonnette au rideau de bain en passant par la serviette, l'Atmosphère au 2e a pensé à toutes ces petites choses raffinant le rituel de la salle d'eau.

Service de décoration intérieure

**l'atmosphère au 2<sup>e</sup>**

2006, chemin St-Louis (coin Maguire)  
Sillery, Québec, G1T 1P1  
(418) 683-9641

**Une invitation**

Je vous invite à venir me remettre votre don à la Campagne du Timbre de Noël. J'ai de gros becs et une belle surprise pour vos petits, amenez-les avec vous.

Je vous attends,

**Le 10 DÉCEMBRE**  
de 10:30 - 12:00 — 14:30 - 16:30 — 19:30 - 21:00

**Marie Eykel**  
(Passe-Partout)

**PLACE LAURIER**  
TOUT LE MONDE EST LÀ!

mail est

## LES RÉGIONS

# Roy a voulu se suicider avant le meurtre chez les Sylvain

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Claude Roy, âgé de 20 ans, a voulu se suicider quelques heures avant d'assassiner la mère et le frère et de blesser grièvement le père de son amie Michèle, âgée de 18 ans, parce que cette dernière refusait de reprendre une liaison avec lui.

C'est le seul élément nouveau qui s'est dégagé de l'enquête du coroner Jean-Marie Côté tenue, hier, au palais de justice de Thetford-Mines, concernant le drame survenu le 14 novembre dernier au domicile de la famille Fernand Sylvain, située au numéro civique 747 de la 12e Avenue.

Le prévenu ne se souvient pas d'avoir tué à l'aide d'un pistolet semi-automatique de calibre .22 Mme Fernand Sylvain, née Rose-Annette Laplante, âgée de 50 ans, et son fils Gaston, âgé de 14 ans, ni d'avoir tiré sur le père Fernand, âgé de 53 ans, après avoir pénétré avec effraction dans le logis à la faveur de la nuit pour prouver à son ex-amie de cœur qu'il voulait s'enlever la vie.

Après être entré dans la maison par l'ouverture béante pratiquée dans la porte par le bris de la vitre, Roy a déclaré avoir entendu des coups de feu en apercevant successivement M. Sylvain, son épouse et son fils. Il a dit n'avoir jamais réalisé avoir commis ces crimes.

Dans sa fuite en automobile en compagnie de sa dulcinée, cette dernière lui a dit qu'il venait de tuer ses parents. "Ils ne se peuvent pas. Je ne les ai pas tués. L'arme était sûrement chargée à blanc", a-t-il répliqué.

Roy a déclaré durant son témoignage qu'il était tellement certain de n'avoir tué personne qu'il s'interrogeait sur les raisons qui avaient pu motiver des policiers de la Sûreté du Québec à lui donner la chasse sur la route 265, à la hauteur de Sainte-Sophie.

Malgré tout, il a admis avoir tenté de prendre la fuite par un chemin secondaire, et d'avoir averti les policiers qui l'avaient finalement intercepté et trouvé le pistolet sous le siège avant de l'automobile, que l'arme était chargée. "C'est moi-même qui en ai retiré les balles", a-t-il dit.

Le suspect a rendu un témoignage évasif. Il se souvient de ce qui s'est passé avant et après le drame. Il ne se rappelle pas des événements qui se sont produits au domicile des Sylvain.

Assoiffées de détails, les quelque 150 personnes qui avaient envahi le palais de justice, sont restées sur leur appétit. Le coroner n'a entendu que deux témoins: le témoin important et un policier qui a déposé une liasse de photographies illustrant les lieux du drame. Les rapports des autopsies ont été présentés également. Ce fut suffisant pour que le coroner tienne Roy criminellement responsable de la mort des deux membres de la famille Sylvain.

### Meurtres prémédités

Une dizaine de minutes après que le verdict eut été rendu, Roy a comparu devant le juge James Johnson pour nier sa culpabilité à deux accusations

de meurtres au premier degré (avec préméditation), ainsi qu'à des accusations de tentative de meurtre, d'enlèvement, de séquestration, et de possession illégale d'arme à feu. La défense a obtenu que le prévenu subisse des examens psychiatriques au cours des prochains 30 jours au General Hospital, de Sherbrooke.

L'ex-amante de Roy a été aperçue au palais de justice. Elle aurait rendu témoignage si les circonstances l'avaient exigé. Son père Fernand se remet de ses blessures à l'hôpital.

L'accusé Roy a reconnu que l'arme utilisée provenait de la collection que son père possède. Ce dernier est policier de la ville de Thetford depuis 20 ans.

Aucune allusion à la drogue n'a été faite lors de l'interrogatoire. Roy a précisé avoir ingurgité six petites bouteilles de bière au cours des heures qui ont précédé le drame.

Témoignant sous la protection de la cour, Roy a révélé avoir téléphoné à Michèle au cours de l'après-midi du 13 novembre et lui avoir demandé si elle s'était ennuyée de lui. La jeune fille lui a répondu "non". "Cette réponse m'a déçu énormément. C'est à partir de ce moment que j'ai décidé de me suicider. J'ai visité quelques débits de boisson et aperçu mes amis avec "leur blonde". Ça m'a fait mal. J'ai voulu revoir Michèle une dernière fois."

Le jeune homme a dit qu'il ne se souvenait pas d'avoir frappé M. Sylvain après l'avoir abattu, ni d'avoir menacé Michèle pour la forcer à le suivre.



Les parents font du piquetage depuis deux semaines devant l'école qu'ils ont fermée en attendant la réponse du gouvernement.

## Construction d'écoles Les normes seraient beaucoup plus sévères

par Pierre ASSELIN

du bureau du Soleil

LA POCAITIÈRE — Les normes du ministère de l'Éducation en matière de construction d'écoles pourraient devenir beaucoup plus austères, suite à la décision qu'il doit prendre d'ici quelques jours concernant le projet d'agrandissement de l'école du village de Lac-des-Aigles.

Depuis deux semaines, dans ce village situé à quelque 40 kilomètres au sud de Trois-Pistoles, les parents ont retiré leurs enfants de l'école délabrée dont ils demandent le remplacement. L'autre école du village, qui en compte deux depuis l'incendie du couvent il y a dix ans, doit être agrandie pour accueillir les 119 élèves.

Les citoyens se sont mis en colère quand ils ont appris que le Conseil du trésor refusait le projet d'agrandissement qu'ils défendent depuis longtemps et qui est conforme aux normes même du ministère de l'Éducation, qui le présentait. Le conseil suggérerait cependant quelques modifications qui font tomber ces mêmes normes en désuétude.

### Pas de gymnase

Les normes du ministère prévoient, pour le nombre d'élèves de Lac-des-Aigles, un agrandissement de 744 mètres carrés, qui comprend un gymnase, a expliqué le fonctionnaire responsable du dossier au bureau régional du ministère, M. Villemont Ruel. Le Conseil du trésor refuse ce projet mais laisse entendre qu'un projet de 475 mètres carrés serait plus acceptable, en éliminant le gymnase au profit d'une salle de regroupement. Selon le directeur de la Commission scolaire du Témiscouata, M. Jacques Asselin, sept projets du même type sont actuellement sur la glace, en attente du verdict.

Au ministère de l'Éducation, M. Ruel n'a pu confirmer s'il y avait bien sept projets en attente, mais il a reconnu que Lac-des-Aigles constituerait un cas type et qu'il n'y aurait vraisemblablement aucun autre projet de présenté au Conseil du trésor, étant donné qu'il remet en question les normes du ministère.

### Camille Laurin

Le ministre Laurin lui-même s'est intéressé au dossier et faisait parvenir, hier, un télégramme aux parents. "Je regrette que les enfants soient privés d'enseignement, écrit-il, d'autant plus que j'approuve le principe d'agrandissement du collège."

Le ministre ne fait cependant pas allusion à la superficie de l'agrandissement, mais déclare avoir demandé aux responsables de discuter rapidement avec le Conseil du trésor. "La décision finale est imminente", conclut-il.

Des citoyens de Lac-des-Aigles et des représentants de la Commission scolaire du Témiscouata doivent rencontrer prochainement le sous-ministre de l'Éducation, pour en savoir plus long.

D'ici là, la présidente du comité d'école de Lac-des-Aigles, Mme Rose Caron, déclare ne pas être prête à lâcher son bout: "On ne veut notre gymnase, dit-elle. On n'a jamais rien eu et nos enfants y ont droit comme tous les autres de la province."

Le gymnase ne sera pas sous-utilisé, soutient-elle, parce que le programme du ministère prévoit déjà des cours et que la population en profitera également, n'en ayant aucun autre dans les environs. Pour appuyer leurs revendications, les membres du comité n'écarteront pas le recours à d'autres moyens de pression, ajoute Mme Caron, mais sans préciser lesquels.



**La Villa du Tapis Inc.**

# Vente de tapis de Noël

La Villa du Tapis

est la seule à pouvoir vous offrir ces valeurs exceptionnelles. Une fois de plus, La Villa du Tapis vous présente une vente de tapis pour vous aider à économiser plus que jamais. Cette fois-ci c'est pour rejoindre votre maison en vue de la saison des Fêtes. La qualité est excellente, le choix est incroyable, donc entrez nous voir dès aujourd'hui pour les meilleures valeurs sur le marché!

## BALANCE DE ROULEAUX

Habituellement à des prix très très bas la vente de Noël de La Villa du Tapis vous les offre avec rabais jusqu'à

**50%**

## PRELARTS

sans cirage, 100% vinyle

Épargnez jusqu'à

**60%** à partir de **4<sup>77</sup>** m.c.

## OZITE TUILES

Endos caoutchouté

Vinyle amianté auto-collantes

**3<sup>93</sup>** m.c. **49<sup>c</sup>** le pi<sup>2</sup> car.

## SUPER-SPECIAUX

SUR:

• Tapis salle de bains

• Tapis de passage

• Tapis absorbants

## BEAUCOUP D'AUTRES AUBAINES NON ANNONCÉES

• Installation gratuite

• Sous-tapis de qualité gratuit

• Les spéciaux 3 pour 1

Une offre de Noël très spéciale de **La Villa du Tapis** Épargnez jusqu'à

**50%**

sur tous nos tapis en magasin

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES PLAN SPECIAL MAISON COMPLETE

"Le service... c'est notre affaire"

**La Villa du Tapis Inc.**

1240, boul. Charest ouest, Québec

(Angle Charest et Saint-Sacrement) Anciennement Automobiles Inc.

681-0613



Spécialités: TAPIS - TUILES - PRELARTS / Votre magasin-entrepôt à Québec



**Collège du Tourisme**

2600, boul. Laurier, suite 220

Ste-Foy G1V 4K8

## COURS D'INITIATION À L'AGENCE DE VOYAGES

### Contenu:

- Fuseaux horaires
- Procédures de réservations
- Emission de billets d'avion
- Tarification aérienne
- Croisières
- Circuits touristiques
- Assurances voyages
- Techniques de vente

**Premiers cours pour 1983:**

- 17 janvier au 16 février
- Réservez maintenant
- Places limitées

Renseignements et inscription:

lundi au vendredi, 8h30 à 16h30

659-7058

Permis du ministère de l'Éducation 749601

## EN 1983... ON PREND L'AIR!



L'AVION ULTRA-LÉGER RÉVOLUTIONNE LES LOISIRS AÉRIENS

- Après avoir conquis les États-Unis et l'Europe, il arrive dans le ciel québécois
- Vous pouvez réaliser aujourd'hui votre rêve de piloter un avion
- Profitez de la saison hivernale pour préparer un été rempli d'aventures passionnantes
- Apprendre à piloter un avion ultra-léger coûte:

**4 FOIS MOINS CHER QUE POUR UN AVION LÉGER**

Séance d'information  
Présentation vidéo  
Conférence  
Inscription

Université Laval  
Pavillon de Konink, local 3E  
9 déc., à 20h  
de 9h à 18h

Renseignements: 889-0808

# Conclusion d'accords entre Laval et un centre de formation de Turin

par J.-Claude RIVARD

Un double accord a été conclu, hier, entre l'université Laval et le Centre international de perfectionnement professionnel et technique (CIPPT) de Turin, en Italie, dans le domaine de la technologie éducative.

Le premier accord est un document qui ouvre la porte à la conclusion d'accords particuliers dans le domaine de la formation. Le second porte, plus spécifiquement, sur la formation de spécialistes en technologie éducative.

La conclusion de ces accords est le fruit de quatre ans de collaborations réciproques et d'initiatives diverses des professeurs du département de technologie de l'enseignement, qui ont notamment produit, en 1981, l'ouverture à Turin, d'un laboratoire d'audio-tutorat, à peu près identique à celui de l'université Laval. Grâce à cette méthode audio-



M. A. Aboghanem, de Turin, et le recteur J.-G. Paquet.

visuelle, on y enseigne déjà sept langues dont le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien, et une langue indonésienne. Le succès de l'expérience turinoise est tel que la méthode pourrait être implantée, éventuellement, dans sept ou huit autres pays, notamment en Equateur, a-t-on révélé, hier, à l'université Laval.

d'hier a été conjointement signé par le recteur Jean-Guy Paquet et le doyen de la faculté des sciences de l'éducation, M. Henri Saint-Pierre, le directeur turinois du CIPPT, M. A. Aboghanem, et le directeur du Service de technologie éducative, M. G. Guastavi.

L'accord particulier conclu entre l'université

Laval et le centre de Turin établit de concert un programme de formation en technologie éducative de 12 crédits.

A la suite d'une session de 12 semaines dans cette ville, les étudiants (e) s pourront venir continuer leurs études à Laval et y obtenir leur certificat en technologie éducative (30 crédits). Sous la direction de M. Guy Provost, le stage de Turin sera supervisé par des professeurs de Laval.

Relevant de l'Organisation internationale du travail, le centre turinois est un organisme unique, au niveau des Nations-Unies. Chaque année, le centre ouvre ses portes à des centaines de cadres d'entreprises, responsables de l'information, leaders syndicaux, instructeurs et techniciens; ils vont y parfaire leurs connaissances dans le domaine de la méthodologie, de l'éducation, de la gestion d'entreprises et de la discipline technique.

## DANS NOS UNIVERSITÉS



par Jean-Claude RIVARD

## Laval célèbre ses 130 ans d'existence

La journée du 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, marque aujourd'hui même le 130<sup>e</sup> anniversaire de l'université Laval.

Dans un premier temps, les étudiants ont conge; tous les bureaux sont fermés pour la journée.

Dans un second temps, c'est fête, notamment ce soir au Grand Théâtre de Québec.

Le public aura la rare occasion de voir sur scène les étudiants et les étudiantes de l'École de musique dont la principale vedette sera la soprano acadienne Martine Richard, âgée de 20 ans, qui a récemment raflé des honneurs particulièrement convoités

aux Festivals de musique du Canada, à Toronto. Au pupitre de l'orchestre de chambre, Gyorgy Terebesi. A ce-



Martine RICHARD

lui de l'orchestre d'harmonie, David Bircher. Les chœurs seront sous la direction de Chantal Masson-Bourque.

Des billets sont encore en vente aux guichets du Grand Théâtre, aux prix de \$2 et \$1.

C'est en 1852 que fut fondée l'université Laval, par le séminaire de Québec auquel Mgr François de Montmorency Laval, premier évêque de Québec, avait donné naissance en 1663.

Avec ses 130 ans, l'université Laval est l'année des universités francophones du Nouveau-Monde.

Sommet à l'UQ

A la veille même de l'imposition d'un décret

sous l'empire de la loi 70, les recteurs et directeurs des 11 constitutives de l'université du Québec ont été appelés à se réunir d'urgence, aujourd'hui même, au siège social de Sainte-Foy.

Honneur Jacomy-Millette

Mme Anne-Marie Jacomy-Millette, du Centre québécois des relations internationales et professeur à Laval, a été portée à la présidence du Conseil canadien de droit international. Elle devient la première femme à occuper ce poste. Le docteur Jacomy-Millette est aussi professeur de droit et de sciences politiques à l'université d'Ottawa.

**Ne restez pas pris comme le Père Noël**

**50% de réduction sur tous nos programmes. Offre limitée**

Commandez votre programme de perte de poids dès aujourd'hui et arrêtez votre dette durant la semaine des Fêtes, en recommandant au début de l'année 83 sans aucuns frais additionnels. En fait, en commençant maintenant avec une réduction de 50%, vous paierez beaucoup moins cher que si vous attendez en janvier pour vous inscrire. Alors même si vous dites: "je vais commencer ma diète après le Jour de l'An", inscrivez-vous dès aujourd'hui pour une grande économie.

Votre programme débutera en même temps que vous débuterez.

De 8h à 19h du lundi au vendredi MASTER CARD/VISA

**CLINIQUE DE CONTRÔLE DE POIDS PERMANENT**

2600, boul. Laurier Complexe Centre-Ville Saint-Foy 659-4596 (2<sup>e</sup> étage, près d'Entrain)

MONTREAL - TORONTO - HALIFAX - REGINA - WINNIPEG - HAMILTON

# Si Vous Etes Bricoleur, Venez Voir Nos Outils!

Effectif jusqu'au 23 décembre 1982

Pour PAPA, un outil merveilleux

**RABAIS de \$40<sup>00</sup>**

**Mini-ponceuse vibrante "MAKITA"**

Légère, facile à manier, silencieuse, 12.000 t/mn.

**\$48<sup>98</sup>**

Notre prix courant: \$88.99 POUR

**PIEDS DE TABLE PLIANTS**

- Acier tubulaire en noir ou brun
- 7/8" x 18" d'épaisseur
- 28 1/2" de hauteur x 25" de largeur
- Garniture en nylon incluse.

**\$13<sup>98</sup>**

la paire

**BOIS D'EPINETTE**

2" x 3" x 8'

**88¢**

Notre prix courant: \$1.09

**Joli poinsettia**

en pot de 6" de hauteur, environ 6 fleurs.

**\$3<sup>98</sup>**

Notre prix courant: \$5.99 POUR

**Joli bois décoratif en PIN PENTICTON, no 2**

Notre prix courant: \$14.99 POUR

**8<sup>88</sup>**

RABAIS de 40%

Un beau cadeau original

**Amaryllis en bulbe**

présente avec terreau et pot, choix de 6 couleurs

Notre prix courant: \$6.99 POUR

**\$4<sup>98</sup>**

**EMBALLAGE GRATUIT!**

**OMEGA**

Faites-le vous-même:

**Accessoires téléphoniques modulaires**

**Vous voulez rajouter des prises pour téléphone, ou faire des modifications; Touchatou vous offre tout ce qu'il faut pour cela.**

Disponible aussi pour câble et télévision à Cablo-sélecteur

# TOUCHATOU

VILLE VANIER 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960

CHARLESBOURG 1200, 80<sup>e</sup> Rue est 628-0450

SAINT-ROMUALD 2, rue du Progrès 839-0621

ARMAGH TROIS RIVIERES

Heures d'ouverture: Lundi à mercredi: 8h30 à 17h30 Jeudi à vendredi: 8h30 à 21h00 Samedi: 8h30 à 17h00

Nos mentions de prix courant se rapportent exclusivement aux magasins TOUCHATOU



# Les délicieux mixers des Fêtes!



**GINGER ALE**  
**PURE SPRING**  
bouteilles consignées  
carton de 6/750 mL

**MÉLANGES POUR BOISSONS**  
**TONIC WATER**  
**BITTER LEMON CLUB SODA**  
**PURE SPRING**  
bouteilles consignées  
750 mL

**1.99<sup>\$</sup>** **37<sup>c</sup>**  
ch.



Les prix annoncés dans cette page sont en vigueur dans tous les magasins de vos épiceries Gem du mercredi 8 décembre au samedi 11 décembre 1982 jusqu'à la fermeture des magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.



Quartier général rasé

Une cinquantaine de pompiers de Sorel et de Tracy ont combattu l'incendie qui a rasé le quartier général des Hell's Angels, à Sorel, hier, et qui a failli se transformer en conflagration. Personne n'a été blessé. C'est le même immeuble qui avait été pris d'assaut au cours du week-end par une centaine de policiers, qui y avaient effectué 32 arrestations.

## Rimouski Transport est encore en activité malgré un incendie

par Lucien LATULIPPE

Malgré des dommages par le feu estimés à plus d'un million de dollars à son entrepôt de la 2e Rue est, à Rimouski, la compagnie Rimouski Transport n'en continue pas moins ses activités régulières dans cette ville du Bas-du-Fleuve.

M. Léo Roy, qui est le gérant, a déclaré au SOLEIL, hier soir, qu'un entrepôt des Messageries du Canadien National qui ne servait plus avait été loué, que les quelque 200 employés de Rimouski étaient au travail et qu'il n'y avait aucune mise à pied. Les bureaux qui se trouvent à même l'entrepôt ont été épargnés, bien qu'ils aient subi les méfaits de la fumée.

M. Roy a ajouté que les représentants des compagnies d'assurance avaient visité les lieux de l'incendie, hier, et que des ingénieurs étaient aussi sur place. Aucune dé-

cision n'a été prise au sujet de la reconstruction ou de la rénovation de l'entrepôt.

Dès hier également, des employés ont commencé le déblaiement et l'on a constaté qu'une partie de la marchandise entreposée avait été épargnée.

Le gérant a confirmé que l'incendie avait été provoqué par de la soudure effectuée par les employés d'une compagnie qui procédaient à des réparations du plancher du rez-de-chaussée. Le feu aurait éclaté au sous-sol et il s'est propagé à l'étage.

L'entrepôt est un bâtiment de quelque 200 pieds de longueur par 100. Il a un seul étage, mais il est pourvu d'un sous-sol où étaient logés les ménages entreposés pour un certain temps. Au rez-de-chaussée était gardée la marchandise pour le va-et-vient régulier. La charpente est en acier.

Le feu

Il était 14h30, lundi, lorsque les pompiers de Rimouski ont été alertés. Une quarantaine de pompiers réguliers et volontaires ont participé à la lutte qui a duré jusqu'à 3h, du matin, mais ce n'est qu'à 8h, hier matin, que les derniers ont quitté les lieux.

Le chef Roger Bernier dit que le feu a été rapidement maîtrisé au rez-de-chaussée, mais la tâche a été de beaucoup plus difficile au sous-sol. Il a ajouté que les pompiers avaient dû enfoncer un mur en blocs de béton à plusieurs endroits afin de pouvoir combattre le brasier dans la pièce où les ménages étaient entreposés.

Il faisait une chaleur torride et il y avait beaucoup de fumée. Les pompiers ont travaillé avec des masques à air qui leur brûlaient la peau et c'est ainsi qu'une dizaine ont dû recevoir

des soins, le chef Bernier également, soit pour brûlures et pour malaises aux yeux.

En arrivant sur place, les remiers pompiers ont dû aider plusieurs employés qui étaient traqués par la fumée, certains ayant retardé à sortir de l'entrepôt.

M. Bernier a par ailleurs noté que des minutes précieuses avaient été perdues au début de l'incendie lorsque des gens ont tenté d'éteindre le feu au lieu de lancer l'alerte immédiatement. Plusieurs extincteurs chimiques ont été utilisés, mais en pure perte.

L'entrepôt a été à moitié endommagé, mais il serait réparable, mais il appartient aux autorités compétentes de décider s'il faut reconstruire ou réparer. Bien que la cause de l'incendie soit connue, une enquête a été ouverte par la police de Rimouski.

### Epicier attaqué

MONTREAL (PC) —

Le propriétaire d'une petite épicerie située dans le secteur Cartierville, à Montréal, repose dans un état jugé satisfaisant à l'hôpital du Sacré-Coeur, après avoir été atteint hier matin, de deux coups de feu tirés par un bandit qui s'est présenté à son magasin.

L'épicerie a subi avec succès une intervention chirurgicale visant à lui retirer les deux projectiles de calibre .22.

La police recherche le malfaiteur qui a réussi à prendre la fuite après le crime.

### Pont Laporte paralysé

La circulation a été paralysée pendant plus de 45 minutes, hier après-midi, sur le pont Pierre-Laporte en direction sud quand une maison mobile s'est détachée de sa remorque et a bloqué les trois voies.

Il semble que c'est le vent violent qui soufflait de l'ouest à ce moment qui a déséquilibré la lourde charge qui s'est retrouvée en travers de la chaussée.

Personne n'a été blessé et on n'a signalé au-

cun autre accrochage dans cet accident qui a fait refouler le flot de voitures au-delà des échangeurs sur les boulevards Laurier, Henri IV et Duplessis.

Plusieurs policiers de

l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec et de la protection publique de Sainte-Foy ont eu fort à faire pour remettre de l'ordre dans la confusion qui s'était rapidement installée.

**PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL**

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

**647-3333**

entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi.

**STORES DE RABAIS**

**DECOR ECONO INC.**

**651-0478**

papier peint  
couver-lit - tenture  
tapis  
prêt-à-parqueterie

**Pour Noël,**

36 façons de magasiner c'est peu, il y en a plus de 300 à **Place Laurier!**

Le seul centre commercial ayant pris de 4,000 stationnements d'ici.

**SOLDES AUTOMNE-HIVER**

**40%**

Jusqu'à de rabais sur nos souliers

**25%**

Jusqu'à sur nos bottes

**25%**

sur nos sac à main

**JEAN-PAUL FORTIN**

Place Fleur de Lys  
Place Québec  
Place Laurier  
Galeries de la Capitale

**BEL CANTO**

Tous les mercredis soir 19h

**GEORGES COULOMBE, TÉNOR:**

«Romantisme inoubliable du «beau chant»

**TZIGANE**

Du jeudi au dimanche 19h

**LAJOS MOLNAR:**

«Le charme euphorique d'un trio de musique classique hongroise et tzigane»

**LES SOIRÉES MUSIQUE**

DU RESTAURANT BAR

**L'ASTRAL**

BONNE TABLE • RAVISSEMENT DES YEUX

RÉSERVATION 647-2222

Le Concorde • Grande-Allée

Avec votre repas, stationnement intérieur gratuit.

**DANSE AÉROBIQUE OU PHYSI-RYTHME**

Pré-inscription Session hiver 10 janvier au 21 mars Cours matin-midi-soir

**\$99** étudiant \$79

**RACQUETBALL NAUTILUS SQUASH**

3 ACTIVITÉS POUR LE PRIX D'UNE

Jouez à volonté et sans frais additionnel au squash et au racquetball

Profitez d'un programme suivi et personnalisé de conditionnement physique nautilus

A l'échéance de votre passe-sports vous pourrez joindre le club pour seulement \$1. (Frais initiation \$100 - \$99 crédit passe-sports \$1.)

**BADMINTON TENNIS**

Carte Avantage-Entrain à privilège restreint pour la durée de votre passe-sports.

**GRATUIT** à l'achat de votre PASSE-SPORTS

**UN CADEAU SANTÉ POUR VOUS OU UN ÊTRE CHER(E)! (certificat cadeau disponible au Club)**

**Club Entrain passe-sports 83**

**c'est votre santé!**

**Entrain**

le paradis de l'activité physique

Place Base Cour  
2600 boul. Laurier, Ste Foy  
G1V 2L1 (418) 658-7771

OFFRE VALIDE DU 3 AU 23 DÉCEMBRE

**ComputerLand**

**arrive à Québec demain!**

Venez découvrir le nouveau monde du micro-ordinateur dès demain

**RAFRAICHISSEMENTS SERVIS DE 9h à 17h**

Enfin, des petits ordinateurs faciles à utiliser. Des ordinateurs qui peuvent changer votre façon de vivre, de travailler et d'apprendre. Votre magasin ComputerLand vous offre la plus vaste sélection concentrée au même endroit, incluant des marques de prestige telles que IBM, Apple, DEC, Osborne, Hewlett-Packard et plusieurs autres.

Notre personnel qualifié vous donnera une démonstration et vous aidera à choisir un système adapté à vos besoins - affaires, planification financière, éducation, usage domestique ou scientifique.

Nous avons aussi tout le logiciel, le support et les facilités de service pour vous permettre de tirer le maximum de votre ordinateur personnel.

Nous aimerions vous aider à découvrir un monde nouveau qui élargira vos horizons... le monde des ordinateurs personnels de ComputerLand.

**ComputerLand**

MICRO-ORDINATEURS

**888, rue St-Jean - Québec**

**524-5265**

HEURES D'AFFAIRES:

de 9h à 17h30 du lundi au vendredi  
de 9h à 17h le samedi



M. Ghislain FORTIN

## A Charlesbourg, le directeur de la police veut réintégrer son poste

par Marcel COLLARD

Relevé, depuis hier matin, de ses fonctions de directeur du service de police, par décision du conseil municipal de Charlesbourg, qui l'a assigné à un nouveau poste, M. Ghislain Fortin aura recours à la loi sur la police pour faire valoir ses droits.

Interrogé par LE SOLEIL, M. Fortin, qui vient d'être nommé président du Syndicat professionnel des chefs de police et pompiers et des officiers supérieurs de la protection publique, en fin de semaine, a déclaré que la décision ne soulèverait pas de guerre. Cependant, il prétend n'avoir

pas d'autre choix que d'exiger sa réintégration pour défendre ses droits d'ordre pécuniaire.

Il a confié son intention de collaborer étroitement et sans réserve avec le capitaine Robert Pagé, directeur intérimaire, tout en occupant un poste qu'il a lui-même proposé et dont il avait lui-même préparé la description des tâches.

Il a révélé que les tractations ont porté sur la question de son salaire, gelé à près de \$42,000 depuis 1980, et qui atteindrait aujourd'hui environ \$46,000 s'il avait pu bénéficier des mêmes augmentations que les autres

cadres. Il croyait, jusqu'à la dernière minute, que les termes d'une entente agréée, mais il semble que le conseil en ait décidé autrement.

Au cours d'une entrevue, en matinée, le maire Pierre Bernier a confirmé la décision prise, lundi soir, de confier le nouveau poste à M. Fortin, au même salaire. M. Bernier a relaté que M. Fortin occupait le poste de chef à Orsainville depuis 1968 et qu'il avait dû traverser deux périodes de réorganisation, en 1972, à la suite d'une entente de service entre Orsainville et Charlesbourg, puis en

1976, au moment de la fusion. Il est normal, ajoute le maire, qu'un service de protection publique soit difficile à gérer et qu'avec le temps, un homme ait besoin de changer d'air. D'ailleurs, note M. Bernier, l'Union des municipalités du Québec est bien consciente de ce phénomène d'usure et a formé un comité chargé de proposer certaines mesures, comme un échange avec d'autres municipalités.

Selon lui, il y avait certaines lacunes dans le fonctionnement du service et le nouveau poste s'inscrit dans cette optique.

M. Fortin

M. Fortin admet qu'il ressentait une certaine lassitude après 14 ans de travail dans un service aussi exigeant et relate qu'on lui reprochait un problème de communication. Il rappelle que l'ancien conseil, dirigé par M. Henri Casault, avait demandé une étude sur le service, mais que la commission de police, dans un rapport déposé quelques jours après l'élection de M. Bernier, en novembre 1980, n'avait point décelé d'anomalies. "M. Bernier a demandé une enquête sur moi à la commission de police, en mai 1981, mais il ne semble pas y avoir eu de suite", ajoute M. Fortin.

"À l'âge de 46 ans, je pensais qu'il était temps d'orienter autrement mon travail et j'avais accepté d'assumer de nouvelles fonctions. Aussi, je n'ai aucune amertume contre les administrateurs municipaux, mais je crois qu'ils auraient dû accepter de me rendre justice. J'étais prêt et je suis encore disposé à négocier une entente, sur le plan pécuniaire, pour classer le dossier.

"Cependant, dans l'état actuel, je n'ai pas d'autre choix que de recourir à mon droit d'appel et demander la réintégration à mon poste", a conclu M. Fortin.

### Nouveau poste

Sommairement, le nouveau poste d'inspecteur aux enquêtes spéciales, à l'information et à la recherche, sera sous l'autorité du directeur du service de la protection publique, avec mission de diriger certaines enquêtes particulières, criminelles ou autres, en raison de la gravité ou de l'urgence, seul ou en collaboration avec d'autres policiers; d'être en relation avec le service d'information de la municipalité pour être au fait des nouveaux règlements municipaux et faire certaines recherches sur les besoins en équipement ou autres.

## Publicité sympathique interdite, à Sainte-Foy, aux policiers-pompiers

par Marc LESTAGE

Pour autant que le conseil municipal de Sainte-Foy est concerné, il semble bien que c'est la dernière fois, cette année, que l'association des policiers-pompiers de cette ville publie une revue-souvenir en ayant recours à la "publicité sympathique", une forme de sollicitation qui a été vertement dénoncée par la CECO à l'époque, "surtout lorsqu'elle est pratiquée au nom ou à l'avantage d'un corps policier".

Le dernier numéro de l'album-souvenir de l'Association des pompiers de la ville de Sainte-Foy vient d'être distribué. Il comprend 130 pages de photos, textes, illustrations et messages publicitaires vendus par la compagnie Publicité-Promotion Nord-Amérique Inc. pour et au nom de l'association des policiers-pompiers municipaux.

Informé de cette souscription, le conseiller Gilles Carignan, président de la commission des services aux citoyens, s'est empressé, en novembre, d'enquêter l'opinion du juge Roger Gosselin, président de la Commission de police du Québec.

En guise de réponse, le juge Gosselin a rappelé au conseiller Carignan que cette pratique n'est toujours pas illégale en soi, mais qu'elle pose certes un grave problème, du fait que cette forme de négoce "emploie indûment le rôle social du policier, principal agent du respect et de l'application de la loi, pour obtenir du commerçant des souscriptions pour son association", tel que cité dans le rapport de la CECO de 1978, au chapitre où l'on s'intéressait à la "publicité sympathique", ou l'"exploitation du public par certaines campagnes de souscriptions et ventes d'annonces".

À l'époque, la CECO visait implicitement deux groupes de policiers de la région de Montréal qui confiaient la publication de leur album au Guide téléphonique Inc.

Cette pratique recelait un caractère immoral, selon le rapport de la CECO, du fait que les commerçants sollicités par les policiers ou leurs représentants croyaient qu'il était en leur intérêt de répondre favorablement, du fait qu'un "service en attire un autre..."

### Le juge

Le juge Gosselin, rappelle également, dans sa lettre, que le rapport de la CECO proposait à l'Assemblée nationale, de légiférer pour qu'on in-



Il y a de tout, y compris une rose, des gants blancs, une arme et des menottes... sur la page couverture de l'album-souvenir 1981-1982 de l'Association des policiers-pompiers de Sainte-Foy.

terdise, dans les plus brefs délais, d'une façon assez vaste, aux fonctionnaires des villes, des gouvernements ou organismes publics, y compris policiers et pompiers, de pratiquer cette forme de souscription ou d'être les mandataires de tels souscripteurs.

Or, poursuit le juge, cette loi n'a pas été adoptée. Par ailleurs, "la commission est d'avis qu'une municipalité a les pouvoirs requis pour adopter un règlement en la matière".

Enfin, il ajoute que, selon la loi sur la police, le gouvernement pourrait adopter un règlement sur ce sujet, applicable à la Sûreté du Québec, que la Commission de police pourrait ensuite étendre à tous les autres corps policiers.

En conclusion, "la Commission de police est d'avis que la vente ou la sollicitation d'annonces par des policiers ou des associations policières devrait être prohibée, car elle peut constituer une pression indue sur les commerçants et les citoyens, mais, actuellement, sauf dans le cas où un règlement municipal existe en la matière, il n'y a pas de législation provinciale qui le prohibe", a dit textuellement le président de la Commission de police.

# laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

## VENTE DE BLANC

UN VÉRITABLE ARC-EN-CIEL DE COULEURS POUR VOTRE FOYER!

### JOLIES NAPPES A PRIX SPECIAUX

Qualité durable en tissu lin et coton. Motifs de carreaux en vert, rouge, melon, marine, jaune, brun sur fond blanc.

Grs: 51 x 51 po. Grs: 51 x 60 po.

**4.99 | 6.49**

### LINGES DE TABLE (LAVETTES)

Texture gaufrée 100% coton, bonne qualité. Motifs à carreaux de couleurs variées. Grs: 15 x 15.

Prix rég.: .69 ch. SPECIAL

**2 POUR .99**

### LINGES A VAISSELLE

Qualité extra, ratine absorbante 100% coton. Rayures en vert, brun, jaune, rouge, au choix sur fond blanc.

Grs: 17 x 28 po. Prix rég.: 2.39

**SPECIAL 1.79**

### ENSEMBLES DE SERVIETTES

Ratine épaisse 100% coton. Motif de roses à tissage jacquard en brun, rubis, marine, or, sur fond contrastant.

Serviette de bain | Serviette à mains | Débarbouillettes

**4.99 | 2.69 | .99**

### GRANDES SERVIETTES DE BAIN

Ratine 100% coton. Variété de motifs à tissage jacquard dans un bon choix de tons pastels ou foncés. Grs: 90 x 150 cm (36 x 60 po.)

Prix rég.: 14.98

**SPECIAL 9.99**

### SERVIETTES A MAINS

Disponibles dans un choix de plusieurs coloris en deux motifs à tissage jacquard. Ratine de bonne qualité. Grs: 38 x 66 cm (15 x 26 po.)

Prix rég.: 1.79 ch. SPECIAL

**1.25**

### COUVERTURES "IBEX"

A PRIX DE RABAIS

Finette douce et confortable 80% coton, 20% polyester. Rayures en bleu, rose, or, brun aux extrémités.

Grs: 137 x 203 cm (54 x 80 po.) Prix rég.: 9.99

**SPECIAL 8.79**

Grs: 178 x 229 cm (70 x 90 po.) Prix rég.: 12.99

**SPECIAL 10.99**

Grs: 203 x 254 cm (80 x 100 po.) Prix rég.: 15.99

**SPECIAL 13.49**

### PANNEAUX DE RIDEAUX

Tissu 100% polyester genre dentelle. Tête à plis pincés, crochets inclus. Lavable à la main. Blanc ou ivoire. Grs: 190 x 241 cm (75 x 95 po.)

Prix rég.: 44.98

**SPECIAL CH. 34.99**

**LA PAIRE 44.99**

**44.99**

**24.99 ens. 29.99 ens.**

### OREILLERS A BAS PRIX

Moelleux et rebondissants à bourre en plumes d'oiseaux aquatiques. Housses en solide coutil fleuri en bleu ou rose.

Grandeur régulière

Prix rég.: 21.00

**SPECIAL 14.99**

### 25% DE RABAIS SUR COUVRE-LITS

Choix de motifs et couleurs. Styles jetées entièrement piquées. Valeurs rég.: jusqu'à \$100 dans le lot.

Si le cœur vous en dit...

Prix spécial des Fêtes 395 \$

PENDENTIF À 20 DIAMANTS OR 14 K

Plus que des mots et des soupirs Ce pendentif saura lui dire

Tout ce que le cœur vous inspire Pour, à Noël, mieux la ravir

Où c'est, Doucet

PLACE LAURENCE, QUÉBEC (S) 1000  
PLACE SAINT-JOY, QUÉBEC (S) 1000  
PLACE FLETCHER, QUÉBEC (S) 1000  
CARRIERS DE LA CAPITALE

MONTREAL  
TRINITE, QUEBEC (S) 1000  
RUE D'ARCADE, QUEBEC (S) 1000  
RUE D'ARCADE, QUEBEC (S) 1000

doucet

BOUTIERS

Pour tout dire

# Daigle acquitté

MONTREAL (PC) — L'agent Richard Daigle de la GRC a été acquitté en sa faveur par un jury de langue anglaise, hier, en entendant le président d'un jury de langue anglaise déclarer non coupable d'une accusation d'enlèvement et de séquestration.

Après avoir pleuré durant plusieurs minutes, l'agent âgé de 35 ans a téléphoné à sa femme pour lui apprendre la bonne nouvelle, dans le village du Nouveau-Brunswick où il est actuellement en poste.



L'agent Richard Daigle à sa sortie du tribunal, hier.

Puis il a fait face aux journalistes, pour leur dire qu'il venait de vivre des moments pénibles en attendant le verdict et qu'il était heureux que tout soit enfin terminé.

"J'ai toujours pensé que je n'avais fait que mon travail et que je serais acquitté. Je n'ai jamais songé à plaider coupable", a déclaré l'agent Daigle.

# Vermette a perdu une manche

MONTREAL (PC) — L'inspecteur Claude Vermette, de la Gendarmerie royale du Canada, a perdu une manche, hier, dans sa lutte judiciaire en ce qui a trait aux accusations d'avoir participé au vol de la liste des membres du Parti québécois, en 1973.

La cour d'appel du Québec vient en effet de décréter que la Couronne a le droit d'appeler d'une décision rendue le 1er octobre par un juge de la cour su-

périeure qui a interrompu les procédures contre l'inspecteur Vermette.

Les trois juges de la cour d'appel ont rejeté la motion de la défense alléguant que la Couronne n'a pas le droit d'en appeler de la décision du juge Benjamin Greenberg, qui avait accordé une suspension d'instance sous prétexte qu'un procès équitable était impossible.

Le juge Greenberg

# Informateurs "payés" en drogue par la police à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (PC) — Nouveau coup dur pour l'administration policière de Trois-Rivières.

L'ex-sergent-détective Denis Leclerc est venu affirmer hier qu'en raison du manque de contrôle à la salle des pièces à conviction, de la drogue était conservée sans plus de scrupules dans les bureaux mêmes de détectives. Ces stupéfiants auraient même servi à "récompenser" des informateurs de police.

Leclerc est venu raconter à la Commission de police qu'il était arrivé qu'on récompensait des informateurs autrement qu'en les payant en argent. Il a parlé de tolérance à l'endroit de certains suspects plus jassants avec la police, et de drogue qui aurait été remise en échange de renseignements.

"Y'avait de la marijuana venant de la réserve des exhibits et gardée par des détectives. Dans mon tiroir, j'avais personnellement des drogues depuis 1970. Ça n'a jamais été contrôlé. Plusieurs détectives en avaient eux aussi. Tout le monde savait ça, c'était dans les tiroirs."

Quand on lui a demandé si ses supérieurs étaient au courant que de la drogue était remise à des informateurs de police, Leclerc a dit: "Personne. Moi j'en ai jamais parlé."

Puis, faisant référence à la fameuse salle des pièces à conviction pour laquelle il a été démonté qu'aucun contrôle rigoureux n'est effectué pour s'assurer qu'on garde bien consignés tous les objets, armes et drogues saisis dans des opérations policières, Leclerc a lancé: "Vous savez, l'encan public, c'est une farce. On vend juste ce que les gars veulent pas".

Par ailleurs, l'ex-sergent-dé-

tective Denis Leclerc a révélé que son confrère Lawrence Buckley lui aurait fourni à l'époque l'arme qui a servi à faire feu sur la maison de Me Jean Méthot, en 1980.

Il a juré que M. Buckley a été mis au courant de la "leçon" que Leclerc voulait servir à l'avocat de la ville de Trois-Rivières.

Leclerc a raconté hier qu'il était en relations d'affaire avec le sergent-détective Lawrence Buckley, déjà congédié la semaine dernière, on s'en souviendra, des rangs de la police trifluviennne pour avoir trempé dans une histoire d'extorsion survenue en 1977.

Leclerc a expliqué que lui et Buckley avaient fait l'acquisition de la maison du boulevard de Normandville

pour la convertir en tripot pour homosexuels, petit à-côté devant s'avérer des plus lucratifs pour les deux hommes. Il était question d'en louer les chambres à l'usage des homosexuels et d'y aménager un sauna communautaire pour une dizaine de personnes.

Les travaux d'aménagement de la résidence avaient débuté... sans permis de construction. La ville s'en est mêlée et c'est là que Me Jean Méthot est arrivé au dossier en sommant les deux hommes de se conformer aux règlements municipaux.

"Bien sûr que c'était un trou, il faut se replacer dans le contexte du temps. Il était juste question de donner une leçon à Méthot. Lui faire

peur. Le faire réfléchir. Il ne s'agissait pas de tirer sur lui, juste dans les vitres."

Leclerc a dit se souvenir avoir comploté la chose avec le jeune René Pothier en présence de Buckley. Il a admis que c'est lui qui avait remis l'arme en question à René Pothier en lui demandant d'aller tirer chez Me Méthot.

On se rappellera que c'est l'incident chez Me Méthot qui a valu 10 ans de pénitencier à Denis Leclerc en décembre dernier. C'est justement lors du prononcé de sa sentence dans cette affaire que le juge Roger Larroche a fait éclater le scandale qui devait conduire à la présente enquête de la CPQ sur la police de Trois-Rivières.

# Des vols à main armée faits à la demande d'un policier

TROIS-RIVIERES (PC) — Un jeune voleur et informateur de Denis Leclerc à l'époque est venu affirmer hier sous serment qu'il avait organisé des hold-up à la demande même de Leclerc et que les supérieurs de ce dernier étaient au courant de ses agissements.

Le jeune homme a raconté que plusieurs détectives savaient parfaitement dans le poste de police qu'il était associé à Leclerc en tant qu'informateur. Il relate les événements de février: "Leclerc voulait se relever vis-à-vis de l'inspecteur

Rouette. Il m'a demandé des informations sur les vols dans les dépanneurs. J'ai rentré dans un groupe de voleurs et j'ai monté des coups pour lui. Je les ai organisés à la demande de Leclerc. Ses supérieurs savaient que j'organisais des vols. C'est moi qui décidais avec Leclerc des endroits où frapper. Il fallait que ce soit des endroits bien éclairés. Un pistolet à blanc a été fourni par Leclerc. Moi j'ai jamais été inquiété par la police. J'ai jamais eu de problème. Si j'ai participé aux hold-up, c'est parce que j'étais menacé par Leclerc."

L'un des détectives ayant participé aux opérations policières entourant ces hold-up, M. Guy Des-sureault, est venu témoigner hier de cette affaire. Il a juré qu'il ne savait pas que le jeune voleur identifié comme une relation de Denis Leclerc était l'informateur de l'ex-sergent-détective. Il se rappelle qu'en début de février 1976, Leclerc aurait dit: "On va faire un bon mois".

Les deux vols à main armée sont survenus les 13 et 14 février 1976 aux dépanneurs Lyonnais et Dupont de Trois-Rivières.

## Calicot

54, boul. Champlain  
Québec 692-2880

**RABAIS DE 20 %**  
sur vêtements

**30 %** sur bijoux  
DURANT DECEMBRE

Les valeurs, l'enseignement,  
l'histoire, les lieux...

Le Collège Saint-Charles-Garnier tiendra  
**L'EXAMEN D'ADMISSION**  
DE SES FUTURS ÉLÈVES,  
le samedi 11 décembre à 8h30

collège  
saint-charles  
garnier

*l'art d'enseigner, le don de transmettre*

(Collège des Jésuites)  
1150, boul. Saint-Cyrille ouest  
Québec (Québec) G1S 1V7  
Tél.: 681-0107

## ABRI FISCAL

Immeuble Classe 31

| vos revenus | impôt payé<br>actuellement | impôt payé<br>si vous avez<br>un abri fiscal |
|-------------|----------------------------|----------------------------------------------|
| 30 000 \$   | 8 771 \$                   | 864 \$                                       |
| 35 000 \$   | 11 778 \$                  | 2 948 \$                                     |
| 45 000 \$   | 17 228 \$                  | 6 974 \$                                     |
| 55 000 \$   | 22 925 \$                  | 11 778 \$                                    |
| 65 000 \$   | 28 992 \$                  | 17 228 \$                                    |

Comme vous le constatez, il devient très important aujourd'hui, de connaître les lois et plus particulièrement celles qui vous permettront de conserver pour vous la rémunération si durement acquise.

Si vous possédez une bonne réputation de crédit, aucun comptant n'est nécessaire. De plus, l'administration des immeubles est confiée à des professionnels dans le domaine.

**AGISSEZ MAINTENANT**

Ce privilège, à l'encontre de la croyance populaire, n'est pas réservé exclusivement aux riches.

**ABRIS FISCAUX**  
EMISSION D'INFORMATION  
TELEVISÉE  
SUR LE CANAL 24

donnée par M. Guy Paire, de Guy Paire & associés inc., spécialiste de la fiscalité immobilière  
Le sujet: "Les immeubles de classe 31"  
LE JEUDI 9 DECEMBRE A 18h45

**GUY PAIRE 529-2934**  
& associés inc.  
Courtier en immobilier  
Fiscalité immobilière

COTÉ QUALITÉ...  
COTÉ VARIÉTÉ...  
ON NE PEUT MANGER MIEUX!

# AU POTAGER TOTE INC.

**c'est l'été toute l'année!**  
**NOUVEAU A STE-FOY: 'L'EXTRA-MARCHE'**  
UN TROISIEME MAGASIN OU REGORGENT FRUITS ET LEGUMES FRAIS, AUX HALLES STE-FOY:  
2500, Quatre-Bourgeois (coin Du Vallon) **659-6666**

**BANANES**  
DOLE OU CHIKUITA  
(5 kg par famille)

**.33 kg  
.15 lb**

**POMMES**  
McINTOSH DU QUEBEC  
Catégorie de fantaisie

**2.27 kg  
5 livres**  
**.99** le sac

**CELERI**  
DE CALIFORNIE  
Grosceur 24

**.59 ch.**

**RAISINS ROUGES**  
EMPEREUR  
de Californie

**1.74 kg  
.79 lb**

Tous ces prix spéciaux sont en vigueur à nos 3 magasins, du 8 au 14 décembre inclusivement

**HALLES DE STE-FOY**  
2500, Quatre-Bourgeois  
coin Du Vallon  
**659-6666**

**ANCIENNE-LORETTE**  
4216, boul. Hamel  
**871-1717**

**NEUVILLE**  
356, route 138  
**876-2066**

# La situation des 25 ans se détériore plus rapidement

André Breton raconte ses déboires sans apitoiement. Un peu comme une mauvaise blague. Et il en rit. Sans doute se dit-il qu'il n'est, après tout, que l'un des 170.000 jeunes de 15 à 24 ans présentement sans emploi au Québec. Leurs rangs ne cessent d'ailleurs de grossir. Ils sont 36.000 jeunes chômeurs de plus cette

d'un mois, elle n'a pas encore touché son premier chèque d'assurance-chômage. "Ça fait deux semaines, dit-elle d'une voix neutre où perce le désespoir, que je me promène avec \$0.70 dans les poches."

Réduite à mendier ses repas à droite et à gauche, Sylvie est au bord du gouffre. "Je trouve ça dur", dit-elle sur un ton à vous donner la chair de poule. "Du linge, c'est bon pour longtemps, ajoute-t-elle du même souffle, mais c'est pratique d'avoir du pain et du baloney dans le réfrigérateur."

Depuis trois mois, Sylvie a déménagé deux fois. Elle a coupé de moitié ses dépenses de logement, passant d'un loyer de \$350 à \$145 par mois. "Et je déménagerais encore pour payer moins cher", lance-t-elle pitoyablement.

A l'instar de l'économie, Sylvie est en chute libre. Elle vit hantée par des visions de taudis et de famine. Elle a commencé à travailler comme serveuse dans un casse-croûte à l'âge de 13 ans et c'est comme "barmait" qu'elle a été congédiée il y a cinq semaines. Payée \$3.28 l'heure, elle se souvient d'un petit matin où après avoir travaillé pendant neuf heures d'affilée, elle est rentrée chez elle avec exactement \$0.75 de pourboire en poche.

Sylvie est prête à tout pour sortir de cette mauvaise passe. "Faire le ménage, laver la vaisselle. Tout, absolument tout, précise-t-elle, sauf le trottoir!"

Des semaines de 110 heures

Michel Roy, lui, n'a que 20 ans. Il a travaillé "à la planche" pendant sept mois, d'avril à novembre, comme déménageur. Il a fait des semaines de 100 à 110 heures. N'a jamais refusé une heure de travail, même quand on le réveillait en pleine nuit pour lui proposer un voyage à Toronto.

"Je n'ai rien négligé pour gagner la confiance de mes patrons", souligne-t-il. Il est vrai qu'à cette période-ci de l'année les entreprises de déménagement roulent au ralenti, mais Michel a la ferme conviction qu'il sera le premier appelé quand l'activité reprendra. "C'est un job dur, prend-il la peine de préciser, mais un job que j'aime!"

A déménager ainsi les gens, Michel a appris beaucoup de choses. Y compris sur le gouvernement. Et certaines choses l'ont franchement scandalisé. C'est avec plus d'incrédulité que d'indignation qu'il se rappelle avoir vu quatre hommes peiner pendant neuf jours à décaper, laver et

cirer les planchers d'une vieille école qu'on avait, semble-t-il, décidé de transformer en bureaux pour, au dixième jour, étendre de la colle à la grandeur du parquet et le recouvrir d'une moquette.

"Ça, c'est du gaspillage", lance-t-il le regard interrogateur comme s'il ne parvenait pas encore à croire à pareille incurie.

Michel n'est pas antisindical. En tout cas, il s'en défend bien. Mais il y a des choses qu'il ne comprend pas comme la grève des mécaniciens de garage quand, depuis 18 mois, une vingtaine de concessionnaires d'automobiles ont dû fermer leurs portes dans la région de Québec.

Selon lui, ceux qui travaillent ne sont pas conscients de la gravité de la situation. "Il va falloir que la crise les touche pour qu'ils comprennent", croit-il.

Ils cherchent

Entre-temps, les jeunes chômeurs continuent à frapper aux portes des employeurs. André Breton ne sait plus combien de demandes d'emploi il a faites en 15 mois. Il ne se souvient que de la cinquantaine de fois où il a été convoqué pour une entrevue. Si bien

qu'il en est venu à exécuter ce "gars de 30 ans, sérieux, qui a de l'expérience et encore une bonne trentaine d'années de vie active devant lui" que réclament à cor et à cri tous les employeurs.

André veut travailler. A l'époque où il touchait \$189 par semaine d'assurance-chômage, il affirme qu'il aurait volontiers renoncé à ses prestations pour travailler au salaire minimum, soit pour une trentaine de dollars de moins que le montant de ses allocations.

Cela fait maintenant 60 semaines qu'il fait le pied de grue à la porte du marchand d'emplois alors que la durée moyenne de séjour en chômage au Québec est de 22 semaines. Vingt-cinq semaines pour ceux qui ont commencé à dévaler le deuxième versant de la quarantaine.

André, Michel et Sylvie sont ce qu'on appelle des chômeurs involontaires. Ils veulent faire leur chemin dans la vie. Mais la route s'est affaissée à leurs pieds. André a encore la résignation joyeuse, mais il lui tarde d'attraper la planche de salut qui lui permettra de traverser, sans sombrer, la fosse où se sont anéantis au bas mot cette année 175.000 emplois.

Demain: les jeunes assistés sociaux.



Il y a une chose qu'on apprend quand on est chômeur, c'est comment remplir des formulaires!

## LA CRISE CHEZ LES 18-30 ANS



par Monique GIGUÈRE

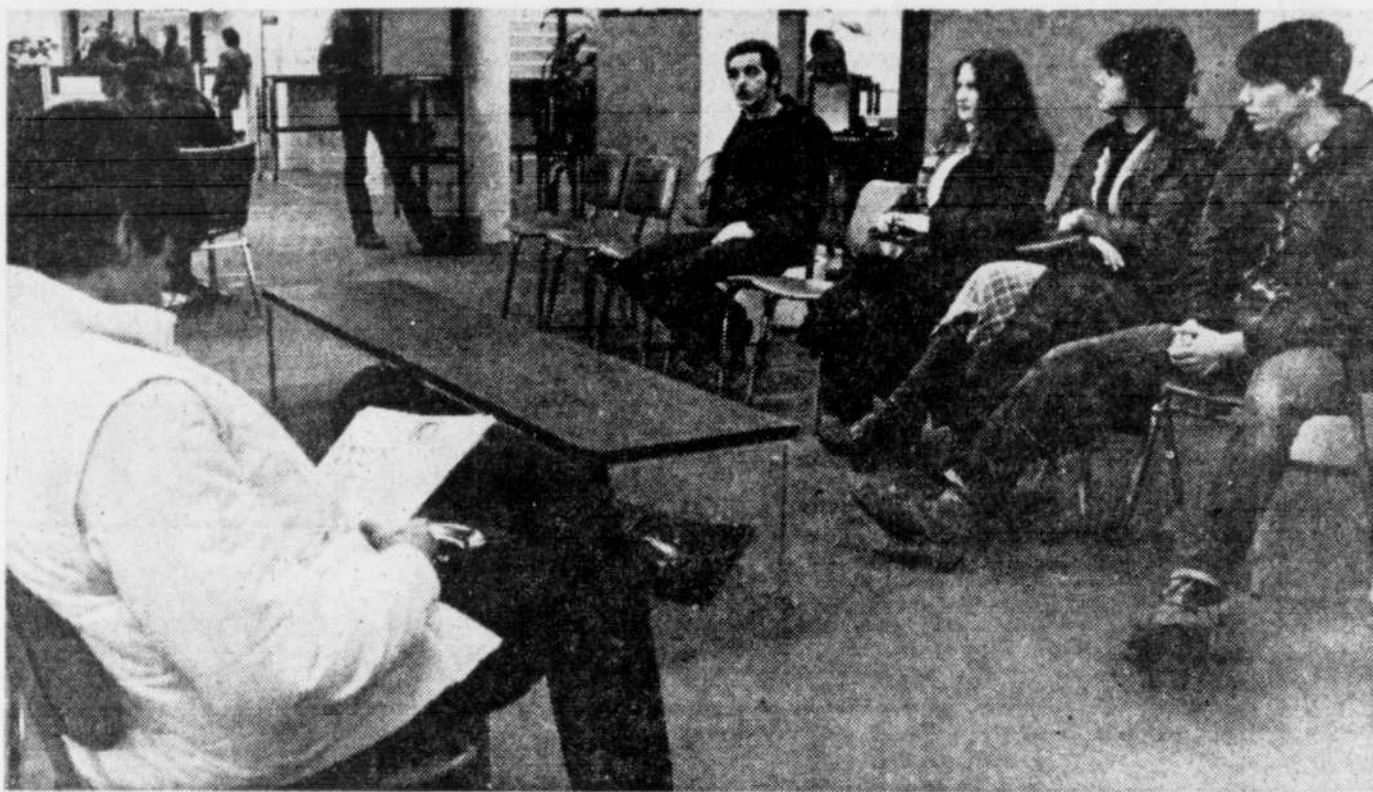
année que l'an dernier. Bien que ne représentant que 23.5 pour 100 de la main-d'œuvre active, ils constituent 40 pour 100 du cortège des sans-emploi. C'est plus que leur écot qu'ils paient à la crise économique.

Malgré cela, c'est la situation des 25 ans et plus qui se détériore le plus rapidement ces temps-ci. Depuis un an, le nombre de leurs chômeurs s'est accru au rythme de 33 pour 100. Ils sont à l'heure actuelle 246.000, soit 60.000 de plus qu'en septembre 1981, dont 55.000 hommes.

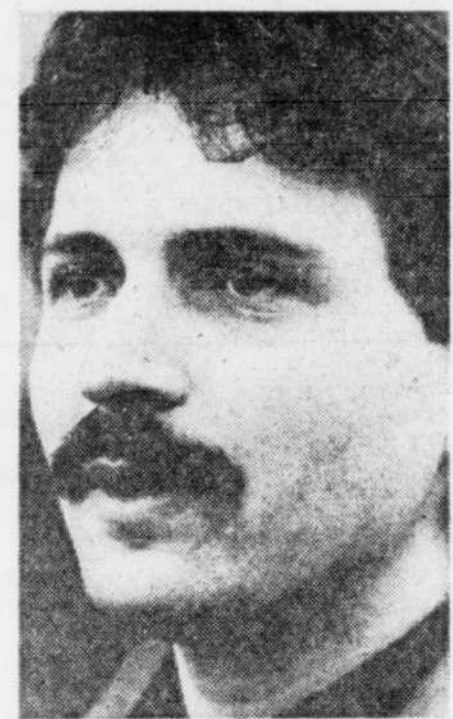
Tout sauf le trottoir

Mais les femmes aussi paient leur tribut. L'une d'elles, Sylvie, pâlotte, maigrichonne, la mine triste, le regard angoissé, porte sur son visage de 23 ans les traces de l'inquiétude qui la ronge.

Sans emploi depuis un peu plus



Les jeunes chômeurs doivent prendre leur courage à deux mains. Ceux-là attendent de rencontrer l'un des agents à la main-d'œuvre, soit pour demander conseil, soit pour s'inscrire à des cours.



Aussi précis qu'un mouvement suisse, André Breton se présente, beaux temps mauvais temps, matin et après-midi, au Centre d'emploi du Canada, rue Dorchester. Un tenace!

Les prix brunet

ENR

+

une vraie bonne  
habitude

**Rondelles à la menthe**  
Smiles'n Chuckles  
100 g.

**0.79**  
prix brunet avec ce coupon

**PHILIPS**  
rasoir électrique pour dame  
# 2111SP

**29.49**  
prix brunet avec ce coupon

**ARTECHOL**  
50 tablettes

**3.49**  
prix brunet avec ce coupon

**CHOUX**  
couleurs asst., sac de 25

**0.99**  
prix brunet avec ce coupon

**COKIN**  
système créatif de filtre pour tous les appareils 35 mm

**15%**  
escompte de  
aux photocentres Place Laurier et Centre-Ville avec ce coupon

**BUSHNELL**  
Jumelle "Sport view"  
7 x 35 grand angle

**69.95**  
prix brunet avec ce coupon  
aux photocentres Place Laurier et Centre-Ville

**LOWNEY'S**  
chocolats aux cerises  
600 g

**5.39**  
prix brunet avec ce coupon

**RICARDO**  
jeu de pichenolles tournant

**23.99**  
prix brunet avec ce coupon

**ORLANE**

**Offre spéciale "Beauté du matin"**  
contenant:  
Bio lecta en tube de 30 ml.  
(base de maquillage)  
et crème Compensatrice  
contenant de 15 ml  
(tour des yeux)  
pour seulement

**8.50**  
avec tout achat de produits Orlane à Place Laurier, Centre-Ville et Charlesbourg du 8 au 24 déc. avec ce coupon

**BROSSE CHAUFFANTE**  
Jerome Alexander  
50 W

**12.95**  
prix brunet avec ce coupon

**COVER GIRL**  
poli à ongles  
couleurs assorties

**1.79**  
prix brunet avec ce coupon

A l'approche des fêtes,  
la direction  
et tout le personnel  
des Pharmacie Brunet  
en profite pour vous souhaiter  
Joyeux Noël et Bonne  
et Heureuse année.

**BRUT-33**  
trousse de voyage en vinyle avec lotion 200 ml.  
désodorisant en bâton 100 ml. = 9.50

**9.50**  
prix brunet avec ce coupon

**BRUT-33**  
ensemble duo 120 ml., asst.  
# 5169, # 5171, # 5167

**5.50**  
prix brunet avec ce coupon

**BIC**  
briquet de table avec motif

**1.99**  
prix brunet avec ce coupon

Carrefour Charlesbourg  
623-1504  
Mail Centre-Ville  
529-5741  
Place Laurier  
656-1712

Place L'Ornière  
842-9221  
Place Mont-Marie  
837-9363  
Montmagny  
248-8191

**Livraison gratuite**

**brunet**   
Heures d'ouverture  
du lundi au vendredi jusqu'à 21h (sauf Place Laurier)  
le samedi jusqu'à 17h.

# Veto: le PLQ confond le gouvernement

par Réjean LACOMBE

Après s'être refusée, au cours des deux derniers jours, d'interroger le gouvernement québécois sur le jugement de la Cour suprême du Canada qui constatait, lundi, que le Québec n'a pas et n'a jamais eu de droit de veto, l'opposition libérale a pris le gouvernement par surprise, hier, à l'Assemblée nationale.

C'est par l'entremise d'une motion non annoncée que le chef de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque, a provoqué un certain malaise chez les "ministériels" qui ont refusé d'accorder leur consentement afin que cette motion soit débattue.

En fait, la motion du chef libéral stipulait que "l'Assemblée nationale réaffirme la réalité historique et la nécessité politique du consentement explicite du Québec à tout changement constitutionnel devant affecter les rapports fédératifs au Canada".

Pris au dépourvu, le leader du gouvernement, M. Jean-François Bertrand, a expliqué le refus du gouvernement d'accepter de débattre cette question, en disant qu'habituellement le leader de l'opposition avisait son vis-à-vis gouvernemental qu'une telle motion allait être présentée afin de déterminer le nombre d'intervenants lors du débat de la motion.

"Si le dossier est aussi important que le dit le chef de l'opposition, d'ajouter M. Bertrand, comment se fait-il qu'on ait passé deux périodes des questions sans qu'aucune question ne vienne de la part de l'opposition?"

Quant au leader de l'opposition, M. Fernand Lalonde, il explique que ces discussions entre les leaders n'avaient jamais exclu "le caractère non annoncé de toutes ces motions que l'on retrouve dans le règlement" de l'Assemblée nationale. "C'est maintenant, dit-il, la responsabilité des gens d'en face de refuser une motion non annoncée aussi importante que celle que le chef de l'opposition vient de présenter".

"Arrêter de pleurnicher..."

Quelques minutes plus tôt, le député péquiste de Roberval, M. Michel Gauthier, avait demandé au premier ministre René Lévesque quelle solution s'offrait maintenant aux Québécois.

Après avoir repris les arguments qu'il avait développés, la veille, devant les journalistes, le chef du gouvernement a précisé que le tout reposait maintenant sur "la volonté politique du Québec de changer son statut politique".

Intervenant dans le débat, le chef de l'opposition libérale a invité le premier ministre Lévesque à arrêter de pleurnicher. Du même

souffle, le chef libéral a demandé au premier ministre pourquoi son gou-

vernement n'avait pas privilégié ce qui est convenu d'appeler

maintenant "la formule de Victoria" où le gouvernement fédéral ac-

cordait au Québec un droit de veto. "Pourquoi, demande-t-il en-

core, n'a-t-il pas lutté jusqu'au bout pour le droit de veto dont il dé-

ploie aujourd'hui la disparition?" Le premier ministre

rappelle que c'est le gouvernement de M. Robert Bourassa qui

avait envoyé "promener" la formule de Victoria.

## Soyez élégants pour les Fêtes!

LES VÊTEMENTS

**St. Lawrence** INC.

95 EST. RUE ST-VALLIER et  
LES GALERIES DE LA CAPITALE

Rez-de-chaussée  
(Près du magasin  
La Baie)

**GRATUIT:**  
PANTALON  
100% POLYESTER

avec l'achat  
d'un de nos  
magnifiques

**VESTONS  
SPORT**

Imitation de suède ou  
tweed 100% laine de  
très belle qualité.

**99<sup>95</sup>**

RETOUCHES  
D'AJUSTEMENT  
GRATUITES



PLAN  
MISE  
DE CÔTÉ

**Vous obtenez  
GRATUITEMENT**

• LES SOULIERS • LA CHEMISE  
• LA CRAVATE • LA CEINTURE  
• LES BAS

avec l'achat d'un de nos

**COMPLETS  
3 PIECES**

Belle qualité de polyester et laine ou  
worsted 100% laine, dans des teintes  
et grandeurs assorties.

**159<sup>95</sup>**

**AUTRES COMPLETS 3 PIECES  
de haute qualité**

**189<sup>95</sup> et 199<sup>95</sup>**

Vous obtenez également

• SOULIERS • CHEMISE • CRAVATE  
• CEINTURE • BAS

**Conseiller  
nommé  
pour la  
négociation  
à la Davie**

Le ministre délégué au Travail, M. Raynald Fréchette, vient de nommer M. G. Roland Doucet, du service de la médiation préventive du ministère, à titre de personne-ressource dans la négociation amorcée entre les Chantiers Davie Limitée et le syndicat des travailleurs du chantier maritime de Lauzon. Le mandat confié à M. Doucet est d'aider les parties à s'entendre sur les aménagements possibles des clauses normatives dans la négociation en cours.

**PASSEZ-NOUS  
UN COUP DE FIL**

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

**647-3333**

entre  
8h30 et 19h30  
du  
lundi au vendredi

**TOUS NOS  
PALETOTS  
D'HIVER**

Excellente qualité de lainage ou  
tweed, plusieurs avec épaulettes et  
ceinture, avec ou sans col de four-  
rure. Coupe régulière ou cintrée.

**SONT REDUITS DE**

**20%**



STATIONNEMENT GRATUIT EN FACE DU MAGASIN RUE ST-VALLIER

## HIER et aujourd'hui

# Grande collecte de documents sur le village de Val-Jalbert

par Monique DUVAL

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec organise une grande collecte de documents concernant Val-Jalbert, dans le but d'enrichir son programme d'interprétation déjà en place et son centre de documentation.

Sous le thème de "Val-Jalbert — opération fantômes", cette campagne s'adresse à toute la population du Québec, de tout âge, toute famille qui aurait, en sa possession, des documents, photographies, illustrations, lettres, journaux, cartes postales, témoignages oraux ou écrits concernant Val-Jalbert.

Cette campagne, commencée il y a quelques jours, durera jusqu'au 16 décembre et la présidence d'honneur a été confiée à M. Martin Bédard, personnalité bien connue dans les domaines culturel et sportif.

### Historique

Rappelons brièvement l'histoire de Val-Jalbert, un petit village du Lac-Saint-Jean qui a vécu une épopée peu commune. Ce que nous avons, aujourd'hui, comme parc est l'emplacement même de l'ancien village Ouïatchouan, nom algonquin signifiant "rivière aux eaux claires" utilisé de 1900 à 1915.

A partir de cette date, il devint Val-Jalbert, en l'honneur de son fondateur, Damase Jalbert, qui, au début

du siècle, avait fait construire une usine de pulpe qui connut, en l'espace de 40 années, cinq propriétaires différents.

Situé sur la rive sud du lac Saint-Jean, à mi-chemin de Roberval et de Chambord, ce qu'on a appelé un des premiers villages-campagnes du Québec bénéficiait d'un site avantageux, d'une rivière, d'une chute à débit généreux, d'une riche forêt de résineux et d'une population susceptible de fournir la main-d'œuvre nécessaire.

De 1902 à 1927, racontent les archives, le village fonctionna bien et connut une vie active, mais la crise devait apporter des difficultés telles qu'avec les années, on dut non seulement fermer l'usine, mais évacuer tout le village.

Grâce à un petit journal que les organisateurs de la campagne viennent de publier sous le titre de "Ouïatchouan", nous apprenons ce qu'était la vie à cette époque. Nous remarquons, entre autres, qui furent ces cinq propriétaires. La première compagnie, venue s'établir à l'instigation de Damase Jalbert, se nommait "La compagnie de pulpe de Ouïatchouan".

L'usine fut ensuite vendue à des actionnaires américains qui y exécutèrent des travaux d'agrandissement et qui changèrent son nom pour "Ouïatchouan Falls Paper Company". En 1914, elle est cédée à la

Compagnie de pulpe de Chicoutimi, qui en fera une importante fabrique de pâtes et de papiers.

En 1924, la "Quebec Paper Mills" en acquiert les intérêts, mais se verra contrainte, trois ans plus tard, à vendre à son tour à la "Quebec Pulp and Paper Corporation". Cette dernière n'ayant pas payé sa part du coût des travaux faits au lac Kénogami, le gouvernement provincial, principal créancier, devient propriétaire en 1949.

Malgré d'intenses efforts déployés par les responsables et les ouvriers, l'idée initiale de faire de Val-Jalbert un centre industriel doit être abandonnée. Le gouvernement prend alors la décision de donner une autre orientation à l'endroit, qui deviendra site naturel et historique des plus pittoresques.

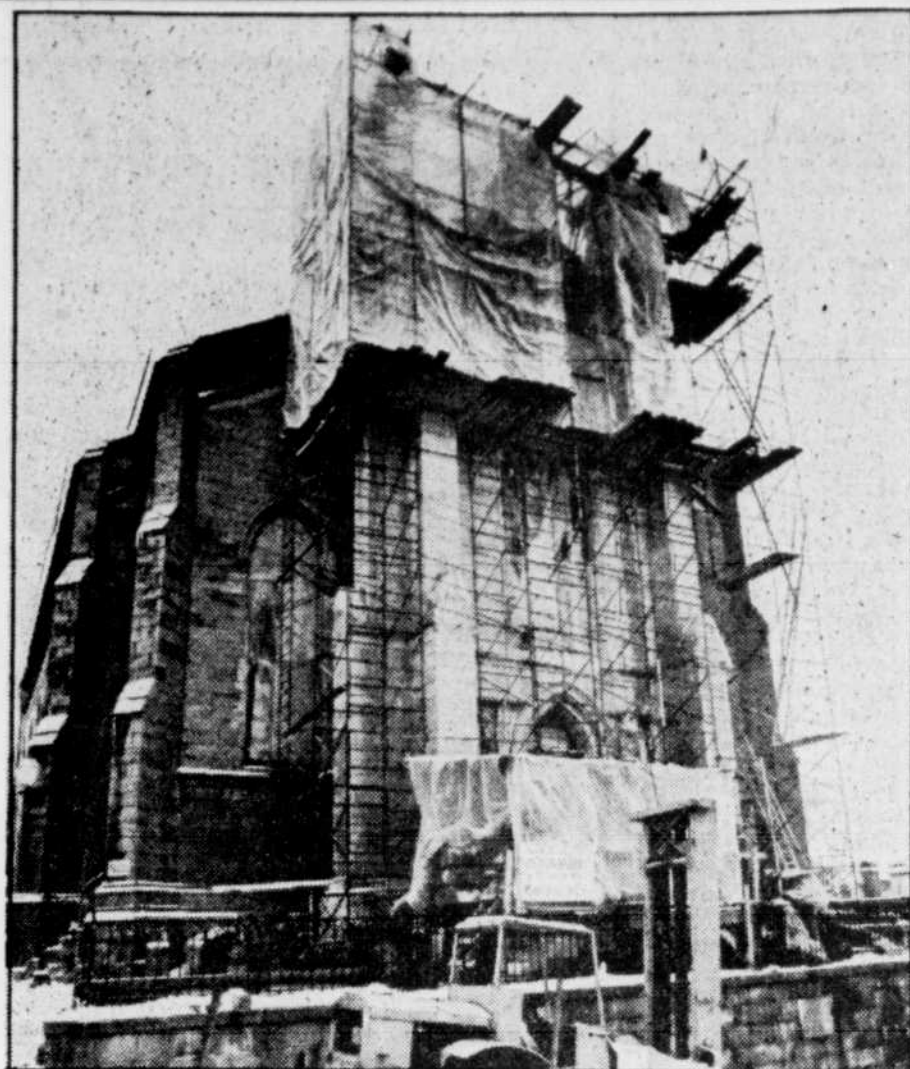
Dans ses belles années, la population s'élevait à 900 personnes, il y avait une école, une caisse populaire, un corps policier, une commission scolaire, un syndicat ouvrier, un cercle de loisirs (sportif et culturel), un magasin général, un hôtel, un collège pouvant recevoir 120 élèves et une église qui, dit-on, faisait l'orgueil des paroissiens de Saint-Georges de Val-Jalbert, car on avait choisi ce saint comme patron.

C'est en 1960 que Val-Jalbert devint officiellement parc naturel et historique. L'actuel surintendant, M. Phi-

lippe-Auguste Morin, a tout dernièrement, au nom du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dévoilé une plaque commémorative de la statue de saint Georges, statue de fonte de fer fabriquée en France et remise par M. Antoine Dubuc, fils de J.-E.-A. Dubuc, dont le nom est fort connu dans ces régions, nom qu'on a d'ailleurs donné à une circonscription. Cette statue, installée en face de l'église à la mi-mai de 1914, avait été donnée par un actionnaire américain du nom de George C. W. Low.

Plusieurs organismes collaborent à cette campagne "Val-Jalbert — opération fantômes". Le centre régional des archives et le musée du Saguenay fournissent l'aide technique et professionnelle, comme le font les diverses sociétés historiques de toutes ces régions et les professeurs d'histoire. Le dernier maire de Val-Jalbert, M. Louis-Philippe Martel, dont le père Onésime Martel avait travaillé à la construction de l'écluse et avait été maire de 1946 à 1959, collabore étroitement avec l'organisation.

Voici l'adresse pour envoyer de la documentation ou pour obtenir des renseignements: Val-Jalbert, C.P. 66, Roberval, G8H 2N4, tél.: 265-3132 ou Centre régional des archives, 555 rue Bégin, Chicoutimi. On peut s'adresser au ministère, à M. Guy Langevin, 547-9314.



Les travaux actuellement en cours ne changeront en rien l'apparence de l'Institut canadien.

## Travaux majeurs à l'Institut canadien

par Monique DUVAL

Les habitués de l'Institut canadien et les usagers des rues Dauphine et Saint-Stanislas ne sont pas sans remarquer les importants travaux qui se font actuellement à l'ancien temple Wesley, devenu siège de l'Institut canadien en 1940.

Depuis trois ans, les pierres, sous l'action de l'âge et des intempéries causées par notre climat variable, se brisaient, s'effritaient, le ciment se désagrégeait. L'édifice devenait donc de plus en plus endommagé et même dangereux.

Ainsi, a-t-on dû voir à effectuer des travaux, qui consistent principalement à tirer les joints, à remplacer les pierres trop vieilles et défectueuses, bref, à faire une restauration complète.

M. Philippe Sauvageau, secrétaire

général de l'Institut, nous a dit que ces travaux ne changeront en rien l'apparence du bâtiment. On utilisera la même pierre de Deschambault et le style n'aura aucunement à souffrir de cette réparation devenue nécessaire. Il évalue le coût des travaux à \$400,000.

Cette ancienne église méthodiste avait été construite au cours des années 1848-1850. En 1890, on lui faisait quelques réparations. En 1936, le temple Wesley s'unissait à l'église Chalmers de la rue Sainte-Ursule, ce qui devint Chalmers-Wesley, avec une des plus belles fêches de Québec.

En 1940, l'Institut canadien, jusque-là installé au Palais Montcalm, faisait l'acquisition de l'édifice désaffecté et y transportait sa bibliothèque et sa salle de spectacle, cette dernière complètement restaurée il y a cinq ans.

# VENTE SURPRISE EATON!

DEMAIN  
JEUDI  
DANS TOUS LES  
MAGASINS EATON

Excitant, épatant! C'est l'événement "rabais-choc" de la semaine, où les occasions imprévues abondent!

10% à 20%  
DE RABAIS!

Articles choisis de notre stock courant

20% à 50%  
DE RABAIS

Marchandises à solder

50%  
DE RABAIS!

Aubaines  
éléphantesques!

UNE FOULE  
DE SURPRISES  
VOUS ATTEND!

Certains articles déjà mis en solde auront été de nouveau réduits de 10% demain à notre Vente surprise.

REPÉREZ LES  
BALLONS ROUGES

A tous les étages, les ballons rouges survoleront les bas prix. Ayez l'œil bien ouvert, ces indicateurs vous réservent des aubaines hors pair.

Comptez sur  
Eaton  
avant les  
Fêtes

Procurez-vous dans tous les magasins Eaton notre cahier de 24 pages remplies d'excellentes suggestions pour le temps des Fêtes!

Jeudi 9 décembre seulement. Achats en personne seulement

EATON  
la Maison du  
Père Noël

**Futong Décor inc.**  
Ste-Foy — 2480, chemin Ste-Foy  
Centre d'achats Horizon

VENTE D'OUVERTURE  
**15%**  
de rabais  
jusqu'au  
24 décembre.

MONTRE AU QUARTZ, 5 FONCTIONS, A LECTURE DIRECTE  
Noir, blanc, beige, ivoire, gris

- Ensemble montre et stylo de couleurs ass. .... 14,99\$
- Montre seule, même couleur ..... 9,99\$
- Balle de golf avec ventouse pour l'auto ou le bureau ..... 9,99\$

**BIJOUX  
MODE**

CARREFOUR CHARLESBOURG TEL.: 626-5362

# DOSSIERS

/ Analyses /

## Le jugement de la Cour suprême

# Une arme à double tranchant

En niant le droit de veto du Québec, le jugement de la Cour suprême rendu lundi dissipe une illusion longtemps entretenue tant chez les fédéralistes que chez les nationalistes québécois. Mais en tranchant le problème de la "spécificité" du Québec sur le plan légal, ce jugement ne fait que reporter avec plus d'acuité que jamais le débat sur la scène politique. J.-Jacques Samson, du bureau du SOLEIL à l'Assemblée nationale, et Gil Rémillard, constitutionnaliste à l'université Laval, analysent l'impact politique du jugement. Le texte de M. Rémillard a été rédigé pour la Presse canadienne.



J.-Jacques Samson

14 mai 1980. Centre sportif Paul-Sauvé à Montréal. La campagne référendaire s'achève; le clan du NON a la victoire en main, après le piétinement de son début de course. Pierre Trudeau livre son dernier message avant le vote historique. Il s'adresse "aux indécis qui titubent sur le bord du oui".

"Je prends l'engagement solennel qu'après un NON, nous allons mettre en marche le mécanisme de renouvellement de la constitution et nous n'arrêterons pas avant que ce soit fait".

L'intensité dramatique dans cette salle atteignait un paroxysme. Les 10.000 personnes présentes, fédéralistes aussi farouches que leurs adversaires pouvaient être convaincus de la nécessité pour le Québec d'arracher son autonomie, sentaient qu'elles vivaient des moments historiques.

"Je m'adresse solennellement aux Canadiens des autres provinces, nous mettons notre tête en jeu, nous du Québec, quand nous disons aux Québécois de voter NON; nous vous disons que nous n'accepterons pas qu'un NON soit interprété par vous comme une indication que tout va bien, puisque tout peut rester comme avant. Nous voulons des changements. Nous mettons nos sièges en jeu pour avoir ces changements."

L'interprétation de ce discours fut sensiblement la même partout. Le gouvernement Trudeau, devant un NON au référendum, allait concéder au Québec, dans la révision constitutionnelle promise, des pouvoirs accrus, lui reconnaissant davantage de marge de manoeuvre et ainsi doubler le Parti québécois qui se présentait jusque-là comme le seul porte-flambeau du nationalisme et seul gardien, dans l'ensemble nord-américain anglophone, d'une nation différente.

21 mai 1980. Les Québécois ont dit NON à la question référendaire. Pierre Trudeau triomphe à la Chambre des communes. Les Québécois ont exprimé la veille une volonté de changement, maintient-il toujours.

Tout est négociable et il suggère d'étudier les propositions passées de la Commission Pépin-Robarts, des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Parti libéral du Québec dans son Livre beige. Rien ne permet de croire que la "spécificité québécoise" ne sera plus reconnue, un jour pas très lointain.

M. Trudeau précise qu'il faut agir rapidement et faire des changements constitutionnels pour que les Québécois se sentent plus à l'aise dans la Confédération canadienne. La journée même, moins de 24 heures après que soit connu le résultat du référendum, son lieutenant, M. Jean Chrétien, est à Toronto pour entreprendre les pourparlers sur le renouvellement de la constitution.

6 décembre 1982. Beaucoup d'entre-a-coulé. La Cour suprême du Canada vient de rincer le clou de l'opération. La constitution est rapatriée et renouvelée et les prétentions d'un Québec dissident sur la reconnaissance de sa spécificité sont niées par le tribunal de dernière instance.

Le Québec est une province comme toutes les autres, sans plus (ni moins) de pouvoirs que l'Île-du-Prince-Édouard. Sans plus de pouvoirs garantis, assurés, inscrits en noir sur blanc ou seulement reconnus par une "convention". Il ne peut compter dorénavant que sur un poids politique, toujours variable selon les politiciens impliqués et le contexte et le bon vouloir, la décence politique des citoyens et dirigeants anglophones du reste du pays.

### Les boomerangs

La décision de la Cour suprême publiée lundi n'a surpris personne. Elle venait confirmer l'opinion unanime de cinq juges de la cour d'appel du Québec. Seul le pointage change, comme l'a subtilement fait remarquer le ministre Jean Chrétien, dans une comparaison avec le déroulement d'une joute de hockey. Le "score" est maintenant 14 à 0.

Ce jugement, par contre, sera une arme politique redoutable pour René Lévesque dans une élection portant sur la souveraineté, si elle se déroule dans un contexte économique et social qui permette un choix, comme cela s'est fait au référendum de 1980. Pierre Trudeau ne

pourra plus alors promettre de changements constitutionnels pour récupérer ceux qui "titubent" sur le bord de l'option souverainiste.

Il dispense aussi ceux qui, quelques heures seulement après leur réélection en avril 1981, étaient prêts à échanger le droit de veto du Québec contre le droit de retrait, avec compensation financière, pour le choix d'une formule d'amendement de la constitution. Le ministre Jacques-Yvan Morin n'a pas raté de souligner, lundi, que M. Lévesque et son prédécesseur, M. Claude Morin, ne pouvaient troquer un droit que, selon la Cour suprême, le Québec n'avait jamais eu.

Maigre consolation égoïste que de se sentir ainsi blanchis. On ne manquera sûrement pas de leur rétorquer qu'ils n'avaient alors aucun moyen d'arracher des partenaires de ce front commun circonstanciel un droit de retrait que M. Claude Morin estimait bien supérieur à ce droit de veto. Ils ont offert ce qu'ils n'avaient pas.

Claude Morin écrivait par ailleurs dans "Options politiques" (vol. 3, no 4, juillet-août 1982) que malgré les apparences, le droit de veto n'était pas nécessairement la meilleure protection pour le Québec. Il devait en effet assumer l'obligation odieuse, dans certains cas, de bloquer par son veto une centralisation désirée par les autres gouvernements du pays.

M. Morin rappelait aussi lui-même le ressentiment suscité en 1971 par M. Robert Bourassa quand il a utilisé le droit de veto. De plus, le droit de veto, par son caractère exceptionnel devait être réservé pour les "occasions très graves" et le Québec risquait d'hésiter dans certaines autres occasions à l'employer.

La formule de retrait, avec compensation financière, paraissait beaucoup plus flexible à M. Morin. Sans compensation financière, M. Morin choisissait alors de revenir, ou de se rabattre sur le droit de veto.

La Cour suprême vient de statuer que le droit de veto, réel ou conventionnel, n'existe pas pour une province, quelle qu'elle soit. Les commentaires des juges sur la dualité canadienne tintent aux oreilles québécoises, en froissant plusieurs à bon droit. Les Québécois se sont toujours sentis différents, et pour cause, de leurs voisins. Ils ont toujours compris que cette différence leur octroyait,



Le 14 mai 1980, au centre Paul-Sauvé, à Montréal, Trudeau promettait des changements sur le plan constitutionnel. Deux ans et demi plus tard, la Cour suprême nie le droit de veto du Québec.

depuis 1867, un statut particulier et le pouvoir de dire NON, comme l'a fait Robert Bourassa en 1971, à Victoria, en se dressant énergiquement devant Pierre Trudeau. M. Bourassa croit incidemment payer encore le prix, 11 ans plus tard, dans ses relations avec les "fédéraux", de ce NON de 1971. On ne lui a jamais pardonné.

La nouvelle constitution canadienne contient toutefois certaines dispositions sur le droit de retrait qui forcent les péquistes à mettre une sourdine à leur indignation, à la suite de la décision de la Cour suprême. Le droit de retrait que désirait le gouvernement du Québec, avec compensation financière, est reconnu dans certains cas, sur des questions d'éducation et de culture. Elle rejoint, de façon partielle il faut le reconnaître, l'argumentation de négociations du ministre d'alors, Claude Morin, et du Québec.

### Des ajustements

A court terme, cette dernière décision de la Cour suprême modifiera surtout le tableau politique et électoral. Le Québec est blessé, diminué, essuie une mornifle face au reste du pays.

La zone grise dans laquelle baignait ce droit de veto que les politiciens ont cru détenir et ont utilisé servait tout autant les "fédéraux" que les nationalistes québécois qui

ont foi dans le régime fédéral. "Ça clarifie les choses une fois pour toutes", a lancé, lundi, René Lévesque en commentant la décision des neuf juges de la cour. M. Lévesque voyait sans doute toute l'utilisation politique qu'il saura faire, sur le terrain, de cette nouvelle mornifle, ajoutée au dossier de la loi S-31; ajoutée aux retombées moindres que promises du contrat des chasseurs F-18; ajoutée à...

Son homonyme, M. Gérard-D. Lévesque, qui, une journée plus tôt, avait été forcé de rappeler le gouvernement libéral central à l'ordre sur la loi S-31, voyait tout autant la nouvelle arme offerte à son adversaire souverainiste. Son parti est aujourd'hui forcé de promettre qu'il tentera d'arracher d'Ottawa et des neuf provinces anglophones un véritable droit de veto pour réhabiliter le Québec dans le Canada.

Pour ceux qui préconisent de poursuivre dans le régime fédéral, la perte du droit de veto officialisée lundi et inscrite dans l'histoire est dramatique pour la société québécoise.

Quant à ceux qui prônent la souveraineté, ils sauront se servir un jour des promesses référendaires de 1980, du rapatriement unilatéral de la constitution et de la décision de la Cour suprême niant la spécificité du Québec francophone.

# Aux politiciens d'agir maintenant

par Gil Rémillard

Nous savons maintenant que le Québec n'a jamais eu de droit de veto. La décision de la Cour suprême a le grand mérite d'être claire. Selon le grand interprète de la constitution canadienne, le Québec n'a pu citer aucun témoignage d'hommes politiques qu'ils se sont sentis liés en quelque moment de notre histoire par un droit de veto du Québec.

Le Cour laisse même entendre que l'échec des conférences constitutionnelles sur la formule Fulton-Favreau en 1964-65 et celles sur la formule de Victoria en 1971, causé par le seul refus du Québec, est dû à de simples conduites d'opportunité politique. Si le gouvernement fédéral a refusé de procéder dans ces deux cas majeurs à la suite du refus du Québec, c'est par simple convenance politique. De fait, la Cour suprême refuse de reconnaître cette convention constitutionnelle qui aurait garanti politiquement un droit de veto au Québec, faute de preuves. En effet, la Cour avait à répondre à trois questions pour déterminer s'il existait une convention.

- 1) Y avait-il des précédents?
- 2) Les acteurs politiques se sentaient-ils liés par ces précédents?
- 3) Ces précédents avaient-ils des bonnes raisons d'exister?

La Cour ne discute vraiment que de la deuxième question pour finalement en arriver à la conclusion qu'aucune preuve ne lui a été apportée pour confirmer que les hommes politiques canadiens, tant au niveau fédéral que provincial, ont

considéré que le Québec avait un droit de veto. La Cour, en se référant à ce manque de preuves pour déterminer ce qu'elle appelle l'élément essentiel de la formation d'une convention constitutionnelle, évite par le fait même de se prononcer sur la dualité canadienne.

### La dualité canadienne

Manifestement, la Cour ne voulait pas se prononcer sur ce sujet délicat qu'est le dualisme canadien. Le gouvernement québécois plaide que ce dualisme impliquait le fait que le Québec forme depuis l'origine du pays et bien avant, une société distincte. La Cour suprême aurait pu limiter les conséquences de la négociation d'un droit de veto pour le Québec en reconnaissant au moins comme principe fondamental de notre fédéralisme, la dualité canadienne. La Cour s'est refusée à discuter de cette question, coincée qu'elle était entre la possibilité de nier le dualisme canadien ou reconnaître le Québec comme société distincte. Elle a donc évité de se prononcer sur la dualité canadienne en disant tout simplement qu'il ne lui est pas nécessaire de se prononcer sur cette question pour rendre sa décision.

C'est donc dire que la dualité canadienne reste toujours une réalité de notre fédéralisme, mais qu'elle n'est pas source de convention constitutionnelle pour garantir au Québec un droit de veto. À la suite de cette décision, on peut dire que la dualité canadienne n'est de fait pas plus une

règle constitutionnelle que le droit de veto du Québec. Il se peut que la dualité, comme le veto du Québec, soit des règles qui commandent dans certains cas pour les politiciens des "règles de convenance" ou encore "certaines lignes de conduite", mais ce ne sont pas des conventions constitutionnelles que nos hommes politiques doivent respecter s'ils veulent agir non seulement légalement mais aussi légitimement.

Cette décision de la Cour suprême a le grand mérite de rendre la situation constitutionnelle du Québec plus claire. Dorénavant, nous devons nous référer exclusivement à la Loi constitutionnelle de 1982, conséquence du rapatriement du 17 avril dernier, pour déterminer les droits constitutionnels des provinces canadiennes. Ce qui signifie comme conséquences que:

- 1) Toutes les provinces canadiennes sont égales entre elles;
- 2) le Québec n'a pas de droit de veto;
- 3) le Québec, comme les autres provinces canadiennes, a un "droit de retrait" s'il n'est pas d'accord avec un amendement qui est relatif à ses droits ou privilèges (art. 38(3));
- 4) le Québec a droit à une juste compensation financière, comme toutes les autres provinces, lorsqu'il désire se retirer d'un amendement qui touche ses droits et qui se rapporte à la culture et à l'éducation (art. 40);
- 5) le Québec a un droit de veto comme chacune des autres provinces et le Parlement canadien, dans les cas de modifications touchant les sujets

suivants:

- a) La charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;
- b) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle est habilitée à être représentée lors de l'entrée en vigueur de la présente partie;
- c) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;
- d) la composition de la Cour suprême du Canada;
- e) la modification de la formule d'amendement;
- f) le Québec ne pourra, comme les autres provinces, exercer son droit de retrait d'un amendement qui porterait sur les points suivants:
  - a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;
  - b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;
  - c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;
  - d) sous réserve de l'alinéa 41d), la Cour suprême du Canada;
  - e) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;
  - f) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces.

### La question de la légitimité

La Cour suprême vient de rendre

son dernier jugement concernant le rapatriement, mais cela ne signifie pas que tout est terminé. Cette décision de la Cour suprême peut nous permettre de mieux situer les dégâts causés au Québec par le rapatriement. Les tribunaux ont parlé, c'est aux hommes politiques maintenant d'agir. La Loi constitutionnelle de 1982 doit être amendée pour redonner au Québec le rôle constitutionnel qu'il a toujours eu dans le fédéralisme canadien comme membre fondateur et comme foyer national des Canadiens français.

Finalement, la grande question qui était en cause dans cette affaire du droit de veto du Québec n'a pas reçu encore de réponse définitive. Nous ne savons pas encore si ce rapatriement, si la loi constitutionnelle de 1982 est, en plus d'être légale, légitime. Bien sûr que nous savons qu'elle est légale. Nous savons aussi maintenant avec ce jugement qu'elle respecte les conventions constitutionnelles puisque le Québec n'a pas de droit de veto. Mais les Québécois ne se sont jamais prononcés sur ces amendements qui sont venus modifier substantiellement, le 17 avril dernier, notre constitution et toucher certains des droits les plus fondamentaux du Québec. Tant que les Québécois ne se seront pas prononcés sur cette question, il nous est impossible de dire que la Loi constitutionnelle de 1982 est légitime, c'est-à-dire qu'elle respecte nos principes démocratiques. Le dernier mot appartiendra aux Québécois.

# LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: Jacques-G. Francoeur  
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: Claude Masson  
 Président et directeur général: Paul-A. Audet  
 Directeur de l'information: Gilbert Athot  
 Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin  
 Directeur de l'édition: Marcel Pénin

## A Ottawa de se justifier



paul lachance

Le professeur de l'université Laval, Hugh Hambleton, a finalement "craqué" sous le fardeau d'une preuve accablante et avoué avoir été un espion à la solde de l'Union soviétique.

Fin inattendue d'un procès qui semblait, un moment, devoir provoquer des rebondissements spectaculaires, après que la défense eut affirmé que son client était un agent double, voire triple, au service de la France, du Canada et de l'URSS.

Le comportement, pour le moins étrange, du Canada envers l'accusé, avant son dramatique voyage en Angleterre, eût, en tout cas, pu faire croire à une telle hypothèse et expliquer nombre d'incongruités qu'a révélées le débat de la semaine dernière entre le gouvernement et l'Opposition.

Mais il ne semble pas qu'il y ait eu, comme l'a prétendu Hambleton, ni de "Mas-son français" ni de "Liberté canadien" comme agents de contact et que ces personnes n'aient existé ailleurs que dans l'imagination de l'inculpé. Hambleton a donc été un véritable espion soviétique malgré ses prétentions premières à la simple diléttantisme humaniste pour "protéger une paix durable entre les deux grandes puissances".

Malgré les réserves du juge sur l'âge de l'accusé, dix ans de prison sur quatorze possibles, pour avoir transmis des centaines, peut-être des milliers de documents à Moscou "sans le consentement de l'OTAN",

voilà qui laisse présumer que l'espion était, au surplus, de taille. On avait d'ailleurs déclaré, la semaine dernière, à Londres, que les renseignements transmis par Hambleton aux Russes étaient d'une telle importance que leur "divulgaration pourrait avoir les pires conséquences".

Ce cas dorénavant réglé, du moins pour la justice anglaise, il inspire des leçons et suscite surtout de profondes interrogations.

L'espionnage n'est pas une invention moderne, il est de tous les temps. Le raffinement de l'intelligence humaine et de la technologie en font davantage une arme extrêmement redoutable. Et, en ce qui concerne les Soviétiques, ce n'est un secret pour personne qu'ils sont passés maîtres en la matière. Ils en ont fait un système institutionnalisé dont l'efficacité dépasse l'entendement. Ils y cultivent l'astuce, la flatterie, la naïveté, la moindre faiblesse humaine et, ultimement, la violence la plus brutale.

Ainsi, ne faut-il pas se surprendre que, interrogé sur les raisons qui l'avaient poussé à agir ainsi, Hambleton ait répondu qu'il avait subi des pressions, du chantage et, qu'une fois un premier geste accompli, on est pris dans un engrenage dont on peut difficilement s'extirper.

Mais, que ce fut Hambleton ou tout autre qui soit concerné, on peut maintenant se poser des questions. D'abord au sujet de l'institution universitaire qui l'a embauché. On dira que c'est un cas unique mais c'est sûrement un cas de trop. Le discrédit que celui-ci risque de jeter sur Laval devrait, de toute manière, l'inciter à resserrer sérieusement ses critères d'admission et servir de leçon aux autres.

On n'ignore pas que nos institutions de

haut savoir risquent plus que toutes autres, de constituer des pépinières d'idéologies et d'activités de toutes natures, y compris les subversives, à cause, précisément, de la diversité et de l'hétérogénéité de leurs effectifs et des pluralismes qu'on est appelé à y véhiculer.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, c'est une autre paire de manches. Il a promis, une fois le cas Hambleton tranché, de donner des explications sur ses attitudes qui ont précédé le procès anglais. Le temps est venu de parler et, surtout, d'expliquer pourquoi, malgré les objurgations multiples à cet effet, on n'ait pas amendé de façon potable notre loi sur les secrets officiels qui semble nous empêcher de poursuivre nos propres espions, nous plonge, en somme, dans le plus pur ridicule.

Le Canada est encore, du moins que l'on sache, membre actif de l'OTAN et a, à cet égard, des responsabilités sérieuses à soutenir. Les circonstances pour le moins déconcertantes qui ont entouré le cas Hambleton, les contradictions qui semblent en ressortir, les affrontements de juridiction, fondés ou non, qui en émergent plongent littéralement l'opinion publique en plein cirage.

Et cette opinion publique a le droit de savoir comment notre pays est protégé et quels sont les moyens dont celui-ci dispose pour se défendre, se prémunir, surtout, contre les incidents visiblement loufoques auxquels a donné lieu, sur la scène mondiale, l'affaire Hambleton. Qui va, maintenant, porter le moindre respect au système de sécurité canadien. Qui, surtout, ne doit pas se taper allègrement les cuisses du côté des anciens "amis" de Hambleton?

## profil Dynamisme de Michel Giasson

Avec le décès, à 40 ans, de Michel Giasson, le monde de l'assurance vient de perdre un de ses éléments les plus dynamiques.

Lundi, tout le monde a été pris par surprise à l'annonce du départ prématuré de Michel. Depuis le 15 septembre, date à laquelle on lui a greffé un nouveau cœur, tous ceux qui l'ont connu ont eu la même réaction: "S'il y a quelqu'un qui peut passer à travers ce type d'intervention, c'est Michel Giasson en raison de sa force de caractère et de son dynamisme", répétait-on. Le sort, hélas, en a voulu autrement.

Tout au long de sa carrière dans l'industrie des assurances, Michel a été perçu par ses collègues comme un bonhomme entreprenant et un éternel optimiste. Pour lui, il y avait toujours une solution à un problème, si grave soit-il.

Sa plus grande réalisation aura été, sans doute, la mise sur pied d'une chaire en assurance à l'université Laval, une première au pays. Surmontant toutes les embûches, Michel aura réussi à embarquer tout le monde dans ce projet viable et qui, déjà, a des retombées dans l'industrie des assurances.

Bel exemple de sa ténacité et de son dynamisme, il y a un peu plus de trois ans, choyé tant sur le plan financier que professionnel, Michel prenait une décision courageuse. À 37 ans, il retournait sur les bancs de l'école pour parfaire ses connaissances déjà exceptionnelles en matière d'assurance. Il s'inscrivait à l'université de Philadelphie pour obtenir un doctorat en assurances. Dans quelques mois, il serait devenu le deuxième Québécois à obtenir un doctorat de ce genre.

Pour bon nombre de lecteurs du SOLEIL, Michel laissera un très bon souvenir. Pendant un an, à raison d'une fois par semaine, il a présenté à ceux-ci une chronique intitulée "Vos assurances", dans laquelle il a prodigué des conseils très judicieux!

Ceux qui ont suivi sa chronique pendant toute l'année 1981 auront réalisé que Michel a atteint deux objectifs: démythifier le secteur des assurances et permettre de prendre les meilleures décisions.

Par delà de cette chronique, Michel Giasson aura servi davantage les lecteurs du SOLEIL. En effet, pendant plusieurs années, j'ai eu à écrire des articles sur les assurances. Dans ce domaine d'une certaine complexité, j'ai toujours pu compter sur Michel pour m'expliquer les termes utilisés et les phénomènes qui ont touché celle-ci.

Michel, je te remercie pour ton aide et pour l'amitié qui s'est établie entre nous.

A son épouse Carmen, nos sympathies les plus sincères.

Pierre MARTEL

## bloc-notes

### Mulroney rescave Clark

Les malheurs de Joe Clark ne sont peut-être pas terminés, mais le chef conservateur vient d'obtenir un salutaire répit dans sa lutte pour garder son poste.

La décision de M. Brian Mulroney de mettre entre parenthèses ses ambitions politiques pour soutenir le chef actuel imprime au congrès de Winnipeg de janvier une toute autre orientation.

Même si les sondages continuent de placer le Parti conservateur loin devant les libéraux dans la faveur populaire, M. Clark éprouve encore beaucoup de peine à rallier spontanément la majorité des militants de son parti. En un sens, Brian Mulroney détenait la clef du succès ou de l'échec de Joe Clark. Si l'homme d'affaires montréalais avait choisi de poursuivre sans relâche la campagne de séduction qu'il mène auprès des troupes, Joe Clark aurait pu quand même sortir vainqueur de l'épreuve, mais il eut été sérieusement amoché.

En choisissant d'effectuer un repli stratégique, laissant plutôt aux électeurs le soin de porter un jugement définitif sur M. Clark, M. Mulroney enlève au congrès de Winnipeg son principal élément de suspense et permet au parti de se regrouper pour concentrer toutes ses attaques sur les libéraux. Les vieux militants lui en sauront gré.

Dans les cercles conservateurs, on sait depuis plusieurs semaines que M. Clark était bien décidé à conserver son poste si une majorité, si faible soit-elle, de députés lui exprimaient leur confiance. Devant la possibilité qu'un chef à l'autorité affaiblie continue quand même d'exercer ses fonctions, certains militants, dont M. Mulroney, ont préféré camoufler les divisions qui affligent le parti et présenter un semblant de front uni, face aux libéraux et aux néo-démocrates.

Bien sûr, il ne s'agit pas de pur altruisme de la part de M. Mulroney, dont les relations avec M. Clark ont été marquées par un froid permanent depuis le congrès de 1976. Le président de l'Iron Ore, conscient de l'effet négatif qu'a déjà sur sa réputation et son image l'annonce de la fermeture de Schefferville, aura aussi compris qu'il vaut mieux pour lui taire ses ambitions. Si, par ailleurs, après ce vote de confiance que ne manquera pas maintenant de lui accorder les conservateurs, M. Clark devait gaspiller d'ici les élections l'avance que lui accordent les sondages, M. Mulroney et d'autres aspirants pourraient se trouver en meilleure position que jamais pour prendre la relève.

La tournure des événements favorise encore M. Clark, dont les capacités de lutteur, à force de faire leurs preuves, commencent à s'imposer au public. Ce qu'on a attribué jusqu'ici au hasard, à la chance, aux coïncidences est peut-être davantage le fruit d'une habileté consommée à confondre les adversaires et à sortir vainqueur des situations en apparence les plus désespérées.

Au lendemain de la défaite conservatrice, peu d'observateurs étaient prêts à parier que Joe Clark réussirait à sauver sa peau, devant le profond mécontentement qui s'exprimait de plus en plus ouvertement à l'intérieur du parti. Il a néanmoins réussi à obtenir un vote de confiance de la part des deux tiers des députés lors du premier congrès qui suivit sa défaite. Dans deux semaines, si le geste de Mulroney est imité par d'autres, il fera mieux.

Joe Clark est temporairement rassuré. Mais il a une dette envers Mulroney. Ce dernier vient de prouver que Clark ne peut se passer de lui. C'est énorme pour l'avenir de l'un et de l'autre.

Marcel PÉPIN



## au fil des idées

### Les jeunes veulent la parole



anne-marie voisard

Ils ont 14, 16 ou 18 ans. Plusieurs, encore sur les bancs de l'école, faute de mieux. D'autres, les décrocheurs, n'osent même plus, en ces temps de crise, rêver d'un emploi. Ils attendent.

Du service civil volontaire, que le projet vienne de Québec ou d'Ottawa, personne pourtant ne veut. Peu importe qu'on le dise communautaire, par opposition à militaire, "On est carrément contre", affirme avec conviction Edith Larrivière, de la Maison des jeunes Saint-Jean-Baptiste, à Québec.

Agée de 15 ans, Edith était parmi les 25 ou 30 jeunes, tous des moins de 20 ans, qui ont contesté, pancartes en main, les savantes délibérations des 200 participants au colloque IMAJ 85 (Initiative d'un mouvement d'animation jeunesse). "Ils ne nous laissent pas parler", rapporte Edith en décrivant l'attitude de ces autres jeunes qu'elle préfère qualifier d'adultes. Les plus vieux avaient 30 ans. Il y avait même, dans le

groupe, un professeur. Jean-Pierre Charbonneau, député de Verchères, assistait aussi aux délibérations. Mais celui-là on l'avait prévu de se taire.

IMAJ 85, qui est issu d'une douzaine d'organisations de jeunesse du Québec, a pour la première fois fait parler de lui en octobre, à Montréal. "Pour une fois les jeunes"... c'est à lui qu'on doit cette première campagne de sensibilisation sur la situation des jeunes. Au même moment (est-ce seulement une coïncidence?), le député de Verchères, qui se voit déjà ministre délégué à la jeunesse, réunissait à Québec un premier groupe de 80 intervenants. C'est de là que vient l'idée d'une table nationale de concertation.

Tant de jeunes, pas seulement d'ailleurs chez les moins de 20 ans, se sentent isolés actuellement. Il ne saurait être question de minimiser les efforts de ceux qui se préoccupent de leur situation. En ce sens, IMAJ 85 et les initiatives du député Charbonneau méritent d'être appuyées. Il est temps qu'on aille au-delà des statistiques sur le chômage et l'aide sociale pour découvrir les personnes qui se cachent derrière les chiffres et leurs manières de vivre. D'ailleurs, de nombreux jeunes ne se classent dans aucune catégorie, ni chô-

meurs, ni assistés sociaux, ni même étudiants. Selon IMAJ 85, ils seraient 250,000 actuellement dans ce groupe des non-identifiés. Le député Charbonneau les qualifie de jeunes "inactifs". C'est à eux surtout qu'on pense lorsqu'il est question de service civil.

Le projet n'est pas encore né que déjà se dessine une nouvelle bataille fédérale-provinciale. Au départ, n'en déplaise à M. Charbonneau ni même au député de Sainte-Marie, Guy Bisaillon, qui le premier a parlé de service civil au Québec, c'est Ottawa, à cause de l'expérience Katimavik, qui part gagnant. Mais tout cela n'a pas tellement d'importance puisque, de toute façon, les jeunes ne veulent pas d'un service civil qui leur apparaît comme une tentative de récupération par les pouvoirs politiques.

Les jeunes, comme leurs aînés, sont hantés par le problème de l'emploi. Ceux qui persévèrent à l'école secondaire ou au cégep se lamentent que les options professionnelles sont sans rapport avec les besoins sur le marché du travail. Les autres, en attendant d'être appelés, se rebiffent contre les syndicats ou les corporations qui cherchent à protéger les emplois de leurs membres. L'appui des gouvernements, M.

Charbonneau comme les autres, leur est tout de suite acquis. Gilles Baril, le plus jeune député de l'Assemblée nationale, attaque avec cœur. "Le plus grand obstacle des jeunes, écrit-il, c'est le blocage structurel. Tout ce qui est dans les conventions ou dans les décrets, ce sont autant de barrières pour la jeunesse."

C'est vrai que les issues apparaissent complètement bouchées actuellement. Mais comment des gouvernements peuvent-ils prétendre régler le problème des jeunes en jetant leurs parents sur le pavé? Les 40 ans et plus, s'ils ont la chance de conserver leur emploi, ont souvent de grands enfants dont ils restent le soutien financier. Il ne s'agit pas de plaindre ces parents qui aident leurs jeunes, victimes de la crise. Mais il est inconcevable qu'un gouvernement adulte ne cherche pas ailleurs des solutions.

La table nationale de concertation que propose le député Charbonneau, tout comme aussi IMAJ 85 et son Sommet québécois de la jeunesse, prévu pour le mois d'août, sont autant d'occasions d'explorer des hypothèses. Pour tout ce qui les concerne, les jeunes exigeront à l'avenir que soit respecté leur droit de parole.

## lettre

### Comprendre les lois

La "complexité" des lois et le langage dans lequel elles sont rédigées me portent à croire qu'elles ont été pensées par et pour des bureaucrates qui ne se soucient guère de nos vus, nous du "monde ordinaire".

Le problème est de taille car la majorité de la population de nos petites municipalités (Dieu sait si elles sont nombreuses) n'est pas toujours en mesure d'interpréter les articles et les règlements contenus dans les différentes procédures légales. Voyez-vous, les gens vivant au sein de ces collectivités ne détiennent pas tous un diplôme

universitaire, une maîtrise ou encore un doctorat.

En conséquence, je crois qu'il serait bon de mettre sur pied des "mécanismes", qui, à tout le moins, permettraient une meilleure compréhension des textes de loi de façon à faciliter leur interprétation. Une telle démarche s'est soldée par un succès en Alberta et je suis convaincu qu'il en serait ainsi, si les gouvernements du Canada et du Québec tentaient l'expérience.

Ghislain Plourde  
 Rivière-Bleue  
 Témiscouata

## LA PAGE DES LECTEURS

### La jeunesse

# Entre clémence et répression

Le rapport de la "Commission Charbonneau", qui avait pour principal mandat de réviser la loi sur la protection de la jeunesse (loi 24), a été déposé à l'Assemblée nationale, le 24 novembre 1982. Comme intervenant social au niveau de la délinquance juvénile et également comme consultant ad hoc pour la "Commission Charbonneau", je suis surpris et même déçu de l'accueil que la presse écrite et parlée a réservé à ce rapport. L'éditorial de Mme Voisard dans LE SOLEIL de samedi le 27 novembre 1982, m'incite particulièrement à faire quelques commentaires.

Qu'il me soit d'abord permis de dire que le grand mérite que j'accorde à ce rapport vient du fait qu'il est très près de notre pratique

professionnelle, qui avouons-le, a grandement évolué depuis la mise en application de la loi sur la protection de la jeunesse. Contrairement au texte législatif, nous avons été contraints rapidement d'ajuster notre pratique professionnelle à notre réalité quotidienne et avec ceux qui viennent graduellement nos partenaires (intervenant policiers et judiciaires). Nous avons été appelés à travailler avec des outils législatifs non concordants, avec des objectifs et des philosophies entremêlés et des absences d'orientation évidentes, sans compter que tous les maux de la terre sont devenus notre lot (augmentation de la délinquance, non-respect des droits des jeunes ou de leurs parents... etc.). C'est donc avec une

grande satisfaction que le rapport de la "Commission Charbonneau" vient confirmer les acquis développés par la pratique et corriger de nombreuses failles fondamentales ou mineures que l'expérimentation nous a fait découvrir. En terme d'acquis pensons à l'utilisation variée des mesures de rechange, à l'implication de la victime et à la spécialisation des intervenants en délinquance juvénile.

S'il faut pourtant en croire les commentaires formulés par la presse, on croirait que la loi 24 prend un virage vers la droite. Les deux (2) principaux éléments retenus sont:

- abaisser de 14 à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale;

• saisir automatiquement le tribunal pour les crimes contre la personne et pour la récidive judiciaire du vol par effraction.

Si l'on se réfère aux commentaires des policiers depuis l'application de la loi 24, on pourrait croire que la commission leur a fait une concession. C'est sans doute vrai que ces deux (2) recommandations sauront leur plaire, comme elles recevront l'appui de la majorité des intervenants sociaux. Dès juin 1980, nous avons appuyé une recommandation qui visait à abaisser à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale. Par ailleurs, la saisie du tribunal pour les crimes graves contre la personne et la récidive dans le vol par effraction est une pratique courante à la DPJ de Québec, même si la loi 24 n'est pas encore amendée ou remplacée.

Avec notre expérience de près de quatre ans, nous avons développé une pratique professionnelle en délinquance autour de l'aide et de la responsabilisation face aux gestes posés. Cette responsabilisation que l'on traduit souvent par une conséquence à l'acte passe nécessairement par le tribunal pour les jeunes auteurs de délits graves ou récidifs. Pour ce type de délit qui appelle ordinairement une mesure plus coercitive, n'est-il pas nécessaire, voire essentiel, qu'elle soit sanctionnée par le tribunal? D'ailleurs, la commission réaffirme la nécessité de s'appuyer sur une expertise psycho-sociale pour l'établissement de la mesure à prendre dans l'intérêt du jeune et de la société.

Quant au rabaissement de l'âge de la responsabilité pénale, nous croyons que les jeunes de 12 et 13 ans ont également le droit d'être acquittés par le tribunal, pour des délits non fondés qu'on peut leur reprocher. Comme il est également essentiel que le jeune reconnaisse sa participation à un délit, avant qu'il accepte une mesure volontaire, et qu'il nous est impossible de recourir au tribunal pour établir la culpabilité ou l'innocence d'un jeune, nous sommes actuellement contraints de fermer des dossiers sans pouvoir apporter l'aide requise. Précisons également que la saisie du tribunal pour les jeunes de cet âge est une possibilité et non une obligation, dont l'exercice me paraît suffisamment encadré dans les recommandations de la commission.

Il semble que le respect des droits et des intérêts des jeunes, ainsi que la philosophie d'aide qui sous-tendent les recommandations de la "Commission Charbonneau" mériteraient d'être davantage portés à l'attention du public. Je peux comprendre toutefois qu'elles n'ont pas le même effet provocateur. Après avoir été généralement, sans avoir toujours un fondement réel, la clémence de la loi 24, voilà qu'aujourd'hui on parle de répression et de punition. Si le fait de donner une conséquence aux gestes posés, graduée en fonction de l'âge et de la gravité du délit, constitue de la répression, nous continuerons d'en faire comme l'ensemble des parents du Québec et d'ailleurs.

Jacques Dumais  
Travailleur social à la DPJ de Québec

### Merci

## ...à l'ami chauffeur

"Comme c'est merveilleux quand les autobus roulent!" Je l'ai dit à un chauffeur du no 30, l'autre jour. Avant et pendant la grève, j'ai écrit pour exprimer mon opinion. J'avais assez peur d'une grève comme il y a quelques années. Dieu merci, c'est réglé. Qui plus est, j'étais à Charlesbourg, attendant un no 39. Une voiture s'arrête, le chauffeur klaxonne (je

n'ai pas l'habitude de me faire embarquer). C'était un vieil ami, chauffeur à la CTCUQ qui s'en allait prendre la relève à la 80e Rue. En très peu de temps, j'étais rendu chez moi. Vraiment ça va beaucoup mieux maintenant. J'aime envoyer des fleurs quand je peux.

Desmont P. Frawley  
Québec

## ...à l'Hôtel-Dieu

(En réponse à la lettre de M. Luc Lachance de Québec)

La lettre dans laquelle vous décrivez la façon cavalière et irresponsable avec laquelle vous avez été "accueilli" à l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Québec, où le personnel nombreux et inactif s'est littéralement "foutu de votre gueule" durant la nuit du 25 au 26 octobre dernier, a retenu tout de suite mon attention.

Pour y avoir vécu une situation similaire dont je vous ferai grâce des détails, en mars 1978, j'en déduis que depuis 5 ans, l'inanité du personnel de l'urgence (certain à l'appel encore un service) à l'Hôtel-Dieu de Québec, semble une tradition bien implantée.

Par contre, pour y avoir été hospitalisée du 27 octobre (le lendemain de votre mésaventure) au 3 novembre, je me dois de louer et de remercier tout le personnel du département de gynécologie au sixième étage; infirmières, aide-infirmières et préposés à l'entretien m'ont assuré la non seulement "les soins essentiels", mais aussi un support moral et une sécurité extrêmement importants après une intervention chirurgicale. Leur professionnalisme (conseils thérapeutiques, amabilité, attention, suivi médical d'une équipe à l'autre) est à souligner. Et leur disponibilité totale, même aux moments particulièrement achalandés du service.

Et je peux affirmer que, contrairement à la mauvaise expérience que j'avais vécue moi aussi à l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1978, au sixième étage tout le monde travaille, "ça n'aise pas"! Et je me demande en fonction de quels critères administratifs on charge aussi le travail des équipes de gynécologie qui n'arrêtent presque pas, alors qu'on tolère la léthargie et l'équivalent de la grève du zèle, semble-t-il, à l'urgence.

Je m'excuse auprès des personnes qui "travaillent" réellement à l'urgence, de la généralisation apparente de mes propos: je conclus à partir de ce que je connais et de mon expérience. La lettre de plainte que j'avais envoyée au Dr Pothier, directeur du personnel, en 1978, semble, c'est le cas de le dire, être restée lettre morte. Il semble que c'est au CRSSS qu'on s'occupe vraiment des plaintes des patients (ou clients?); et que plusieurs plaignants aident à monter un dossier mieux étoffé par le CRSSS quand les plaintes se répètent au sujet d'un même service et d'un même hôpital.

Ce serait à vérifier. Quant à moi, je sollicite simplement qu'il n'y ait pas de prochaine fois. A l'urgence de l'Hôtel-Dieu, en tout cas!

Nicole Guilbault  
Québec

## ... à l'hôpital Laval

J'ai dû être hospitalisé d'urgence à l'hôpital Laval pour un "infarctus". J'ai passé six jours aux soins intensifs avant d'être installé dans une chambre. J'ai donc été en mesure d'apprécier le personnel: médecins, infirmières et infirmiers, qui m'ont aidé à revenir à la vie. Beaucoup de sympathie, de prévenance, c'est surtout très rassurant pour un patient anxieux comme moi.

Un personnel aussi compétent et aussi compétent aide le malade à guérir.

J'ai beaucoup de reconnaissance pour les deux cardiologues traitants: le Dr Gilles Lapointe et le Dr Paul-Emile Gareau. Ici, la nourriture est très bonne. La propreté des lits et de l'hôpital, excellente. Beaucoup d'attention de la part du personnel. Bonne collaboration afin de sécuriser le malade et sa famille.

En un mot, un milieu hospitalier à recommander pour ceux qu'on aime.

Raymond Bélanger  
Beaupré

## ... aux journalistes

(A tous les employés du service des nouvelles de la Société Radio-Canada à Québec)

Pour moi, Pierre Lavoie était plus qu'un cousin et soyez assurés que j'ai été très touché de l'estime que vous lui avez témoignée par votre présence lors de ses obsèques.

et par le texte lu par l'un des vôtres au tout début de l'office religieux.

Une leçon d'humilité se dégage de ce texte ainsi qu'une profonde reconnaissance envers un jeune journaliste qui remplissait consciencieusement une noble profession. Un grand merci!

Léandre Faguy  
Sillery

## Lorsque nous étions enfants

Lorsque nous étions enfants à l'école, les professeurs nous faisaient mettre en rang parfois, pour avoir été trop tapageurs. Nous recevions des coups de règle sur les doigts comme châtiement nous devions toujours respecter le règlement dans les dictées, il ne fallait pas oublier nos accents nous savions tous par coeur "La Chanson de Roland".

Lorsque nous étions enfants nous faisions tellement de boucan avec nos tambours, nous défensions vos tympans nous étions réellement de vrais disciples de Satan.

Lorsque nous étions enfants comme nous étions gourmands de bonbons, nous étions tellement friands que nous faisions parfois perdre patience aux marchands quand pour quelques cents de boules noires il risquait de perdre un plus gros client.

Lorsque nous étions enfants

nous devions apprendre par coeur des boniments pour ne pas aller nous coucher, nous opposions tant d'arguments et sans le vouloir, nous nous montrions peut-être insolents.

Lorsque nous étions enfants tant de choses restaient en suspens nous étions toujours à échafauder des plans assis par terre, nous regardions des livres d'images et on nous ordonnait d'être bien sages de ne pas laisser notre chewing-gum entre les pages.

Lorsque nous étions enfants nous jouions à la marelle et au cerf-volant nous rêvions les yeux dans les étoiles et le nez dans le vent. Nous regardions au-dessus de la mer s'envoler les goélands nous surveillions l'écureuil faisant sa provision de glands nous tirions des roches sur les grenouilles dans l'étang.

Lorsque nous étions enfants nous ramassions des pissenlits à 4

pattes dans les champs nous soufflions sur les boules de mousse qui s'éparpillaient au vent.

Lorsque nous étions enfants toutes les choses nous semblaient jolies mais depuis que nous avons mûri, elles ont changé de bleu au gris.

Lorsque nous étions enfants nous avions toutes nos dents, mais depuis que nous sommes grands la carie a déjoué nos plans, c'est bien fini aussi le temps des nattes et des rubans.

Hélas, dire que nous rêvions tellement de devenir grands. Mais depuis que nous sommes grands nous ne pouvons plus nous enflammer autant la digestion se fait plus lentement nous devons laisser de côté les féculents nous enduire tous les soirs de liniments et nous faire à l'idée d'être parfois relégués au second plan...

Marie-Reine Dantigny  
Québec

## La violence faite à l'école...

J'aimerais faire suite au rapport rendu public récemment par la SROH (Société de recherche en orientation humaine). Je suis parfaitement en accord avec la SROH lorsqu'elle affirme que la plus grande part de violence faite aux enfants se produit dans la famille. Mais je veux ajouter à cela la violence faite à l'école qui, dans certains cas, est plus importante que celle subie à la maison.

Pour la grande majorité, nous fûmes tous plus ou moins victimes de violence, voire de sadisme, lors de la fréquentation des écoles primaires. Certes, les conflits de cour d'école entre élèves peuvent être considérés comme de la violence. Mais c'est plutôt la violence parfaitement dirigée, mûrie et raffinée des profs qui me préoccupe.

Nous avons encore frais à l'esprit des faits et des noms. Des noms de professeurs qui nous ont bousculés, ridiculisés, humiliés. Des faits que l'on préfère oublier.

Il se lève, cahier à la main, pour aller questionner le prof debout au centre de la classe. Il est renvoyé à sa place d'une simple mais combien douloureuse gifle au visage. Elle est traînée par un bras et précipitée contre un mur au pied duquel elle doit s'agenouiller. Et les sanglots sont interdits. Elle vient de passer quelques semaines à l'hôpital. De retour en classe, on lui demande de lire un texte. Elle éprouve des difficultés. Elle passera tout le cours à genoux devant la classe. La récréation est terminée. Il est amené devant la classe pleine de ses camarades. Il a joué sur les bords d'un terrain dont l'accès est interdit. Le prof le dira voyou, "niaiseux". Un groupe d'élèves ne va pas en récréation. Le prof met en marche un magnétophone qui enregistrera tout ce qu'ils diront. Ne le sachant pas, les élèves passent leurs commentaires sur le prof. Innocemment, le prof vient les avertir par la suite que leurs

conversations ont été enregistrées et qu'elles seront écoutées par un groupe de profs. Imaginez les réactions des enfants compromis. Ce sont des réactions d'impuissance. Dans tous les cas, les jeunes restent muets sur ces événements. Parce qu'ils les croient normaux ou qu'ils craignent des traitements encore pires.

Les parents doivent questionner leurs enfants sur ce qui leur arrive dans une journée passée à l'école. Et si un jour un prof vient vous dire que votre enfant est un modèle, que s'il n'y avait que des enfants comme le vôtre dans ses classes son travail serait facile, méfiez-vous. C'est que le prof en question a réussi à mater votre enfant, qu'il en fait ce qu'il veut. Méfiez-vous des profs qui ont passé la quarantaine. Ils sont dépassés.

Bastien Jobin  
étudiant  
Ancienne-Lorette

### Une 2e boutique Elise Andrée



Grenier  
style 8589

Soutien-gorge prémoulé, bonnets bordés d'une jolie dentelle extensible, goussets et dos en nylon et Lycra Spandex lustré à motif, bretelles extensibles ajustables au dos.  
Grandeurs disponibles: de 32A à 36A - 32B à 36B - 34C à 36C.

16<sup>00</sup>

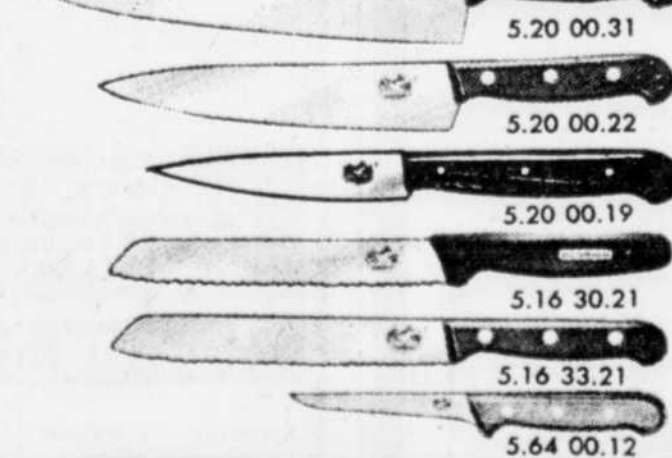
- Corseterie et fines lingerie
- Spécialité: importations européennes

Boutique  
**elise andrée** ENR.  
Galerias Charlesbourg - 628-7733  
Place Laurier - 658-0757

## VICTORINOX VOUS OFFRE DES PRIMES AU DU 8 AU 11 DÉCEMBRE!

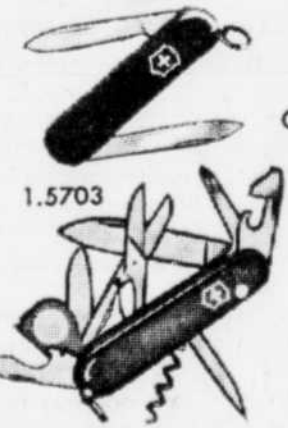
Couteau à légumes #5.06.09. Valeur 4,10\$  
GRATUIT à l'achat  
de l'un de ces modèles

37<sup>99</sup> \$  
24<sup>99</sup> \$  
20<sup>99</sup> \$  
19<sup>99</sup> \$  
15<sup>99</sup> \$  
17<sup>99</sup> \$



5.20 00.31  
5.20 00.22  
5.20 00.19  
5.16 30.21  
5.16 33.21  
5.64 00.12

## CENTRE du RASOIR "FINE LAME"



EXPLORER  
15  
ACCESSOIRES  
SPÉCIAL  
41<sup>99</sup> \$

### VICTORINOX PRINCESS

Couteau de poche Princess #0.06.01. Valeur 6,99\$  
GRATUIT à l'achat  
de l'un de ces modèles



CHAMPION  
21  
ACCESSOIRES  
SPÉCIAL  
60<sup>99</sup> \$

## CENTRE du RASOIR "FINE LAME"

On rase  
la perfection!

VENTE ET AIGUISAGE  
DE COUTEAUX ET CISEAUX

VENTE ET RÉPARATION DE  
PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

### 20 boutiques

STE-FOY, Place Ste-Foy 653-1710  
QUEBEC, Place Fleur de Lys 529-0711  
QUEBEC, Galeries de la Capitale 627-2378  
CHICOUTIMI, Place du Royaume 545-2474

## Prochaines négociations déjà entachées avec les chauffeurs de la CTCUQ

par Pierre-Paul NOREAU

Officiellement terminées, les pourparlers sur le protocole de retour au travail à la CTCUQ ont laissé des séquelles chez les chauffeurs d'autobus. Une situation de bien mauvais augure pour les prochaines négociations, juge-t-on du côté syndical.

"Les autorités de la Commission de transport de la Communauté urbaine ont choisi d'adopter la ligne dure", explique le président du syndicat des chauffeurs, M. Claude Noël. Selon lui, la CTCUQ avait le gros bout du bâton après que le gouvernement du Québec eut forcé le retour au travail. "Et ils en ont profité..."

Le véritable point litigieux de ce dossier touchait les mesures disciplinaires. "A peu près tous les chauffeurs ont fait l'objet de mesures disciplinaires pendant les dernières négociations. Le moindre chose était prétexte à l'imposition de points de démerite, que ce soit justifié ou non n'avait aucune importance. La commission a ambitionné à ce chapitre, mais n'a absolument pas voulu reculer après le retour au travail."

Une telle attitude entache sérieusement l'allure des prochaines négociations, selon M. Noël. Il doute fort que les chauffeurs l'oublient, puisque le contrat de travail se termine à la fin 1983 et que les négociations devront commencer d'ici quelques mois.

"Lors du dernier conflit, la CTCUQ avait ac-

cepté de soustraire 30 points de démerite à tous les chauffeurs après la reprise du travail, mais cette fois, ils n'ont rien voulu savoir. Il serait pourtant de l'intérêt des deux parties de rétablir un bon climat. Quand les hostilités sont terminées, il faut enterrer la hache de guerre, caricaturait le président du syndicat. Or la commission ne l'a pas encore fait."

### Porte ouverte

M. Noël ne ferme cependant pas la porte à une amélioration du climat. A toutes les fois que le comité patronal-syndical se réunira, il remettra cette question sur la table.

Du côté de la direction de la CTCUQ, par ailleurs, le président Léonce Bouchard s'est montré fort peu loquace sur la question des mesures disciplinaires, estimant qu'il n'était pas de l'intérêt de l'ensemble de la commission de transport de remettre ces questions sur le tapis.

Selon M. Bouchard, les négociations sur l'entente conséquente au retour au travail ne sont pas terminées. D'importants éléments sont cependant déjà réglés. Ainsi les 15 journées de grève n'auront pas d'influence sur l'ancienneté et les vacances qui se sont accumulées malgré la non-présence au travail. De la même façon, le régime d'assurances collectives n'a pas été coupé, et, quant au régime de retraite, bien qu'il n'y ait pas eu de contribution au cours de la grève, la partie patronale a quand même accepté de renflouer les coffres advenant un déficit.

## Les usagers pas pressés de se faire rembourser

par Pierre-Paul NOREAU

Les détenteurs des laissez-passer des mois d'octobre et novembre de la Commission de transport (CTCUQ) ont jusqu'à la fin décembre pour obtenir les remboursements consécutifs aux journées de grève des chauffeurs d'autobus. Jusqu'à maintenant, plusieurs se sont prévalus de cette possibilité, mais il reste encore beaucoup de ces cartes en circulation.

Selon les renseignements obtenus auprès de la direction de la CTCUQ, près des deux tiers des laissez-passer émis en octobre sont revenus à la commission, soit 18,000 sur 27,000. Quant à ceux de novembre, seulement le quart des détenteurs ont jusqu'à maintenant bénéficié du remboursement.

Il faut rappeler qu'en se rendant aux bureaux administratifs de la CTCUQ (720 rue des Rocailles) ou aux kiosques de Place Laurier ou de la nouvelle bibliothèque du centre-ville de Québec, les détenteurs de cartes d'octobre et de novembre ont droit à un remboursement. Sur présentation du laissez-passer d'octobre, il est de \$7 (carte régulière) ou de \$3.50 (carte privilégiée), pour novembre, le remboursement est de \$4.80 (régulier) ou \$2.40 (privilégié).

A partir du 1er janvier 1983, les remboursements se feront par la poste.

### Hausses de tarif

C'est par ailleurs à compter du 1er janvier que les usagers subiront la hausse de tarif prévue dans

le budget soumis par la Commission de transport aux élus de la Communauté urbaine.

De l'ordre de 6 pour 100, ces augmentations porteront le passage payé en monnaie de \$0.80 à \$0.85. Le coût des laissez-passer passera quant à lui de \$24 à \$25.50 (carte régulière) ou de \$12 à \$12.75 (carte privilégiée). Il y a jusqu'à maintenant tout lieu de croire que les budgets tant de la Communauté urbaine que de la Commission de transport subiront peu ou pas de modifications et qu'en conséquence, les usagers du transport en commun sont quasi assurés de déboursier encore un peu plus pour leur transport en autobus.

### Enquête Origine-Destination

D'autre part, la Commission de transport rendra publics au cours du mois de janvier les résultats de sa dernière enquête Origine-Destination.

A ce sujet, le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard, a expliqué que le retard de cette diffusion (l'enquête devait être disponible en mars 1982) est imputable à de petits problèmes informatiques, au changement à la direction de la planification et enfin aux négociations et à la grève. "De toute manière, la commission travaille déjà depuis plusieurs mois à partir des données réunies lors de cette enquête. Tout le matériel amassé est sur ordinateur. Mais le public connaîtra ce rapport un peu plus tard que prévu, ce qui au fond n'est peut-être pas tellement grave."

# laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

## LE PÈRE NOËL en liberté!



**25% DE REDUCTION SUR BAGUES ET ENSEMBLES POUR LES FIANCES!**

Un choix qui vous éblouira! Une réduction qui en vaut la peine, juste à temps pour les fiançailles de Noël. Vaste assortiment de modèles, tous plus jolis les uns que les autres. Profitez de notre plan mise de côté, sans intérêt.

MEME ESCOMPTE DE 25% SUR UNE AUTRE SÉLECTION DE BAGUES POUR DAMES ET HOMMES



**20 à 30% SUR TOUTES NOS CHAINES EN OR LONGUEURS 12 à 24 POUCES**

**CLINIQUE DE PERÇAGE D'OREILLES**



Consultez Mme Pauline Lefebvre, conseillère à la bijouterie. Aucun rendez-vous nécessaire. Heures de la clinique: jeudi et vendredi de 14h à 21h et samedi de 10h à 17h.

Boutons de ton or: Pierre de naissance: Perle soignée: **8.88 10.88 12.88**

**25% DE REDUCTION SUR TOUTES NOS MONTRES "SEIKO" DAMES ET HOMMES**

**25% DE REDUCTION SUR UN LOT DE BOUCLES D'OREILLES EN OR 10 et 14 k**

**6 LOTS DE CHAPEAUX DE FOURRURE A BAS PRIX!**

| MOUTON                                                               | RAT MUSQUE                                                                                    | CHAT SAUVAGE                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chapeaux en Mouton de Mongolie naturel. Rég.: \$75 pour: <b>\$35</b> | Chapeaux en Rat musqué naturel ou upstone. Rég.: \$135 pour: <b>\$85</b>                      | Chapeaux en Chat sauvage naturel ou teint Tanuki. Rég.: \$155 pour: <b>\$95</b>                        |
| RENARD                                                               | RENARD                                                                                        | VISON                                                                                                  |
| Chapeaux en Renard Magellan naturel. Rég.: \$175 pour: <b>\$95</b>   | Chapeaux en Renard teint gris bleu, croisé beige et brun, etc. Rég.: \$285 pour: <b>\$200</b> | Chapeaux de Vison naturel pastel, demi-buff, etc. Rég.: \$215 \$150 et \$235 Rég.: \$235 \$195 à \$295 |



Participez au concours

# CROISIERE SOLEIL



DE CHOIX

## AUX CARAIBES

du 29 janvier au 5 février 1983

sur le *Rhapsody*

A GAGNER: 6 VOYAGES DE 7 JOURS POUR 2 PERSONNES

DATES D'ATTRIBUTION DES VOYAGES:

19 nov., 26 nov., 3 déc., 10 déc., 24 déc., 30 déc., à raison d'un voyage double par semaine.

### REGLEMENTS:

- Pour participer au concours, il suffit d'avoir dix huit (18) ans et plus, de remplir le coupon publié à tous les jours de la semaine entre le 13 nov. et le 24 dec.
- Lors du tirage, la personne gagnante devra être absente au Soleil pour recevoir son prix.
- Du 13 nov. au 17 dec. CHOI-FM diffusera tous les jours de la semaine neuf (9) mots clés par jour de 9h à 21h pour un total de soixante-trois (63) mots clés par semaine.
- Pour être éligible à l'attribution, le gagnant devra inscrire sur le coupon de participation six (6) mots clés entendus au cours d'une même semaine, ainsi que les dates de la semaine où ces mots clés ont été entendus.
- Le coupon est cumulatif pour la durée de la promotion.
- Les six (6) personnes gagnantes recevront un (1) voyage double (2 personnes) d'une durée de sept (7) jours, sur le bateau de croisière SS. Rhapsody aux Antilles (incluant billets d'avion Québec-Miami-Miami-Québec, la croisière comprenant le logement et les repas et transport de bagages, air et mer).
- Pour être éligible au tirage, vous devez recevoir Le Soleil à domicile. Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le desire. Les chances de gagner varieront selon le nombre de copies valides.
- Les gagnants devront consentir, si requis, à ce que leur nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
- Les employés du journal Le Soleil de CHOI-FM et de l'agence de voyages Paradis, ainsi que leurs familles immédiates ne sont pas admissibles au concours.
- Un tirage aura lieu à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.
- Les droits exigibles de ce concours en vertu de la loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires ont été payés.
- Déposez vos coupons dans un bari placé à cet effet à Place Belle Cour, 2800, boul. Laurier, Ste-Foy ou à l'agence de voyages Paradis, 8500, boul. Henri-Bourassa, suite 248, Charlesbourg et 2, route Trans-Canada, Lévis.

L'attribution des prix se fera sur les ondes de CHOI-FM tous les vendredis, entre 9 et 16 heures, à compter du 13 novembre jusqu'au 30 décembre 1982. Les gagnants seront avisés par lettre et convoqués à une date ultérieure pour la remise de leur prix au quotidien Le Soleil.

ACCOMPAGNEZ LES GAGNANTS EN RESERVANT VOTRE PLACE POUR LA MEME CROISIERE. 1299\$ PAR PERSONNE, OCC. DOUBLE, INCLUANT AVION ET CROISIERE.

COUPON DE PARTICIPATION AU CONCOURS "CROISIERE SOLEIL SUR LE SS RHAPSODY"

| NOM     | MOTS CLES | DATES |
|---------|-----------|-------|
| ADRESSE |           |       |
| VILLE   | C.P.      |       |
| TEL.    |           |       |

Une collaboration de

CHOI **VOYAGES PARADIS** **CROISIERES PAQUET** **place belle cour**

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU TIRAGE, VOUS DEVEZ RECEVOIR

**LE SOLEIL** À DOMICILE